

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité – Travail – Progrès

MINISTRE DU PLAN

**Plan de
Développement
Economique et Social
(PDES) 2022-2026**

**Rapport d'analyse
diagnostique globale**

Version provisoire

Novembre 2021

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	4
INTRODUCTION	11
I- CONTEXTE	11
1.1. CONTEXTE INTERNATIONAL	11
1.2. CONTEXTE CONTINENTAL	12
1.3. CONTEXTE REGIONAL ET SOUS REGIONAL	13
1.4. CONTEXTE NATIONAL	13
II- ANALYSE DE LA SITUATION.....	15
2.1. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE	15
2.1.1. <i>Cadre macroéconomique</i>	15
2.1.2. <i>Gestion de l'économie</i>	22
2.1.3. <i>Développement rural</i>	24
2.1.4. <i>Infrastructures et services économiques</i>	32
2.1.5. <i>Climat des affaires</i>	52
2.1.6. <i>Industrie</i>	54
3.1.1. <i>Commerce</i>	56
3.2. SITUATION SOCIALE	58
3.2.1. <i>Etat de pauvreté</i>	58
3.2.2. <i>Démographie</i>	59
3.2.3. <i>Santé</i>	60
3.2.4. <i>Nutrition et sécurité alimentaire</i>	64
3.2.5. <i>Eau, Hygiène et Assainissement</i>	67
3.2.6. <i>Education et formation professionnelle</i>	70
3.2.7. <i>Système de protection sociale</i>	77
3.2.8. <i>Système de Protection de l'Enfant</i>	78
3.2.9. <i>Emploi</i>	79
3.2.10. <i>Genre</i>	80
3.2.11. <i>Situation humanitaire</i>	82
3.2.12. <i>Culture</i>	83
3.3. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	84
3.3.2. <i>Gestion Durable des Terres (GDT)</i>	85
3.3.3. <i>Biodiversité</i>	88
3.3.4. <i>Gestion intégrée des ressources en eau</i>	90
3.3.5. <i>Changement climatique et réduction des risques et catastrophes</i>	90
3.3.6. <i>Energies renouvelables</i>	95
3.4. GOUVERNANCE ET MODERNISATION DE L'ETAT	96
3.4.1. <i>Gouvernance sécuritaire</i>	96
3.4.2. <i>Gouvernance locale</i>	99
3.4.3. <i>Gouvernance juridique et judiciaire</i>	103
3.4.4. <i>Gouvernance politique et administrative</i>	107
3.4.5. <i>Migration</i>	113
3.5. PROBLEMATIQUE GLOBALE	116
3.6. LEÇONS APPRISES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PDES 2017-2021	117
3.6.1. <i>Les bonnes pratiques</i>	117
3.6.2. <i>Les insuffisances</i>	117
3.7. DEFIS MAJEURS A RELEVER	117

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution du taux d'épargne	17
Tableau 2 : Evolution du taux d'investissement.....	18
Tableau 4 : Critères de convergence de l'UEMOA.....	20
Tableau 5 : principaux agrégats monétaire.....	21
Tableau 6 : Evolution des Routes Bitumées.....	32
Tableau 6 : Evolution des Routes rurales.....	32
Tableau 8 : Evolution des indicateurs du secteur des transports	35
Tableau 9 : Évolution des principaux indicateurs des TIC de 2017 à 2020	40
Tableau 10 : Évolution des principaux indicateurs de la poste de 2017 à 2021	41
Tableau 11 : Evolution de la production de l'Uranium, Or et Charbon	44
Tableau 12 : Evolution des indicateurs	44
Tableau 13 : Evolution des principaux indicateurs (en %).....	46
Tableau 14 : Recettes de l'Amont pétrolier (en milliards de FCFA)	48
Tableau 15 : production aval de 2017 à 2020 de la SORAZ (milliers de tonnes).....	48
Tableau 15 : Nombre d'hôtels et leurs capacités par région.....	49
Tableau 16 : Evolution des infrastructures touristiques et Hôtelières	50
Tableau 15 : principaux indicateurs du secteur pour les cinq dernières années	51
Tableau 16 : Évolution des indicateurs (Notes et classement) des Rapports Doing Business sur la période 2017-2019.....	53
Tableau 17 : Répartition par sexe et par région du TBS et TAP en 2020 (%)	71
Tableau 18 : Développement et inégalité de genre au Niger en 2019.....	80
Tableau 19 : Evolution des indicateurs	89
Tableau 20 : Fréquence moyenne des événements climatiques extrêmes enregistrés par an et par région. 93	
Tableau 21 : Nombre moyen de décès par an, par événement extrême et par région (2010 -2019).	93
Tableau 22 : Moyenne de la population directement et indirectement touchée par an et par région.	93
Tableau 23 : Moyenne des hectares de cultures affectés par année et par région.	94
Tableau 24 : Evolution des indicateurs	96
Tableau 25 : évolution des indicateurs de la décentralisation et la déconcentration sont les suivants.....	100

Liste des graphiques

Graphique 1 : Contribution des secteurs au PIB et la volatilité de la croissance	16
Graphique 2 : Contribution des secteurs aux recettes du budget.....	16
Graphique 3 : Contribution de la demande à la croissance	17
Graphique 4 : évolution des exportations, des importations et degré d'ouverture	18
Graphique 5 : Évolution du score du Niger en matière de liberté de presse	43
Graphique 6 : Accès à l'eau potable au Niger en 2020	68
Graphique 7 : Effectifs des élèves en 2010 et 2018	71
Graphique 8 : Principaux événements climatiques extrêmes et leur poids relatif par région, au Niger.....	92

Liste des encadrés

Encadré 1 : mise en œuvre des réformes 21
Encadré 2 : Gestion durable du Foncier 29
Encadré 3 : FISAN et APCA..... 30

Sigles et abréviations

AEP	Adduction d'Eau potable
AFDH	Approche Fondée sur le Droit Humain
AME	Association des Mères Educatrices
AMN	Association des Municipalités du Niger
AN	Assemblée Nationale
ANFICT	Agence Nationale du Financement des Collectivités Territoriales
ANLTP	Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes
ANSI	Agence Nationale de la Société de l'Information
ANVD	Agence Nationale du Volontariat pour le Développement
ARV	Anti Rétro Viraux
ASP/H	Agro Sylvo Pastoral et Halieutique
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BAGRI	Banque Agricole
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIE	Budget d'Investissement de l'Etat
CADHP	Commission Africaine des Droits de l'Homme et du Peuple
CAMOS	Cellule d'Appui à la Mise en Œuvre du PSEF
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CAPEG	Cellule d'Analyse des Politiques Publiques et d'Evaluation de l'Action Gouvernementale
CC	Cour Constitutionnelle
CCCA	Cadres Communaux de Concertation des Acteurs
CCIN	Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies pour le changement climatique
CDC	Cour des Comptes
CDP	Comité De Paix
CDIR	Comités de Dialogue Inter-Religieux
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention pour l'Elimination de toutes les formes de violence à l'égard de la femme
CEGIB	Compte d'Exploitation Générale Intégré du Budget
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière
CESOC	Conseil Economique, Social et Culturel
CET	Collège d'Enseignement Technique
CFM	Centres de Formation aux Métiers
CGDES	Comité de Gestion des Etablissements Scolaires
CFPA	Centre de Formation Professionnelle en Atelier
CMR	Cadre de Mesure de Rendement
CNAQ/SP	Cadre National d'Assurance qualité des Statistiques Publiques
CNC	Comité National de Coordination

CNDH	Commission Nationale des Droits Humains
CNDP	Conseil National du Dialogue Politique
CNEDD	Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable
CNO	Commission National d'Orientation
CNESS	Centre National d'Etude Stratégique et de sécurité
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNULCD	Convention cadre des Nations Unies pour la lutte contre la désertification
COCORAT	Commission Consultative Régionale de l'Administration Territoriale
COGES	Comité de Gestion des Etablissements Scolaires
Cop	Communauté des Parties
COTIPEJ	Comité Technique Interministériel pour la Promotion de l'Entreprenariat des Jeunes
CPI	Cour Pénale Internationale
CPIA	l'Indicateur de la Gouvernance Banque mondiale
CPS	Chimio prévention du Paludisme Saisonnier
CREA	Commissions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement
CRGM	Centre de Recherches Géologiques et Minières
CROU	Centre Régional des Œuvres Universitaires
CSC	Conseil Supérieur de la Communication
CSI	Centre de Santé Intégré
CT	Collectivités Territoriales
CUT	Compte Unique du Trésor
DB	Doing Business
DEP	Directeur des Etudes et de la Programmation
DGAS	Direction Générale de l'Action Sociale
DGB	Direction Générale du Budget
DGD	Direction Générale des Douanes
DGE	Direction Générale de l'Economie
DGE	Direction Grandes Entreprises
DGI	Direction Générale des Impôts
DGPD	Direction Générale de la Programmation du Développement
DGPE	Direction Générale de la Protection de l'Enfant
DGPP	Direction Générale du Plan et de la Prospective
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DHIS2 (santé)	District Health Information Software 2
DL	Direction de la Législation
DNPGCA	Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crise Alimentaire
DPPD	Document de Programmation Pluri annuelle des Dépenses
DRFM	Direction des Ressources Financières et des Matériels

DS	District Sanitaire
DTF	Distance à la Frontière
EFAC	Ecole de Formation Artistique et Culturelle
EFPT	Enseignement de Formation Professionnelle et Technique
ENA	Ecole Nationale d'Administration
ENFJ	Ecole Nationale de Formation Judiciaire
ENI	Ecole Normale des Instituteurs
EqPM	Equivalent points d'eau moderne
EUCAP	European Union Capacity
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDAL	Fin de Défection à l'Air Libre
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FISAN	Fonds d'Intervention pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
FINEXPO	Financement des Exportations
FENISSCO	Fédération Nigérienne des sports scolaires
FMI	Fonds Monétaire International
FNDS	Fonds National de Développement du Sport
FSEJ	Faculté des Sciences Economiques et Juridiques
FSS	Faculté des Sciences de la Santé
FST	Faculté des Sciences et des Technologies
G5	Groupe des 5 pays
GDT	Gestion Durable des Terres
Gouv	Gouvernement
GRH	Gestion des Ressources Humaines
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
Ha	Hectares
HACP	Haute Autorité à la Consolidation de la Paix
HALCIA	Haute Autorité à la Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO)
HTA	Haute Tension Artérielle
i3N	Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens
IDH	Indice de Développement Humain
IFADEM	Initiative Francophone pour la Formation à distance des Maîtres
IFTIC	Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication
IGAT	Inspection Générale de l'Administration Territoriale
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IIG	indice d'inégalité de genre
INS	Institut National de la Statistique
IUT	Institut Universitaire de Technologie

JAP	juges d'application des peines
JMT	Journée Mondiale du Tourisme
Km	Kilomètre
Kml	Kilomètre linéaire
Kv	Kilo Volt
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
MAEC/IA/NE	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur
MAG/EL	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MCA	Millenium Challenge Account
MCC	Millenium Challenge Corporation
MCF	Mécanisme Commun de Financement
MDH	Ministère du Domaine et de l'Habitat
MESUDD	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
MF	Ministère des Finances
MFP/RA	Ministère de la Fonction Publique et des Réformes Administratives
MISP/D/AC/R	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses
MJ	Ministère de la Justice
MPF/PE	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
MPO	Ministère de la Population
MRC/A/MS	Ministère de la Renaissance Culturelle des Arts et de la Modernisation Sociale
MT	Ministère des Transports
MT/A	Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
MTN	Maladies Tropicales Négligées
MW	Méga Watts
N.D	Non disponible
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONDD	Observatoire National du Dividende Démographique
ONPG	Observatoire National pour la Promotion du Genre
ONECS	Office National des Examens et des Concours du Supérieur
ONEP	Office National d'Edition et de Presse
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole
OPH	Organisation de personnes handicapées
OPJ	Officiers de Police Judiciaire
OPVN	Office des Produits Vivriers du Niger
ORTN	Office de Radio et Télévision du Niger
OSC	Organisation de la Société Civile
PAA	Plan d'Actions Annuelles

PAEQ	Projet d'Amélioration de l'Équité et de la Qualité
PANGIRE	Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PCDS	Projet de renforcement des Capacités du secteur public pour la Prestation de Services
PCE	Plan Comptable de l'Etat
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PDC	Plan de Développement Communal
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PDR	Plan de Développement Régional
PEF	Programme Economique et Financier
PEPERN	Projet d'électrification en milieu rural, péri-urbain et urbain
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PGRF	Programme de Gestion des Réformes des Finances Publiques
PIB	Produit Intérieur Brut
PIDEP	Plan Intégré de Développement Postal
PLEA	Plans Locaux Eau et Assainissement
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNDLC	Politique Nationale de Développement Local et Communautaire
PNG	Position Nette du Gouvernement
PNPS	Politique Nationale de Protection Sociale
PNSN	Politique Nationale de la Sécurité Nutritionnelle
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPS	Paludisme Saisonnier
PSEF	Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation
PPP	Partenariat Public Privé
PRN	Présidence de la République
PROSEHA	Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTFM	Plateformes Multi Fonctionnelles
PTSEF	Plan de Transition du Secteur de l'Education et de la Formation
PUR	Plan Urbain de Référence
PVVIH	Personnes Vivant avec le VIH
RAS	Stock de Réserve Alimentaire
RCD	Rapport sur la Coopération du Développement
RMO	Rapport de Mise en Œuvre
RNNK	Réserve Naturelle Nationale de Kandadji
RSF	Reporters Sans Frontière
RRI	Rapid Result Initiative
RTA	Route Tahoua Arlit
SAFEM	Salon international de l'Artisanat pour la Femme

SAJ	Santé des Adolescents et Jeunes
SANID	salon national d'information et de développement
SCOFI	Scolarisation de la jeune Fille
SDAU	Schéma Directeur, d'Assainissement et d'Urbanisme
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SDS	Stratégie de Développement pour la Sécurité dans les zones Sahélo-Sahariennes
SG	Secrétaire Général
SGA	Secrétaire Général Adjoint
SIGCOM	Système d'Information Géographique des Communes
SIM/RSI	Surveillance Intégrée des Maladies et Riposte
SISIC	Système Informatisé de Suivi des Impôts et de Contribuables
SML	Société des Mines du Liptako
SNFI	Stratégie Nationale de la Finance Inclusive
SNT	Stratégie Nationale des Transports
SNU	Système des Nations Unies
SONICHAR	Société Nigérienne du Charbon
SONUB	Soins Obstétricaux d'Urgence de Base
SORAZ	Société de Raffinerie de Zinder
SP/AQAQSP	SP/AQAQSP
SRAT	Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire
SSN	Système Statistique National
STD	Services Techniques Déconcentrés
SWEDD/AFDD	Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique
TAP	Taux d'achèvement Primaire
TBA	Taux Brut d'Admission
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TDR	Test de Diagnostic Rapide
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TMS	Tonne Matière Sèche
TNT	Télévision Numérique Terrestre
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UAM	Université Abdou Moumouni
UBT	Unité du Bétail Tropical
UCESA	Union des Conseils Economiques et sociaux et des institutions similaires d'Afrique
UCESIF	Union des Conseils Economiques et Sociaux et institutions similaires
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USN	Union des Scolaires Nigériens
VBG	Violence Basée sur le Genre

WAQF	Mot arabe signifiant une donation faite à perpétuité par un particulier à une œuvre d'utilité Publique, pieuse ou charitable, ou à un ou plusieurs individus. C'est un nouveau mode de financement de la BID
ZLECA	Zone de Libre Echange Continentale Africaine

Introduction

Le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 mis en œuvre, et prenant fin en 2021, les Autorités nationales se sont engagées à formuler un nouveau PDES 2022-2026 qui est la deuxième déclinaison de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035. Il opérationnalise la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement (DPG) qui, elle-même, vise à concrétiser les engagements du Président de la République **Son Excellence Monsieur MOHAMED BAZOUM**, contenus dans le Programme de Renaissance Acte 3 et sa vision pour le Niger, déclinée dans son discours d'investiture.

Le PDES 2022-2026 va, en outre, parachever les chantiers engagés par le PDES 2017-2021 et la poursuite de la prise en compte l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, les Objectifs de Développement Durable (ODD) et prendra en compte les impacts de la COVID-19 sur les secteurs socioéconomiques.

Le présent rapport d'analyse diagnostique constitue la première phase du processus de formulation du PDES 2022-2026. Cette analyse porte sur la situation de la gouvernance, du développement du capital humain, des infrastructures, équipements et secteur privé, de la modernisation du monde rural et des contributions régionales. Il procède également à une hiérarchisation des défis majeurs auxquels le pays fait face, en tenant compte des contraintes, difficultés, potentialités et moyens mobilisables.

Cette analyse, qui résulte de la contribution des différents acteurs permet de déterminer les orientations stratégiques globales, sectorielles et régionales pour accélérer le rythme des progrès économiques et sociaux, en vue de répondre aux aspirations de développement des populations.

Ce rapport diagnostique comporte les points suivants : (i) le contexte ; (ii) l'analyse diagnostique ; (iii) les défis majeurs à relever et (iv) les leçons tirées.

I- Contexte

La formulation du PDES 2022-2026 est intervenue, au plan international, continental, régional, sous régional et national dans un contexte marqué par la pandémie de la COVID-19, la dégradation continue de l'environnement accentuée par les effets des changements climatiques, les mouvements migratoires, les questions sécuritaires, etc.

1.1. Contexte international

Le contexte international est marqué par la poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 de Développement Durable, adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 25 septembre 2015, portant sur 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), 169 Cibles et 252 Indicateurs de mesure des performances à l'horizon 2030. Les ODD intègrent les trois dimensions du Développement Durable (économique, sociale et environnementale) fondées sur la bonne

gouvernance et prône la promotion des droits de l'homme pour tous, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

Le contexte international est aussi dominé par la persistance des menaces sécuritaires liées au terrorisme, la multiplication des foyers de tension, l'arrivée des talibans au pouvoir en Afghanistan, le phénomène grandissant de la migration irrégulière et l'impact économique et social de la pandémie du COVID-19 et les progrès enregistrés en matière de vaccination contre cette maladie. Il faut également noter les effets négatifs des changements climatiques, particulièrement sur le potentiel productif et le cadre de vie des populations, avec l'aggravation du phénomène de désertification, la perte de la diversité biologique, les inondations et la révision en cours des Contributions Déterminées au niveau National, entre autres. Le Niger fait partie des premiers pays à signer l'accord de Paris (COP 21) sur le changement climatique, mettant l'accent sur l'adaptation aux effets et l'atténuation de l'émission des gaz à effet de serre.

Par ailleurs, l'économie mondiale a enregistré un taux moyen de croissance économique réelle de 1,73% sur la période 2017-2020 (FMI, octobre 2021). Sur la période 2017-2019, le taux de croissance annuel moyen a été de 3,4% en lien avec la hausse de la production des économies avancées (2,1%) et celui du groupe des pays émergents et en développement (4,3%). Cette faiblesse de l'activité économique est liée aux tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, aux fortes variations à la baisse des produits de base. En 2020, le taux moyen de croissance de l'activité économique a été de -3,3% imputable à la perte de vitesse de la croissance des économies avancées ainsi que du groupe des pays émergents et en développement avec la crise de la COVID-19.

1.2. Contexte continental

Le contexte continental est marqué par la poursuite de la mise en œuvre des initiatives et engagements pris par les Etats, notamment, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine « l'avenir que nous voulons pour l'Afrique ». C'est un programme panafricain destiné à renforcer la coopération africaine. En effet, la phase opérationnelle de l'accord de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) a été lancée le 08 juillet 2019 à Niamey.

Selon le FMI (octobre 2021), la croissance économique réelle moyenne du continent africain est de 2,2% sur la période 2017-2020. Sur la période 2017-2019, le taux de croissance réelle a enregistré en moyenne de 3,5% imputable à la performance de la croissance de l'activité économique au Maghreb (4,6%) et de l'Afrique Subsaharienne (3,2%) malgré la faible capacité productive manufacturière, le commerce intracontinental peu développé, le changement climatique, l'insécurité au Sahel, en Afrique Centrale, etc. En 2020, la croissance réelle du Produit Intérieur Brut (PIB) a enregistré une baisse de 1,9% en lien avec la pandémie de la COVID-19 ayant entraîné une décélération des activités économiques en Afrique subsaharienne et au Maghreb.

En Afrique Subsaharienne, la croissance économique réelle moyenne est de 1,9% sur la période 2017-2020 (FMI, octobre 2021). Sur la période 2017-2019, la croissance économique réelle a été en moyenne de 3,2% en lien avec le ralentissement de la production suite à la situation d'instabilité

des cours des produits de base, au choc climatique, au capital humain peu développé, au faible niveau du développement industriel, etc. En 2020, la croissance du PIB réel a été de -3,3% en lien avec le choc sanitaire, l'instabilité des cours des produits de base, le choc climatique, les menaces sécuritaires au Sahel et le choc sanitaire (COVID-19).

1.3. Contexte régional et sous régional

Le contexte régional est marqué par la mise en œuvre de la vision 2020 de la CEDEAO révisée en 2020, avec la définition d'une nouvelle vision 2050 ayant pour slogan « la CEDEAO des peuples : Paix et Prospérité pour tous » en cours d'adoption.

Le contexte est aussi caractérisé par la persistance des menaces des terroristes au Sahel. Cette situation a conduit au renforcement de la coopération sécuritaire avec un important volet militaire sous régionale et internationale (mise en place de la force mixte conjointe Nigéria-Niger-Tchad), la force mixte d'intervention du G5 Sahel, l'opération Barkhane de l'armée française au Sahel et avec la MINUSMA, l'EU Capacity Building Mission (EUCAP Sahel). Par ailleurs, un Programme d'Investissement Prioritaire pour la résilience et le développement des Etats membres du G5 Sahel est en cours de mise en œuvre depuis 2018. Il est également marqué par la mise en œuvre de la feuille de route du Sommet de Pau avec la concentration des interventions dans la zone des trois frontières.

Le CEDEAO a enregistré un taux de croissance moyen de 3,1% sur la période 2017-2019 grâce à la performance de l'UEMOA¹ malgré la faible performance de l'économie leader (Nigéria ayant enregistré une croissance moyenne de la production de 0,8 suite à l'aggravation du déficit commercial (cause du repli du baril de pétrole ainsi que la dépréciation du naira)).

Dans l'UEMOA, la croissance économique a enregistré un taux moyen de 6,3% sur la période 2017-2019 soutenue par la performance des secteurs secondaire et tertiaire dans un contexte de maîtrise de l'inflation.

1.4. Contexte national

L'environnement macroéconomique national a été marqué, au cours de la période 2017-2020, par la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Durable et de croissance Inclusive (SDDCI Niger-2035) qui est opérationnalisée à travers des plans quinquennaux dont le premier est le PDES 2017-2021. A cela s'ajoute l'adoption et la mise en œuvre du programme de Renaissance à travers la Déclaration de la Politique Générale (DPG) du Gouvernement. Il faut noter la validation de l'architecture de la planification qui permet de rendre plus cohérent les outils de la planification à tous les niveaux. Cette période a été également caractérisée par l'élaboration et la mise en œuvre du Programme de Gestion de Réformes des Finances Publiques (PGRF IV 2017-2020), du Programme Économique et Financier (PEF 2017-2020), appuyé par la Facilité Élargie

¹ Rapports de surveillance multilatérale de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine-UEMOA

de Crédit (FEC) du FMI, de l'application de la Directive n°06/2009/CM/UEMOA à travers l'élaboration du DPBEP et DPPDP, ainsi que par la gestion du contexte sécuritaire régional.

II- Analyse de la situation

2.1. Situation économique et financière

2.1.1. Cadre macroéconomique

Les résultats macroéconomiques ont été satisfaisants sur la période 2017-2020 en dépit des chocs sécuritaire, naturel et humanitaire rencontrés, **des prix des matières premières défavorables et la réduction des échanges** avec les pays voisins, des **chocs climatiques** augmentant les risques de sécheresses, d'invasion acridienne, d'inondations qui impactent fortement sur la production agricole et de l'élevage. La croissance économique s'est établie à 5,4%, en moyenne sur la période 2017-2020. Toutefois, à cause des effets de la pandémie de la Covid-19 et de ses canaux de transmission, l'économie nigérienne s'est accrue de 3,6% en 2020 contre 6,9% prévu initialement et 5,9% en 2019.

Le Niger souffre d'un problème de compétitivité et de productivité. Le niveau de diversification économique par secteur est faible en lien avec un fort taux d'informalité de l'économie. En moyenne 57% de la composition du PIB est informelle.

La contribution à la croissance des secteurs est dominée par le secteur primaire (agriculture) et le secteur secondaire (industries extractives). L'économie montre peu de signes d'industrialisation et les services sont moins développés.

En terme d'offre, le secteur primaire tiré par l'agricole génère 40% du Produit Intérieur Brut (PIB), et emploie environ 80% de la population active, mais la majorité de la production agricole est réalisée par de petites exploitations familiales, presque exclusivement orientées vers l'autosubsistance. Ce secteur a connu un taux d'accroissement annuel moyen de 6,2% sur la période 2017-2020.

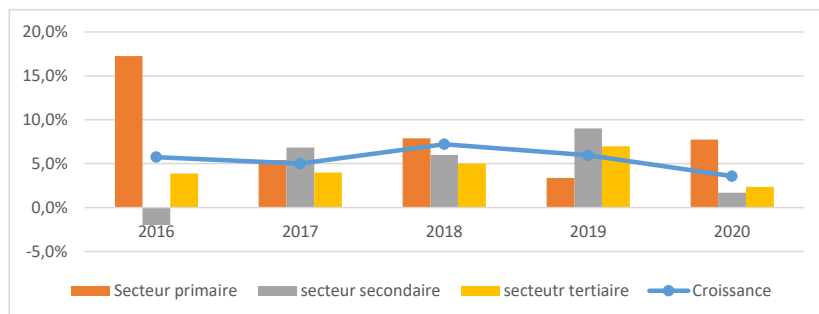
Le secteur secondaire représente 17% du PIB, principalement par le biais du secteur extractif, l'industrie manufacturière étant presque inexistante. La croissance moyenne annuelle du secteur secondaire s'est établie à 5,8% sur la période.

En ce qui concerne le secteur tertiaire (41% du PIB), le commerce et les transports ainsi que le secteur public en sont les principales activités. La croissance moyenne annuelle du secteur tertiaire s'est établie à 4,0% sur la période 2017-2020.

Le modèle de développement, basé sur les industries extractives, est tributaire des matières premières, Ce modèle de croissance n'est pas en mesure de créer suffisamment d'emplois pour répondre au rythme de croissance démographique. Les profils sectoriels du Niger montrent la grande lenteur de la transformation structurelle. En effet, l'agriculture peu productive augmente, l'industrie manufacturière stagne et les services sont peu développés, soit l'inverse de ce qui est requis pour une accélération de la croissance.

Le marché intérieur est restreint pour attirer les investissements étrangers nécessaires, en vue d'alimenter une croissance induite par le secteur privé non minier.

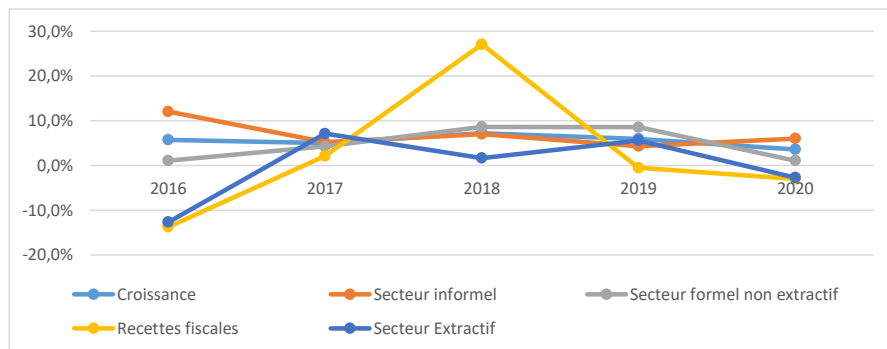
Graphique 1 : Contribution des secteurs au PIB et la volatilité de la croissance



Source : DGECO/MP

Cette croissance n'a pas été suffisante pour améliorer significativement le niveau de vie avec un PIB/tête de 516,7 dollars USD en moyenne sur la période 2017-2020. Cela confirme l'expérience internationale selon laquelle la dépendance envers la richesse générée par les ressources naturelles n'entraîne pas une accélération de la croissance durable et rend vulnérable leur contribution au budget. Le taux de croissance démographique au Niger à 3,7 % rend difficile la création d'emplois dans l'économie formelle pour le flot grandissant de nouveaux arrivants sur le marché du travail.

Graphique 2 : Contribution des secteurs aux recettes du budget

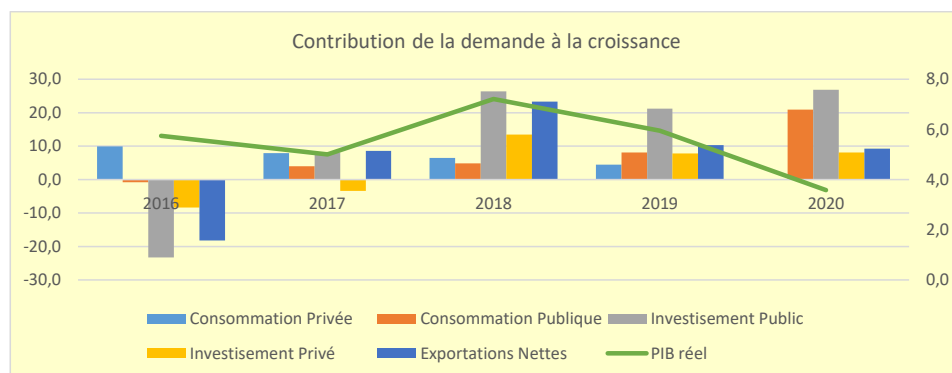


Source : DGECO/MP

Du côté de la demande, la croissance économique continue d'être soutenue par la consommation finale et les investissements. **S'agissant de la consommation finale**, elle a augmenté de 4,1% en 2020, après 4,9% en 2019, 6,2% en 2018 et 5,7% en 2017, soit une hausse annuelle moyenne de 5,7% sur la période 2017-2020. La hausse de la consommation finale des ménages (+4,1%) en 2020 s'explique par l'augmentation des revenus consécutive à la bonne tenue de la campagne d'hivernage 2019. En ce qui concerne **les investissements**, ils sont en hausse continue depuis 2017 et ont enregistré une augmentation de 7,0% en 2020 ; 11,1% en 2019 ; 18,9% en 2018 contre 1,2% en 2017, soit un accroissement moyen de 8,9% sur la

période. Cette évolution provient principalement d'une augmentation moyenne des investissements publics de 10,7% sous la période 2017-2020, en lien avec la réalisation des grands projets structurants.

Graphique 3 : Contribution de la demande à la croissance



Source : DGECO/MP

L'augmentation de l'épargne pour maintenir un taux de croissance élevé dans les investissements publics est un enjeu majeur pour le Niger. La faiblesse de l'épargne nationale et intérieure se reflète dans l'ampleur du déficit du compte courant, passé à deux chiffres. Aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public, l'écart entre épargne et investissement est élevé. Cette situation montre la nécessité urgente de mobiliser les ressources nationales, d'autant plus que l'épargne et l'investissement sont les facteurs clés du compte courant.

Tableau 1 : Evolution du taux d'épargne

Libellé des indicateurs	2017	2018	2019	2020
Taux d'épargne intérieure (en % PIB)	13,0%	14,5%	14,4%	14,7%
Taux d'épargne extérieure (en % PIB)	13,0%	14,4%	14,8%	15,7%
Taux d'épargne nationale brute (en % PIB)	26,0%	28,9%	29,2%	30,4%
Déficit du Compte Courant (en % PIB)	-13,5%	-14,9%	-15,5%	-15,7%

Source : DGECO/MP

En outre, l'efficacité des investissements publics est également un problème, car la corrélation entre les ratios de l'investissement public et de l'investissement privé perçus dans leur complémentarité ou substituabilité est faible se traduisant souvent par l'effet d'éviction.

La faible efficacité des investissements publics découlent des problèmes ci-après : (i) le dysfonctionnement des organes du cadre institutionnel d'évaluation et de sélection des projets d'investissements publics ; (ii) la faible synergie entre les structures en charge de la programmation et de la budgétisation ; (iii) la faible cohérence entre les outils de planification stratégique et opérationnelle ; (iv) la faible gestion intégrée des projets et programmes ; et (v) l'absence d'une

banque des projets disposant d'études de faisabilité ; (vi) le faible leadership des Ministères dans la coordination des projets et programmes.

Tableau 2 : Evolution du taux d'investissement

Libellé des indicateurs	2017	2018	2019	2020
Taux d'investissement	27,2%	30,2%	30,7%	32,6%
- FBCF privée en % du PIB	18,0%	19,2%	20,3%	20,4%
- FBCF publique en % du PIB	9,2%	11,0%	10,4%	12,2%

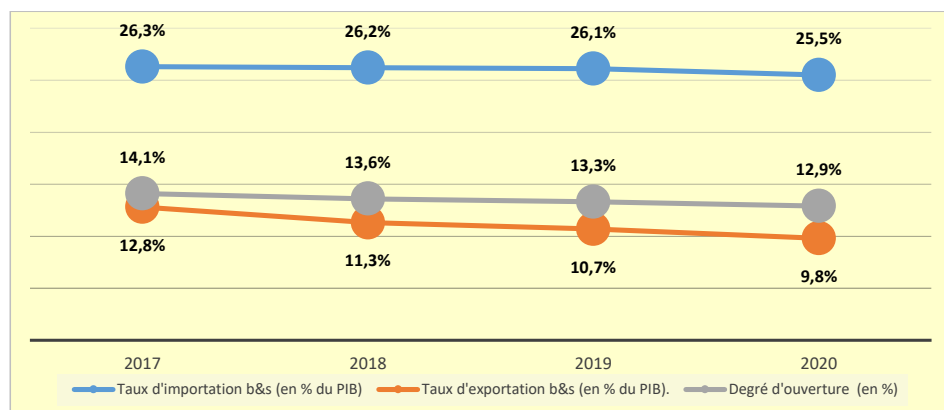
Source : DGECO/MP

La balance courante est structurellement déficitaire (12,3% du PIB en 2019) et fluctue en fonction des cours des minerais. Les exportations ne sont pas diversifiées. Elles se concentrent principalement sur l'uranium et, dans une moindre mesure, sur l'or, le bétail sur pied et les produits de l'agriculture (Oignon, niébé). Les exportations de produits pétroliers ont baissé, passant de 21,6 % des exportations totales en 2017 à 16,1 % en 2020, en raison de la baisse des prix du pétrole.

Les produits alimentaires constituent les principales importations, soit près de 27 % des importations totales en 2020. Le Niger présente un déficit alimentaire structurel, indiquant un marché potentiel pour la production nationale sous réserve que la productivité agricole puisse être augmentée. En revanche, poussés par le récent boom des investissements publics, les biens d'équipement représentaient environ 31,9% des importations totales en 2019 avant de baisser à 27,6% en 2020.

Ses principaux partenaires commerciaux sont peu diversifiés avec les Émirats Arabes Unis (EAU) (exportations : 54%, importations : 7%), la Chine (exportations : 24,5%, importations : 18,7%) et la France (exportations : 6,72%, importations : 9,1%).

Graphique 4 : évolution des exportations, des importations et degré d'ouverture



Le compte de capital et des opérations financières s'est caractérisé par un excédent des échanges financiers qui a atteint 554,4 milliards en 2020, en baisse de 319,5 milliards par rapport à 2019, en ligne essentiellement avec la régression des investissements directs étrangers en raison de la Covid-19. En effet, les flux d'investissements directs étrangers se chiffrent à 206,7 milliards en 2020 contre 401,4 milliards en 2019. Cette situation a été accentuée par l'accalmie enregistrée après le niveau record de 2019 avec les chantiers entrant dans le cadre de la conférence de l'UA exécutés par certaines entreprises étrangères. Toutefois, la poursuite de la prospection minière et pétrolière ainsi que des forages sur les champs d'Agadem et le projet de construction de pipeline de construction du pétrole brut atténuerait cette tendance baissière.

Dans ces conditions, le solde global de la balance des paiements du Niger ressortirait déficitaire de 81,5 milliards en 2020, après un excédent de 317,7 milliards enregistré en 2019.

En ce qui concerne les finances publiques, elles souffrent d'une faible capacité de mobilisation fiscale.

A 10,1% en moyenne sur la période 2017-2020, le ratio recettes fiscales/PIB est nettement en dessous du seuil fixé par les critères de l'UEMOA de 20%. Les dépenses sont beaucoup plus élevées avec un ratio de 21,1% du PIB pour la même année. Les choix budgétaires et des politiques fiscales du Gouvernement n'ont pas permis de mobiliser des ressources suffisantes pour financer des services publics de qualité à tous et de réduire les inégalités de revenus dans la population. Par ailleurs, les dépenses budgétaires liées à la défense et la sécurité publique ont fortement augmenté ces dernières années (16,8% du budget hors dette et charge commune et 20,3% en 2020), contraignant les budgets en faveur de l'éducation ou de la santé.

Le déficit budgétaire ne respecte donc régulièrement pas les critères de convergence, avec un ratio incluant les dons de 5,2% en 2020. La dette publique reste relativement modérée même si elle augmente ces dernières années. Le taux d'endettement est ressorti à 43,6% du PIB en 2020. La dette extérieure représente environ 65 % de l'encours total de la dette auprès des créanciers traditionnels multilatéraux (la Banque mondiale, la Banque ouest-africaine de développement) et bilatéraux (principalement la Chine et la France). Les finances publiques du Niger dépendent de l'aide publique internationale, qui représente 9,3% du PIB en moyenne sur la période 2017-2020.

La gestion des finances publiques reste très largement marquée par les directives de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) de 2009. La transposition en droit interne de ces directives a connu des avancées en ce sens que toutes les directives du secteur ont été transposées.

La mise en œuvre technique des dispositions de la LOLF a permis d'élaborer un Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) et une cartographie des programmes issus des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) des ministères sectoriels, ayant servi de base à l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire à l'Assemblée Nationale chaque année depuis le basculement en mode budget programme.

Toutefois, après quatre années successives d'élaboration des DPPD, plusieurs écueils limitent l'efficacité de leur processus d'élaboration notamment : (i) l'inexistence ou la non fonctionnalité des Comités DPPD dans plusieurs ministères, (ii) la faible implication des responsables des programmes dans le processus d'élaboration des DPPD et des PAP ; (iii) les difficultés à rassembler les documents et informations utiles à l'exercice (iv) la nécessité de réadapter des documents existants au nouveau canevas ; (v) les difficultés à formuler les programmes, etc.

Dans le domaine de la planification, le Niger dispose d'une vision stratégique de son développement (SDDCI-Niger 2035) décliné en des plans quinquennaux dont le PDES 2017-2021. Au niveau sectoriel, plusieurs secteurs disposent de cadres stratégiques. Toutefois, plusieurs ministères ne disposent toujours pas de stratégies de référence pour orienter leurs politiques.

Sur le volet budgétisation, les multiples difficultés jalonnant le passage en mode Budget programme sont : (i) la faible implication des responsables de programme dans le processus de budgétisation ; (ii) la non-prise en compte des structures déconcentrées dans la budgétisation ; (iii) la mauvaise formulation des activités ; (iv) l'évaluation erronée du coût de certaines activités ; (v) la budgétisation des activités sans la prise en compte du bon mode opératoire de leurs exécutions ; (vi) l'incomplétude des données de budgétisation ; (vii) la difficulté de prise en compte de la pluri-annualité budgétaire en AE et CP ; (viii) l'incohérence entre le PIE et les dépenses d'investissement dans le Budget programme ; (ix) la faible maîtrise de la technique de budgétisation par activité par les services opérationnels ; (x) l'absence ou la non-utilisation des outils adéquats pour la budgétisation.

Tableau 3 : Critères de convergence de l'UEMOA

Critères de premier rang	Objectif	2017	2018	2019	2020
Solde budgétaire global, dons compris / PIB	> = -3%	-4,1%	-3,0%	-3,6%	-5,2%
Encours de la dette/ PIB nominal	< = 70%	34,6%	35,3%	39,1%	43,6%
Taux d'inflation annuel moyen	< = 3%	2,4%	2,7%	-2,5%	2,9%
Critères de second rang	Objectif				
Masse salariale / Recettes fiscales	< = 35%	43,5%	34,7%	36,0%	39,2%
Taux de pression fiscale	> = 20%	9,5%	11,0%	10,3%	9,5%

Source : DAEP/M/MF

Le taux d'inflation est passé en moyenne annuelle, de 2,4% en 2017 à -2,5% en 2019 avant de se situer à 2,9% en 2020. Toutefois, l'inflation, mesurée par l'Indice National des Prix à la Consommation (INHPC), est maîtrisée à un taux moyen de 1,4% par an. Cette évolution des prix est imputable à l'approvisionnement régulier des marchés locaux en produits de consommation, la poursuite de la distribution gratuite des vivres aux populations vulnérables et la vente à prix modérés des produits vivriers. Ce taux reste en dessous de la norme maximale communautaire, fixée dans le cadre du Pacte de Convergence de l'UEMOA.

La situation monétaire est caractérisée par une augmentation régulière des crédits à l'économie de 2017 à 2020 en passant de 891 milliards de FCFA en 2017 à 1014 milliards de FCFA en 2020.

Tableau 4 : principaux agrégats monétaire

Agrégats monétaire	2017	2018	2019	2020
Masse monétaire en % du PIB	17,7%	15,8%	17,0%	18,9%
Actifs extérieurs nets en % du PIB	6,7%	4,5%	8,4%	7,0%
Créances intérieurs en % du PIB	15,6%	15,8%	13,0%	15,4%
Créances nettes sur l'Etat % du PIB	1,8%	3,8%	0,3%	2,4%
Créances sur les autres secteurs en % du PIB	13,7%	11,9%	12,6%	13,0%

Source : DGECO/MP

Le système bancaire reste peu développé et l'inflation est maîtrisée. Seules quatorze banques opèrent au Niger et détiennent 80 % des actifs totaux. Le niveau du crédit intérieur, le ratio de la monnaie au sens large et le taux d'inclusion financière sont parmi les plus faibles de l'UEMOA. L'inflation reste contrôlée grâce à la monnaie communautaire et à la parité fixe avec l'euro.

Les crédits recensés à la Centrale des Risques en fin décembre 2020 affichent un accroissement de 41,2 milliards FCFA soit une augmentation de 9,6% par rapport à la même période de l'année 2019.

Le secteur du commerce demeure le principal bénéficiaire des crédits bancaires, suivi de ceux des services à la collectivité et des transports et communications. Les crédits octroyés au secteur agricole. Cependant, les crédits alloués au secteur de l'agriculture représentent moins de 1% du crédit global octroyé par le secteur bancaire.

Encadré 1 : mise en œuvre des réformes

La mise en œuvre du PDES 2017-2021 nécessite qu'une attention particulière soit portée sur les réformes pertinentes réparties sur les vingt-six (26) domaines de réformes identifiés. Ces réformes se rattachent aux cinq (5) axes du PDES ayant des impacts sur la mise en œuvre des programmes du PDES.

Afin de relever les défis et les enjeux de développement économique et social identifiés, plusieurs réformes ont été réalisées dans divers domaines.

Globalement, 420 réformes ont été enregistrées sur la période réparties comme suit : (i) 9 de l'axe 1 ; (ii) 57 de l'axe 2 ; (iii) 246 de l'axe 3 ; (iv) 81 de l'axe 4 et (v) 27 de l'axe 5.

Ces réformes sont pertinentes, et ont contribué à l'amélioration des performances des différents programmes et sous-programmes et actions majeures prioritaires, de même qu'elles ont permis d'améliorer la visibilité des pôles de coordinations sectoriels, de faciliter le dialogue politique avec les partenaires techniques et financiers du Niger. Un réel leadership institutionnel existe au niveau national, régional et local pour assurer la durabilité de ces réformes.

2.1.2. Gestion de l'économie

2.1.2.1. Planification, Programmation et Suivi-évaluation

En matière de cadres stratégiques nationaux, régionaux et locaux, le Niger dispose d'une Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive Niger 2035, d'un PDES 2017-2021 (première déclinaison quinquennale de la SDDCI Niger 2035), trente-sept (37) politiques, stratégies et plans sectoriels de développement, un guide méthodologique d'élaboration des cadres stratégiques sectoriels, sept (07) Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT), sept (07) Plans de Développement Régionaux (PDR), deux cents cinquante-cinq (255) Plans de Développement Communaux (PDC). L'élaboration des PDR/PDC est soutenue par des guides méthodologiques. A cette date, seule la ville de Niamey, ayant un statut particulier, ne dispose pas de document cadre stratégique. Elle doit élaborer un Plan de Développement Intégré (PDI).

Ces cadres stratégiques souffrent des insuffisances ci-après : (i) faible participation et inclusion dans le processus de leur élaboration ; (ii) les cadres stratégiques ont été très ambitieux surtout dans la programmation financière ; (iii) faible déclinaison des cadres stratégiques en cadres opérationnels ; (iv) faible alignement des interventions et (v) faible cohérence et articulation des outils de planification.

Dans ce cadre, deux études ont été menées pour palier à ces insuffisances. Il s'agit de : (i) l'analyse de l'architecture de planification au Niger et (ii) la territorialisation du PDES.

Selon le rapport sur le suivi du partenariat mondial élaboré conjointement par l'OCDE et le PNUD, des efforts considérables ont été faits pour aligner les interventions des partenaires aux cadres stratégiques nationaux. En effet, tous les cadres de résultats des PTF accordent une priorité aux résultats de développement du Niger et 80% d'entre eux (contre 67% en 2017) assurent le suivi des résultats conjointement avec le gouvernement. Aussi, l'alignement des partenaires au développement sur les cadres de mesure des résultats des cadres stratégiques nationaux s'est amélioré passant de 50% en 2016 à 95,6% en 2018. Néanmoins, les principes de transparence et de redevabilité ainsi que la conduite des évaluations finales impliquant les services gouvernementaux ont connu une baisse.

En matière de suivi évaluation, le Niger dispose d'une politique Nationale d'Evaluation, d'une Stratégie Nationale Intégrée de Suivi et Evaluation (SNISE), d'un guide de suivi évaluation des cadres stratégiques sectoriels, d'un Système National Intégré de Suivi Evaluation (SysNISE), d'un Guide de suivi évaluation du PDES 2017-2021.

En matière d'informations produites par le système national de suivi-évaluation, on peut noter l'élaboration : (i) des Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO), 2017, 2018 et 2019 ; (ii) du rapport bilan 2017-2020 de mise en œuvre du PDES 2017-2021 ; (iii) des rapports semestriels et annuels d'évaluation de l'action gouvernementale ; (iv) des Rapports Annuels de Performance

(RAP) des ministères et institutions ; (v) du bilan d'exécution du Budget d'Investissement ; (vi) des états consolidés ; (vii) des rapports trimestriels et annuels d'exécution du budget de l'Etat.

Les insuffisances relevées sont : (i) l'irrégularité dans la production des rapports de suivi ; (ii) la duplication des dispositifs de suivi-évaluation du PDES/PDR ; (iii) la non opérationnalisation des cellules communales sont mises en place, mais pas opérationnelles et (iv) la non régularité des rapports d'études socio-économiques et (v) la faible participation et contrôle citoyen de l'action publique dans les communes.

2.1.2.2.Système statistique national

L'activité statistique au Niger est régie par la loi n°2014-66 du 05 novembre 2014, modifiant et complétant la loi N° 2004-011 du 30 mars 2004, portant sur l'organisation de l'activité statistique et créant l'INS et ses décrets d'application. Un avant-projet de la loi statistique modifiant et complétant cette loi a été élaboré.

La performance du Système Statistique National (SSN) est appréciée à travers l'indice de capacité statistique sur une échelle de 0 à 100, calculé sur la base de trois (3) piliers à savoir : la méthodologie avec (dix critères), les sources de données (cinq critères), la périodicité et la ponctualité (dix critères). Le Niger dispose d'un score moyen de 68,89 sur 100, le classant 2^{ème} dans l'espace UEMOA après la Côte d'Ivoire et 4^{ème} dans l'espace CEDEAO derrière la Côte d'Ivoire, le Ghana et la Gambie. Cette performance est reflétée par les bons scores en matière de méthodologie et des sources de données.

Dans l'espace CEDEAO, le Niger occupe la quatrième (4^{ème}) place pour les composantes relatives aux sources de données et à la méthodologie, contre la septième (7^{ème}) place pour la composante sur la périodicité et la ponctualité. En considérant l'espace communautaire de l'UEMOA, le Niger occupe la deuxième (2^{ème}) place pour les composantes relatives aux sources de données et à la méthodologie, contre la quatrième (4^{ème}) place pour la composante reposant sur la périodicité et la ponctualité.

Toutefois le défi demeure en ce qui concerne la périodicité et la ponctualité. Cela est dû à une insuffisance des cadres de la statistique au niveau des services surtout au niveau sectoriel et régional et une insuffisance de financement du système statistique national, et le non fonctionnement du Conseil National de la Statistique.

2.1.2.3.Diplomatie économique

Dans son élan vers l'émergence économique et en droite ligne avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'agenda 2063 de l'Union Africaine, le Niger a entrepris d'importantes offensives diplomatiques.

Dans le domaine de la coopération, plusieurs commissions mixtes et de consultations bilatérales ont été organisées. La carte diplomatique est élargie avec 81 représentations diplomatiques et consulaires (dont 33 ambassades, 5 consuls généraux et 43 consuls honoraires).

Dans le domaine de l'intégration économique régionale et continentale, le Niger a joué un rôle majeur dans le processus d'aboutissement des grands projets d'intégration notamment, le projet de monnaie unique de la CEDEAO et la création de la ZLECAF.

Afin de mobiliser la diaspora à participer au développement économique du pays, 52 bureaux de Hauts Conseils des Nigériens à l'Extérieur (HCNE) ont été installés. Pour cela, un programme de réinsertion a été mis en place, ayant concerné 20314 personnes, essentiellement des retournés de la Côte d'Ivoire et de la Libye. Dans toutes les régions du Niger et dans certaines communes, la diaspora participe au financement des actions de développement (2% du PIB selon le rapport de la Banque Mondiale en 2020).

A ce niveau, le problème central est la faiblesse de la diplomatie économique

Il a pour causes (i) l'inexistence d'un document de politique en matière de diplomatie ;(ii) l'absence des spécialistes pour certains programmes de coopération tel que le changement climatique et l'environnement ; (iii) la faible organisation de la diaspora ; (iv) la faible couverture de la représentation diplomatique et consulaire ; (v) l'absence des structures en charge des statistiques, de la planification et du suivi évaluation et (vi) l'absence de cahier de charges.

Les conséquences qui en résultent sont (i) l'inexistence d'outil pour le suivi des Organisations Inter Gouvernementales ; (ii) la faiblesse de l'alignement de certains PTF aux priorités nationales ; (iii) La mauvaise négociation des accords de financement ; (iv) La rupture des accords de financement et (v) La faible maîtrise des procédures de décaissement des fonds des PTF.

2.1.3. Développement rural

2.1.3.1.Agriculture

La production totale enregistre un niveau annuel moyen de 6,26 millions de tonnes en équivalent céréalier. Elle comprend les productions céréalières et les productions irriguées.

En ce qui concerne la production totale des céréales, elle est de 5,58 millions de tonne par an en moyenne sur la période 2017-2020 et un taux de croissance annuel moyen de 6%. Cette hausse s'explique notamment par l'amélioration des rendements des principales spéculations. En effet, les rendements du mil, du sorgho et du riz ont connu des accroissements, en moyenne annuelle, respectifs de 6%, 8,5% et 7,5% sur la période. Ces améliorations des rendements sont principalement dues aux appuis à la production comprenant la mise en place de 88.216 tonnes de semences de variétés améliorées, 255.503 tonnes d'engrais ainsi que d'importantes quantités de produits phytosanitaires. A cela s'ajoutent les actions régulières de renforcement des capacités techniques des producteurs et la mise à disposition de matériels agricoles dont 308 tracteurs et

9.700 houes asines. Toutefois, la production céréalière connaît des fluctuations dues aux effets de la forte variabilité pluviométrique.

Au niveau régional le taux d'accroissement annuel de la *production des cultures céréalières* sur la période varie en dents de scie avec une chute en 2019 due aux attaques de la chenille mineuse de l'épi du mil et les inondations sauf la région de Dosso qui a enregistré un excédent.

S'agissant de la **production irriguée**, sa part dans la production agricole totale en équivalent céréalière est en hausse régulière sur la période en passant de 7,1% en 2017 à 15,7% en 2020, avec une production irriguée en tonnes équivalent céréalière qui est passée de 434 635 tonnes en 2016 à 1 032 023 tonnes en 2020. L'objectif du Programme de Renaissance de porter cette production de 500 000 tonnes en 2015 à 1.500.000 tonnes en 2021 est presque atteint. Cette performance s'explique en grande partie par la poursuite de la mise en œuvre de l'Initiative 3N notamment avec le placement d'intrants et matériels agricoles ainsi que le renforcement des capacités des producteurs (7 355,5 tonnes de semences pluviales améliorées toutes espèces et variétés confondues, 20 971 tonnes d'engrais, 715,67 tonnes de semences de cultures irriguées, 55 138 000 boutures de manioc et 2 661 kits de matériels à traction animale, 47255 litres de pesticides et 239136 sachets de fongicides, le renforcement des capacités de 31084 producteurs et agents d'encadrement dont 8820 femmes) mais aussi avec un accroissement de la mobilisation des ressources en eau (volume additionnel d'eau de 9 510 000 m³) et des superficies irriguées (182 916,5 ha mises en valeur soit 88,2% de la cible 2018) contre 158.977,26 ha dont 36.700 ha de décrue en 2017.

Les productions des cultures irriguées ont enregistré une augmentation de 5,39% entre 2018 et 2019 à Maradi grâce à l'augmentation des superficies cultivées et 33,78% entre 2016 et 2020 à Agadez. Cette hausse considérable observée à Agadez s'explique par leur prédominance dans la région due à l'intervention de plusieurs partenaires techniques et financiers, tandis à Tahoua la production irriguée en équivalent céréalière a augmenté en moyenne entre 2016 et 2019 de 6 due à une abondance de la pluviométrie et l'intervention des partenaires. A Zinder les productions irriguées en équivalent céréalière ont augmenté en moyenne de 0,6% sur la période 2017-2020. Cette faible croissance est expliquée par celle 2020 (moins 96,6%). Par contre dans la région de Diffa, la situation d'insécurité n'a pas permis d'évaluer la production irriguée malgré qu'elle dispose d'un potentiel irrigable de 1 623 450 ha.

On constate une diminution du taux d'accroissement qui passe de 35,24% en 2019 à 10,92% en 2020 (856 902 tonnes) liée en particulier aux pertes occasionnées par les inondations.

Les superficies cumulées aménagées et de décrue mises en valeur (ha), représentent les superficies cumulées équipées en infrastructures d'irrigation et de décrue mises en valeur chaque année (grande et petite irrigation). En 2020, la superficie totale estimée mise en valeur est de 210 010 ha, soit 84,4% des prévisions (248 832 ha) dont 34 640 ha sur les Aménagements Hydro Agricole (AHA) et 175 370 ha en petite irrigation.

Les superficies réhabilitées/confortées en grande irrigation (ha) correspondent aux superficies d'anciens AHA à maîtrise totale de l'eau, réhabilitées ou confortées (réhabilitation partielle). En 2020, il a été réhabilité/conforté 3 128 ha sur une prévision de 4 884 ha, soit un taux de réalisation de 64%.

La production **des cultures de rente** atteint 3 549 782 tonnes en 2020 en enregistrant une performance d'accroissement de 33%. Cela est due aux efforts déployés dans le développement des productions du niébé, de l'arachide, du souchet et du sésame et aux orientations données en matière de promotion des chaînes de valeur des filières porteuses ; d'encadrement de producteurs ; d'appuis en intrants de qualité.

La Gestion intégrée des ennemis des cultures s'articule autour, de la lutte contre les ravageurs des cultures, la surveillance et la lutte contre le criquet pèlerin. La campagne agricole d'hivernage 2020 a été caractérisée par une pression parasitaire moins forte que celle de la campagne précédente (83 369 ha infestés contre 122 024 ha en 2019) et par rapport à la moyenne des dix dernières années (146 512 ha infestés). Cependant certains ravageurs tels que les sautereaux, les insectes floricoles, les cicadelles, les pucerons et punaises, la chenille mineuse de l'épi du mil et les oiseaux granivores ont fait leur apparition dans toutes les régions, occasionnant par endroits des dégâts légers aux cultures et contre lesquels d'importants efforts de surveillance et de lutte ont été mis en œuvre. Au total, les traitements phytosanitaires ont couvert 53 619,5 ha sur 74 586,25 ha déclarés infestés tous ravageurs confondus avec 58 138 litres de pesticides, soit un taux de couverture de 71,88%.

En ce qui concerne la lutte contre le criquet pèlerin, notons que la situation acridienne a été relativement calme sur l'ensemble des aires de reproduction et de grégarisation du criquet pèlerin ainsi que dans le Sahel des pâturages. Le cumul des superficies déclarés infestés et traités en 2020 a été de 3 868 hectares avec 3868 litres de pesticides, soit un taux de couverture de 100%.

Les contraintes majeures de l'agriculture sont entre autres : (i) l'irrégularité des précipitations ; (ii) les températures très élevées ; (iii) la baisse de fertilité des sols ; (iv) les attaques des ennemis des cultures ; (v) l'insécurité foncière ; (vi) la forte compétition pour l'utilisation des ressources naturelles ; (vii) la faible recherche agronomique ; (viii) la faible vulgarisation des résultats de recherche agronomique ; (ix) la colonisation des espaces par les plantes envahissantes ; (x) la faible accessibilité aux intrants agricoles et (xi) la faible mécanisation agricole ; (xii) la faible maîtrise de l'eau ; (xiii) la faible utilisation des nouvelles technologies et (xiv) l'insuffisance et l'inadaptation de financement.

A l'issue de l'analyse, le problème central identifié est la faiblesse de la production agricole.

Les principales causes du problème central sont : (i) dégradation des bases productives ; (ii) insuffisance de l'appui conseil ; (iii) dépendance de la production agricole des aléas climatiques ; (iv) l'irrégularité des précipitations ; (v) les températures très élevées auxquelles s'ajoute l'évapotranspiration ; (vi) la baisse de fertilité des sols ; (vii) les attaques des ennemis des cultures ; (viii) l'insécurité foncière ; (ix) la forte compétition pour l'utilisation des ressources naturelles ; (x) la faible recherche agronomique ; (xi) la faible vulgarisation des résultats de recherche

agronomique ; (xii) la colonisation des espaces par les plantes envahissantes ; (xiii) la faible accessibilité aux intrants agricoles et (xiv) la faible mécanisation agricole.

Les conséquences sont : (i) faible productivité ; (ii) insécurité alimentaire et nutritionnelle ; (iii) insécurité/vol ; (iv) exode rural/migration ; (v) baisse des revenus ; (vi) paupérisation ; (vii) multiplication des conflits communautaires et (viii) famine.

Les défis sont : (i) assurer la sécurité foncière des acteurs du domaine ; (ii) rendre effectives les plateformes des services intégrés (maison du paysan) ; (iii) faciliter l'accès aux équipements et intrants agricoles (iv) assurer un conseil de qualité et de proximité et (v) faciliter l'accès à un financement adapté (vi) la mobilisation des ressources en eau pour la production agricole ; (vii) le développement des chaînes de valeurs des produits agricoles ; (viii) le renforcement de la résilience face aux chocs climatique et crises.

En terme de potentialités, le Niger dispose de : (i) 19 millions d'hectares de terres agricoles ; (ii) une marge d'amélioration de productivité considérable pour ses principales productions, (v) des ressources en eau estimées à plus de 32 milliards de m³ par an (dont 29 milliards de m³ pour le fleuve Niger et ses affluents), et d'importantes réserves en eaux souterraines (2,5 milliards de m³ renouvelables dont moins de 20 exploités et 2.000 milliards de m³ non renouvelables) ; (vi) 1 168 mares dont 145 permanentes et 1023 semi-permanentes et (vi) une population rurale jeune en forte croissance.

Le Niger dispose d'énormes potentialités de production de canne à sucre notamment dans les régions de Zinder et Dosso. Il a adopté la stratégie nationale de développement de la filière riz qui a pour objectif de satisfaire la demande locale en riz.

Le Niger est le deuxième producteur de niébé de l'Afrique de l'Ouest avec 2,4 millions de tonnes en 2019 et est le plus grand exportateur après le Nigéria. Le Niébé est une source importante de protéines de qualité supérieure pour la nutrition humaine et animale. Le Pays dispose d'un programme phare du Niébé visant à doubler le rendement de la production de légumineuses avec le développement des variétés sélectionnées dont les rendements atteignent 3 tonnes à l'hectare.

Dans la filière oignon, le Pays dispose également des potentialités avec une production de 1,2 millions de tonnes en 2019 et génère un chiffre d'affaires d'environ 47 milliards de francs CFA. Cette production est concentrée dans les 3 grandes régions productrices (Tahoua, Agadez et Tillabéry) qui représentent à elles seules plus de 80% de la production nationale. Cette filière est très compétitive à la fois interne avec un taux de pénétration des importations très faible (TPM=0,02%) et externe avec 95% de l'exportation d'oignon de la zone, rendant le Niger fortement spécialisé dans la production de l'oignon.

D'énormes potentialités existent également en matière de production du Moringa qui s'est imposé comme une nouvelle ressource alimentaire, économique et de santé pour l'humanité. Cette nouvelle ressource sera le café-cacao du Niger en moyen et long termes.

2.1.3.2. Elevage

Le tableau ci-après présente l'évolution du cheptel sur la période 2017-2019.

Evolution du cheptel (en milliers d'unités)

	2017	2018	2019	Moyenne (2017-2019)
Bovins	13 750,6	14 363,6	15 225,4	14 446,5
Ovins	12 315,7	12 746,8	13 192,9	12 751,8
Caprins	16 742,0	17 411,7	18 108,1	17 420,6
Camelins	1 788,1	1 811,4	1 834,9	1 811,5
Equins	250,7	253,2	255,7	253,2
Asins	1 837,4	1 874,2	1 911,7	1 874,4

Source : INS, annuaire statistique 2015-2020, édition 2020

En termes d'effectif du cheptel, les trois régions les plus nanties sont respectivement Zinder (12 108 257 têtes), Tahoua (10 767 810 têtes) et Maradi (9 202 961 têtes).

Le taux d'exploitation du cheptel est en moyenne 20,5%. Il n'atteint pas sa cible en 2021 qui est de 25%. Pour ce qui est de la production des viandes contrôlées, elle est passée à 125 194 tonnes en 2020 contre 119 997 tonnes en 2019 soit une progression de 4,33%.

La production laitière est passée de 969,8 milliers de litres en 2015 à 1467 en 2020. Le taux d'accroissement de la production du lait est passé de 42% en 2018 à 83,47% en 2019, soit un gain de 41,47 points de pourcentage. Bien qu'en hausse, la demande locale n'est pas satisfaite. En effet, le Niger importe en moyenne chaque année plus de 17 milliards de lait et des produits laitiers, soit 50% de ses besoins.

Pour l'amélioration de la santé du cheptel, le taux de couverture sanitaire des bovins est passé de 72% en 2016 à 82% en 2019 soit un bond exceptionnel de 10 points de pourcentage, puis à 78% en 2020; le taux de couverture sanitaire des petits ruminants est passé de 41% en 2016 à 72% en 2019, soit un gain de 31 points de pourcentage, puis à 60% en 2020. Le taux de couverture sanitaire des camelins est en baisse, passant de 57% en 2016 à 24 en 2019, puis à 7 en 2020. Les baisses des indicateurs en 2020 sont dues aux impacts de la COVID-19 dans le secteur. Il est constaté une nette régression de cas de tuberculose par rapport aux années précédentes et une réduction du risque sanitaire lié à la consommation des produits animaux.

Quant au taux d'accroissement des œufs, il est passé de 25% en 2018 à 61% en 2019, soit un gain de 26 points de pourcentage. La moyenne de consommation d'œufs est de 32 œufs par habitant en 2020, cet indicateur gagne quatre (4) points par rapport à 2019.

Les contraintes majeures de l'élevage sont entre autres : (i) les précipitations faibles et irrégulières ; (ii) les effets néfastes des changements climatiques (les températures très élevées) ;

(iii) la persistance des pathologies animales ; (iv) un faible maillage des points d'eau pastoraux ; (v) une insuffisance du pâturage ; (vi) la forte compétition pour l'utilisation des ressources naturelles ; (vii) la colonisation des espaces par les plantes envahissantes non appréciées ; (viii) insuffisance de l'alimentation du cheptel ; (ix) Insuffisance de l'appui conseil pastorale ; (x) diminution des espaces pastoraux (xii) ensablement des plans d'eau ; et (xiii) le faible accès au crédit et au financement adapté.

A l'issue de l'analyse, **le problème central identifié est la faible production pastorale.**

Les principales causes du problème central sont : (i) Dégradation des facteurs de production ; (ii) insuffisance de l'appui conseil ; (iii) faible vaccination du cheptel et de la volaille ; (iv) persistance de certaines maladies animales et (iv) Accès limité au crédit et au financement adapté ; (v) le caractère contemplatif (non rationnel) du système de production.

Les conséquences sont : (i) faiblesse de la productivité de la rentabilité et de la compétitivité, (ii) insécurité alimentaire et nutritionnelle ; (iii) insécurité/vol ; (iv) exode rural ; (v) paupérisation ; et (vi) multiplication des conflits communautaires.

Les défis majeurs sont : (i) adopter et mettre en œuvre des stratégies pertinentes pour produire la viande de meilleure qualité à des prix compétitifs dans le contexte de la Zone de Libres Echanges Continentale Africaine (ZLECAF) ; (ii) inverser la tendance des importations des produits alimentaires comme le lait à travers la mise en œuvre des programmes spécifiques pour améliorer l'état nutritionnel des populations nigériennes ; (iii) développer des filières de l'élevage au Niger tout en maîtrisant la santé animale dans un contexte d'élevage transhumant et de commercialisation transfrontalière dont les mouvements sont difficiles à contrôler ; (iv) assurer la sécurité foncière des acteurs du domaine ; (v) garantir des taux de couverture vaccinale adéquats ; (vi) garantir la sécurité sanitaire des denrées animales et des aliments d'origine animale mis à la disposition de la population et/ou promus pour l'exportation ; (vii) assurer l'appui-conseil de qualité et de proximité et (viii) faciliter l'accès à un financement adapté.

Le Niger dispose d'un grand potentiel (plus de 40 millions de têtes de bétail) pour produire la viande pour la consommation locale et l'exportation. En effet, le Pays partage une frontière de plus de 1500 km avec le Nigéria qui est un grand marché régional. Ces produits peuvent être également exportés vers le Bénin et les pays comme le Gabon et le Congo.

En termes d'atouts, le sous-secteur dispose d'atouts indéniables et d'avantages comparatifs certains en raison de la richesse de ses pâturages naturels couvrant des vastes étendues (la zone pastorale couvre 62 000 000 ha) mais aussi du fait de l'importance numérique de son cheptel et de la dextérité des éleveurs.

Encadré 2 : Gestion durable du Foncier

Les diagnostics sous sectoriel ci-dessus ont relevé que la question foncière est un des maillons faibles communs à tous les sous-secteurs. Ainsi les investissements importants qui seront planifiés en réponse aux différents défis ne pourront être réalisés sans la sécurité foncière des acteurs du domaine.

C'est d'ailleurs sur la base de ce constat que Le Gouvernement nigérien a adopté, le 9 septembre 2021, un document de la politique foncière rurale du pays et son plan d'actions. « L'objectif visé à travers l'adoption de la politique foncière rurale est d'assurer de meilleures perspectives à l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, la sécurisation foncière aussi bien pour les acteurs ruraux que pour le domaine foncier de l'Etat, la prévention et la gestion des conflits liés au foncier rural et plus globalement, le développement rural »

Le défi : est l'opérationnalisation de la politique et de son plan d'action.

2.1.3.3. Pêche

Le Niger dispose de ressources halieutiques appréciables dans les nombreux plans d'eau du pays (40 000 ha) : fleuve Niger et affluents, Lac Tchad, Komadougou Yobé, mares naturelles et retenues d'eau artificielles. Le potentiel halieutique dépend en grande partie des conditions hydrologiques (crue, inondation) et de l'équilibre des écosystèmes. La production du poisson est passée de 34 592 tonnes en 2016 à 44 984 en 2019 dépassant la cible annuelle de 30 000 tonnes de poisson. La production halieutique nationale concerne plus de dix mille (10 000) pêcheurs et ce chiffre augmentera avec le développement progressif des pêcheries amplifiées et la structuration de la filière.

Les principales contraintes sont : (i) la colonisation des espaces par les plantes envahissantes ; (ii) ensablement des plans d'eau ; (iii) une faible disponibilité de service de formation et de vulgarisation adapté ; (iv) faible accès aux financements adaptés (v) le caractère artisanal de la pêche ; (vi) réduction des ressources halieutiques ; (vii) conflits fréquents autour des ressources halieutiques ; (viii) l'insécurité au tour de certains plans d'eau ; (ix) faible pluviométrie et (x) un dysfonctionnement des structures de recherche sur l'aquaculture.

Le problème central est la faible production halieutique.

Les conséquences sont : (i) baisse des revenus des acteurs locaux liée à l'importation du poisson ; (ii) insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les défis majeurs à relever sont :

Encadré 3 : FISAN et APCA

Les diagnostics sous sectoriel ci-dessus ont relevé que les questions du « financement » et « conseil » étaient des maillons faibles communs à tous les sous-secteurs. Ainsi les investissements importants qui seront planifiés en

réponse aux différents défis ne pourront être réalisés sans un financement accru et adapté et sans un accompagnement conséquent des acteurs.

C'est d'ailleurs sur la base de ce constat que les autorités ont instruit le HC3N, conformément à son mandat d'impulser les réformes, pour la création et mise en place respectivement du Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de l'Agence de Promotion du conseil agricole dont les missions sont :

- Le FISAN a comme objectif de faciliter les investissements privés et communautaires à tous les segments des filières alimentaires et agroalimentaires avec comme finalité d'augmenter le volume et la qualité des offres de financement agricoles.
- L'APCA a pour mission d'améliorer sensiblement l'accès des producteurs, leurs organisations et les autres acteurs des filières à des services d'appui conseil de qualité grâce à un système pluriel, décentralisé, à gouvernance partagée, répondant à leurs demandes diversifiées, et permettant la croissance durable du milieu Agricole.

L'accès au financement pour les opérateurs agricoles reste un défi majeur. Les principales contraintes sont : (i) Insuffisance des financements publics ; (ii) faible capacité financière des institutions financières ; (iii) le coût élevé du crédit ; (iv) l'insuffisance des garanties physiques et financières ; (v) l'inadaptation des produits financiers disponibles aux spécificités du secteur agricole (écarts entre les échéanciers de paiement des prêts et les cycles de revenus des agriculteurs) (vi) les financements disponibles sont souvent liés à des projets/programmes à durée de vie limitée (vii) une couverture du territoire national non équilibrée.

Les contraintes de l'accès au conseil sont : (i) faiblesse du système de conseil existant ; (ii) manque de coordination et cloisonnement entre opérateurs ; (iii) disparité de la couverture territoriale ; (iv) Faible ratio conseillers/producteurs ; (v) non couverture de nouveaux besoins ; insuffisance des financements.

Le défi pour les deux institutions est leur opérationnalisation à travers :

- Pour le FISAN : le renforcement de sa gouvernance stratégique et opérationnelle et l'accroissement de son fonds d'investissement ;
- Pour l'APCA : le renforcement de sa gouvernance stratégique et opérationnelle et le renforcement de ses capacités techniques.

2.1.4. Infrastructures et services économiques

2.1.4.1. Infrastructures de transport

Durant la période 2016-2020, d'importants investissements ont été réalisés dans le cadre de l'extension et de la réhabilitation du réseau bitumé ce qui a permis d'améliorer le désenclavement interne et externe du pays. De même, le désenclavement des zones rurales et des zones de production a été renforcé par la construction de routes rurales.

La construction des voiries urbaines et d'échangeurs dans le cadre du programme de modernisation des villes a permis d'améliorer la mobilité urbaine dans les grandes agglomérations principalement dans la capitale.

En effet, durant cette période, 618,75 km de routes bitumées ont été construites (y compris les voiries urbaines), Ainsi, le linéaire de routes bitumées interurbaines est passé de 4593 km en 2016 à 4908 km en 2020 soit une progression de 6,85 %. De même, 463,342 km de routes bitumées ont été réhabilitées. A cela s'ajoutent la construction de 983,8 km et la réhabilitation de 194 km de routes rurales afin de désenclaver les zones de production et donc favoriser les échanges.

L'évolution du réseau des routes bitumées est donnée dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Evolution des Routes Bitumées

REGIONS	2016	2017	2018	2019	2020
AGADEF	661,3	661,3	678,8	678,6	678,6
CUN	82,4	82,4	82,4	82,4	82,4
DIFFA	361	361,0	361,0	361,0	361,0
DOSSO	502	502,5	502,5	504,4	504,4
MARADI	407,5	407,5	460,9	513,6	561,1
TAHOUA	659	704,4	738,5	762,5	790,7
TILLABERI	1149	1 150,0	1 156,0	1 158,5	1 158,5
ZINDER	770,4	770,4	770,4	770,9	770,9
TOTAL	4592,6	4 639,5	4 750,5	4 832,0	4 907,7

Source : Direction de Gestion et suivi des réseaux (Ministère de l'Équipement)

Le linéaire des routes en terre est passé de 8639 km en 2016 à 9319 km en 2020 soit une progression de 7,87%. L'évolution du réseau des routes en terre est donnée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Evolution des Routes rurales

REGIONS	2016	2017	2018	2019	2020
AGADEF	798	798,4	798,4	853,1	786,9
CUN	0	0,0	0,0	0,0	0,0

DIFFA	33	33,1	33,1	33,5	33,5
DOSSO	1 769	1 782,3	1 805,7	1 918,2	1 924,1
MARADI	1 189	1 230,7	1 192,5	1 221,0	1 201,0
TAHOUA	1 583	1 742,6	1 728,9	1 933,0	1 908,5
TILLABERI	1 959	1 970,5	1 964,0	2 035,1	2 035,1
ZINDER	1 306	1 339,0	1 344,2	1 354,3	1 430,1
TOTAL	8 639	8 896,5	8 866,9	9 348,1	9 319,2

Source : Direction de Gestion et suivi des réseaux (Ministère de l'Équipement)

Par ailleurs, un nouveau dispositif de gouvernance de l'entretien routier a été mis place avec la création et l'opérationnalisation du Fonds d'Entretien Routier (loi n°2017-02 du 22 mai 2017) , de l'agence de maîtrise d'ouvrage déléguée de l'entretien routier (Décret N° 2019-219/PRN/MEQ du 29 Avril 2019) et de la cellule d'audit et de contrôle des travaux d'entretien routier (Décret N° 2019-218/PRN/MF du 29 Avril 2019). La loi n°2018-32 du 24 mai 2018 déterminant le Patrimoine Routier National et fixant les règles de sa protection, complète la série de mesures adoptées pour la préservation et l'entretien des infrastructures routières. Les nouvelles structures créées doivent être consolidées afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'amélioration de l'entretien routier.

Des progrès ont été enregistrés dans la construction, la réhabilitation et l'entretien des infrastructures routières. En effet, la densité routière est passée de 10,68 km/1000 km² en 2017 à 11,33 en 2020. De même, le pourcentage des routes bitumées en bon état est passé de 65,8 en 2017 à 71,2 en 2020.

Par contre, la disponibilité routière (km/1000 habitants) a connu une baisse passant de 0,66 en 2017 à 0,63 en 2020 (cet indice est inversement proportionnel à la taille de la population). Il en est de même de l'état du réseau en terre pour lequel la proportion en bon état est passée de 80,5 en 2017 à 72,1 en 2020.

Cela est dû à l'impact négatif des intempéries (effets du changement climatique) et l'insuffisance des ressources dédiées à l'entretien routier. Enfin, l'indice d'accessibilité rurale (IAR), qui mesure la proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année, est passé de 36,9 en 2017 à 37,2 en 2020. Cela traduit qu'environ 62,8 de la population n'a pas accès à une route praticable toute l'année dans un rayon de deux (2) kilomètres.

Le réseau ferroviaire est au stade embryonnaire. Le tronçon Niamey-Dosso (140 km) n'est pas encore opérationnel. Ce projet rentre dans le cadre de la réalisation de la Boucle Ferroviaire Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan. Il devrait se poursuivre par la réalisation du tronçon Dosso-Frontière du Bénin. Malheureusement, les travaux sont à l'arrêt depuis 2016 en raison d'un contentieux impliquant les parties prenantes. Toutefois, dans le cadre du Programme de Renaissance Acte III, le Président de la République envisage de relancer ce projet et de réaliser les

projets ferroviaires reliant le Niger à la République Fédérale du Nigeria. Dans ce cadre, il y a lieu de noter le démarrage de la construction de la ligne Kano-Katsina-Maradi. Les travaux sont financés par le Nigeria.

En ce qui concerne les infrastructures de transport fluvial, elles sont peu développées. Le transport fluvial, dans les régions de Tillabéry, Dosso et Niamey est encore au stade artisanal et le cadre institutionnel et juridique n'est pas encore clairement défini. Une étude de faisabilité de la navigabilité du fleuve Niger sur le bief Ayorou-Gaya a été réalisée en 2016. Les actions prévues dans le cadre de cette étude n'ont pas été réalisées.

En matière de transport aérien, les infrastructures aéroportuaires ont été renforcées suite aux réalisations suivantes : (i) l'élaboration des schémas directeurs dont le nombre passe de trois (3) en 2016 à six (6) en 2020, (ii) la réhabilitation de cinq (5) aéroports (Diffa, Agadez, Tahoua, Maradi et Zinder), (iii) la construction de l'aéroport de Tillabéry et de l'aérogare d'Iférouane, (iv) la modernisation de l'Aéroport International Diori Hamani (AIDH) de Niamey et (v) la mise aux normes OACI des aéroports d'Agadez et de Zinder.

2.1.4.2. Services des transports

➤ Services des transports routiers

Les principales réalisations dans le domaine du sous-secteur routier sont les suivantes : (i) le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire par la création et l'opérationnalisation de l'Agence Nigérienne de la Sécurité Routière (ANISER) et de l'Autorité de Régulation du Secteur des Transports (ARST) et l'adoption du décret portant sur l'accès à la profession de conducteur ; (ii) l'opérationnalisation de la réforme sur le permis de conduire biométrique, conformément à la loi portant code de la route. ; (iii) l'octroi des autorisations de création de 12 compagnies régulières de transport des voyageurs afin de contribuer à développer les services de transport terrestre ; (iv) la formation des acteurs de la sécurité routière (cadres du Ministère, policiers et gendarmes ; les syndicats de conducteurs) ; (v) des campagnes de sensibilisation portant sur les dangers de la circulation routière ; (vi) la mise en service du poste de contrôle juxtaposé de Malanville ; (vii) l'acquisition de matériels (alcootests, GPS) au profit des forces de défense et de sécurité.

Ces différentes réalisations ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- De réels progrès en matière de facilitation des transports : le taux moyen de mise en œuvre des textes en matière de facilitation des transports est passé de 73,7% en 2016 à 81,39% en 2020, soit une hausse de 8 points sur la période.
- Une amélioration de la gestion des corridors : le délai moyen d'acheminement des marchandises à partir des ports de transit s'est nettement amélioré passant de 8 km/h en 2016 à 22 km/h en 2020, soit une augmentation de 175%.

Ces progrès sont dus à la suppression de certains postes de contrôle routiers et l'opérationnalisation des postes de contrôle juxtaposés de Malanville.

➤ *Services du transport aérien*

Dans le cadre des services, les principales réalisations ont porté sur (i) l'adoption de plusieurs textes réglementaires, (ii) la mise sous gestion communautaire de l'ASECNA des aéroports d'Agadez et de Zinder ; (iii) la transformation de la Régie d'Assistance en Escale (RAE) en Niger Summa Handling (NSH), (iv) la création de la cellule des accidents, (v) la réalisation des inspections, (vi) la formation des inspecteurs et (vii) l'amélioration de la sécurité et de la sûreté aériennes.

Le renforcement des infrastructures aéroportuaires et les réalisations dans le domaine des services ont contribué à améliorer la performance des activités du transport aérien. En effet, le volume de fret du transport aérien a fortement augmenté en passant de 6 408 tonnes en 2016 à 8 829 tonnes en 2020, soit une hausse de 37,78%. Cette forte augmentation a été constatée à Niamey car le volume de fret est passé de 5 781 tonnes en 2016 à 7 685 tonnes en 2020 soit une progression de 33% sur la période. Par contre, à Diffa il connaît une baisse drastique passant de 356 tonnes en 2016 à 118 tonnes en 2020 soit une régression de 67%. Le nombre de passagers transportés a régulièrement progressé entre 2016 et 2019, respectivement 321 034 passagers et 379 123 passagers, pour chuter à 180 501 passagers du fait de la pandémie de la COVID-19, en 2020 ; cette chute est de 198 622 passagers, soit 52% (entre 2019 et 2020). (Niamey a annoncé 290 165 passagers en 2016 et 379 123 en 2019). Notons que Diffa a enregistré 7 827 passagers en 2016 et 1 528 en 2020. A Zinder on constate 8325 passagers en 2016 et 3 474 en 2020.

Concernant la météorologie, les réalisations notables sont : (i) le placement de 2008 pluviomètres conformément au programme de renaissance « 1 village agricole, un (1) pluviomètre », (ii) la création de huit (8) centres météorologiques régionaux, (iii) l'installation de 15 stations synoptiques, 8 stations climatologiques, 2 stations agro météorologiques, 104 stations automatiques météorologiques, (iv) la construction et l'équipement du centre de calcul et (v) la diffusion, chaque année, des prévisions saisonnières des caractéristiques agro-climatiques de la saison des pluies.

Ces réalisations ont contribué à renforcer significativement le réseau d'observations météorologiques en vue de produire des informations fiables à temps réel, susceptibles d'améliorer la résilience des populations. En effet, le nombre total de pluviomètres placés est passé de 400 en 2016 à 1 608 en 2020 soit une augmentation de 1 208 pluviomètres. Quant au nombre de stations météorologiques automatiques, il est passé de 2 en 2018 à 46 en 2020, soit une augmentation de 44 stations automatiques.

Tableau 7 : Evolution des indicateurs du secteur des transports

Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de compagnies de transport routier de voyageurs opérationnelles	15	16	15	18	18
Nombre de passagers par bus au départ de Niamey	2 569 689	3 301 786	3 066 673	2 866 623	-
Volume de fret du transport routier à l'import (tonnes)	2 476 281	2 567 181	2 803 860	3 283 889	2 193 049
Volume du fret du transport routier à l'exportation (tonnes)	512 696	600 912	680 875	626 717	732 016
Nombre d'accidents de la circulation routière	6 718	6 095	6 428	6 521	7 248*
Nombre de personnes tuées	978	869	900	906	1 405*
Trafic passager des aéroports (nombre)	321 034	361 407	371 734	379 123	180 501
Volume de fret du transport aérien (tonnes)	6 408	7 160	8 328	9 259	8 829
Nbre de pluviomètres placés	400	310	787	185	326
Nbre de stations météorologiques automatiques	0	0	2	26	46

Source : DS/MT, ANAC/M

Les contraintes majeures sont : (i) l'insuffisance des infrastructures de transport ; (ii) la dégradation des infrastructures ; (iii) la persistance de la surcharge routière ; (iv) l'insuffisance dans le respect des normes à la réalisation des infrastructures ; (v) la faible professionnalisation des acteurs ; (vi) le parc automobile vieillissant ; (vii) l'insuffisance du cadre réglementaire et institutionnel ; (viii) le coût élevé de transports ; (ix) l'insécurité routière ; (x) l'insatisfaction des usagers des services de transport et de la météorologie ; (xi) la faible rentabilité ; (xii) la faible accessibilité aux services sociaux ; (xiii) la persistance des accidents ; (xiv) les tracasseries routières ; (xv) le non-respect du code de la route ; (xvi) la faible couverture du réseau d'observations météorologiques ; (xvii) l'absence de réseau ferroviaire comme mode alternatif de transport et (xviii) la faible attractivité des services des transports et (xix) les changements climatiques.

Le problème central est **le faible développement des infrastructures et des services de transport de qualité.**

Ce problème est engendré par : (i) l'insuffisance des infrastructures de transport ; (ii) la dégradation des infrastructures ; (iii) la persistance de la surcharge routière ; (iv) l'insuffisance dans le respect des normes à la réalisation des infrastructures ; (v) la faible professionnalisation des acteurs ; (vi) le parc automobile vieillissant ; (vii) l'insuffisance du cadre réglementaire et institutionnel ; (viii) le

non-respect du code de la route ; (ix) la faible couverture du réseau d'observations météorologiques et (x) l'absence de réseau ferroviaire comme mode alternatif de transport.

Les conséquences du problème central sont : (i) le coût élevé de transports ; (ii) l'insécurité routière ; (iii) l'insatisfaction des usagers des services de transport et de la météorologie ; (iv) la faible rentabilité ; (v) la faible accessibilité aux services sociaux ; (vi) la persistance des accidents et (vii) les tracasseries routières

Les défis majeurs à relever sont : (i) l'amélioration de la densité routière ; (ii) l'amélioration de la sécurité routière et aérienne (iii) la réduction des pratiques anormales sur les corridors de transit ; (iv) la professionnalisation des acteurs ; (v) la modernisation des réseaux météorologiques ; (vi) le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire dans le domaine du transport maritime ; (vii) le développement des normes de construction adaptées aux changements climatiques et (viii) le renouvellement du parc auto.

2.1.4.3. Développement urbain et habitat

Le Niger n'est pas resté en marge de la dynamique de l'urbanisation que connaît l'Afrique avec un taux d'environ 22,5% en 2016. Le phénomène d'urbanisation est devenu aujourd'hui irréversible. En effet, la population urbaine croît à peu près deux fois plus vite que la population rurale sous les effets conjugués de la croissance naturelle et de l'exode rural et immigration sous régional.

Cette population urbaine est cependant inégalement répartie dans les différents centres urbains du pays. En effet, la population de la seule ville de Niamey (la capitale) représente près de 40% de la population urbaine totale du pays, ce qui traduit le déséquilibre de l'armature urbaine.

La croissance urbaine et l'extension des villes se sont faites souvent en l'absence d'outils adéquats de planification urbaine.

En matière de logement, l'essentiel du parc a été produit dans le cadre du système de l'auto construction par les ménages puisque l'intervention de la puissance publique a surtout consisté en des opérations de lotissements souvent non viabilisés.

S'agissant des infrastructures urbaines (voiries, caniveaux, réseaux d'eau potable et d'électricité, etc.), le Niger connaît un retard important par rapport aux autres pays de la sous régions, ce qui rend les conditions de vie en milieu urbain très difficiles.

En matière de cadastre, il y a lieu de signaler l'énorme écart entre le nombre de parcelles mises en valeur et disposant d'un titre foncier et celles disposant de titres de propriété provisoires. Cette situation engendre un énorme manque à gagner pour l'Etat, une insécurité foncière pour les propriétaires et une lenteur dans les transactions bancaires.

Dans le domaine de la cartographie, la situation se résume à la faible couverture cartographique du territoire national.

Concernant le cadre juridique et réglementaire, un accent a été mis sur les réformes. Au plan juridique, il s'agit de l'adoption (i) de la loi 2017-20 du 12 avril 2020 fixant les principes fondamentaux de l'urbanisme et de l'aménagement urbain et (ii) la loi 2018-25 du 17 avril 2018 fixant les principes fondamentaux de la construction et de l'habitation ainsi que ses textes modificatifs. Au plan réglementaire, d'importants textes ont été pris pour renforcer les mesures relatives notamment à la délivrance du permis de construire, aux documents de planification urbaine et aux plans d'urbanisme opérationnel. Les réformes du cadre réglementaire ont également porté sur (i) la création et la mise en place des Organes consultatifs en matière d'urbanisme et d'habitat, (ii) l'adoption du Code de devoirs professionnels des ingénieurs en Génie civil et du Code des devoirs professionnels des urbanistes. Ces réformes visent à encadrer l'extension des villes dans un contexte d'urbanisation accélérée.

La gestion du développement urbain a été également marquée par le développement d'outils de planification et une contribution à l'amélioration du climat des affaires. Il s'agit de la conception de 11 Plans Urbains de Référence (PUR), 2 Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et de 4 schémas de drainage des eaux pluviales. Il convient également de souligner l'élaboration du document de Politique Nationale de Développement Urbain (non encore adopté). Par rapport au drainage des eaux pluviales, 3.042 mètres linéaires (ml) d'ouvrages ont été construits au niveau national et 4.000 ml de voie pavée réalisés dans l'arrondissement communal Niamey V. En ce qui concerne le climat des affaires, certaines réalisations spécifiques ont contribué à son amélioration notamment les réformes législatives et réglementaires sur le permis de construire et la délivrance de 1.063 agréments pour les entreprises BTP/H et 73 autres agréments pour les bureaux d'études.

L'État a poursuivi la mise en œuvre du programme de construction et de réhabilitation des infrastructures et bâtiments publics pour rehausser les capacités d'accueil. Parmi les grandes infrastructures réalisées, il faut souligner la construction de l'immeuble du Ministère des Finances (plus de 600 bureaux) et du centre international de conférence Mahatma Gandhi (plus de 2.000 places) ainsi que la rénovation du Palais des Congrès. Ainsi, entre 2011 et 2020, un total de 2.021 logements sociaux a été construit à Niamey et à l'intérieur du pays par la société d'État de promotion immobilière (SONUCI) et les promoteurs immobiliers privés au profit des militaires et autres agents de l'État. La Banque de l'Habitat et le Fonds National de l'Habitat ont été créés pour faciliter l'accès au crédit à caractère social. En ce qui concerne l'extension de l'offre en parcelles viabilisées, de nouveaux lotissements de 15.789 parcelles ont été réalisés. De plus, un projet a été élaboré en 2020 pour rendre disponible 15.000 parcelles viabilisées et clôturées dans la commune rurale de Karma au profit des salariés à faible revenu.

Le cadastre connaît des mises à jour avec la production de supports adaptés. Les titres de propriété ont connu une augmentation avec la création et la numérisation de 60.000 titres fonciers au total

entre 2011 et 2020, contribuant ainsi aux recettes internes mobilisées. De même, le processus d'édition des cartes cadastrales se poursuit. A fin août 2020, on dénombre 430 cartes de Niamey qui sont produites et mises à jour et 275 plans d'assemblages à l'échelle 1/5.000^e des grands centres urbains établis. Au niveau des chefs-lieux de région, 25 cartes cadastrales ont été réalisées et 4 conservations foncières créées.

De plus, l'informatisation des aspects techniques, juridiques et fiscaux du cadastre se poursuit, de même que la couverture cartographique du territoire pour assurer une meilleure exploitation des connaissances géographiques. C'est dans ce cadre que 120 bornes de nivellement général et 15 bornes géodésiques ont été posées ainsi que 11 feuilles au 1/50.000^{ème} et 117 feuilles au 1/200.000^{ème} numérisées entre 2017 et 2020². De plus, le réseau de nivellement de la ville de Niamey a été actualisé et densifié et, le site de la nouvelle zone industrielle topographié et balisé.

Les contraintes majeures identifiées sont : (i) la difficulté de mobilité en milieu urbain, (ii) la faible maîtrise de la croissance urbaine ; (iii) la précarité de l'habitat et la promiscuité dans les logements, (iv) l'existence de quartiers sous intégrés, (v) l'incivisme des citoyens, (vi) l'insuffisance d'évacuation des eaux usées et de pluies, (vii) l'insuffisance en infrastructures urbaines (viii) la faiblesse du cadastre (ix) l'insuffisance de la couverture cartographique du territoire ; (xi) l'augmentation quasi exponentiel des besoins en matière de logement notamment dans les grandes villes confrontées aux phénomènes récurrents d'exode des ruraux vers les centres urbains ; (xii) la persistance d'un habitat traditionnel en milieu rural non adapté aux conditions atmosphériques et climatiques ; (xiii) l'insalubrité et (xiv) l'immigration sous régionale.

Le problème central dans le domaine du développement urbain et Habitat est « **la faible couverture des besoins en matière de logement et d'urbanisme** ».

Les principales causes sont : (i) la faible maîtrise de la croissance urbaine et (ii) les mauvaises pratiques en matière d'évacuation des Eaux Usées et Pluviales ; (iii) l'existence de quartiers sous intégrés ; (iv) l'insuffisance en infrastructures urbaines ; (v) la faiblesse du cadastre ; (vi) l'insuffisance de la couverture cartographique du territoire ; (vii) l'augmentation quasi exponentiel des besoins en matière de logement notamment dans les grandes villes confrontées aux phénomènes récurrents d'exode des ruraux vers les centres urbains ; (viii) la persistance d'un habitat traditionnel en milieu rural non adapté aux conditions atmosphériques et climatiques ; (ix) l'insalubrité et (x) l'insuffisance des parking privés.

Les conséquences sont : (i) la faiblesse de la qualité du cadre de vie en milieu urbain et rural et (ii) la difficulté de mobilité en milieu urbain ; (iii) la précarité de l'habitat et la promiscuité dans les logements.

² Les données sont arrêtées à fin août 2020.

Les défis majeurs à relever sont : (i) le renforcement de la synergie des interventions des différents acteurs du domaine ; (ii) la poursuite de la construction de logements sociaux ; (iii) le respect des normes de construction prenant en compte les personnes en situation d'handicap et (iv) l'adaptation du cadre de vie au changement climatique.

2.1.4.4. Nouvelles Technologies de l'Information

Dans le cadre du renforcement des infrastructures et services des télécommunications, 3.297 kilomètres linéaires (kml) de fibre optique ont été installés depuis 2015, portant la longueur totale installée à 3.847 kml en 2020. De plus, 1.007 kilomètres sont en cours d'installation.

Il convient également de noter (i) la construction de plusieurs sites-radio par les opérateurs de téléphonie, (ii) la création des centres « connecter une école, connecter une communauté », (iii) la création des plateformes dans le cadre de l'organisation d'un laboratoire d'intégration des villages intelligents, (iv) l'installation et la configuration des plateformes d'Intranet gouvernemental, (v) la création des domaines, l'hébergement des sites web des ministères et institutions de l'État, (vi) la création de la cité de l'innovation, (vii) la création des centres communautaires ou Hot Spots (viii) et la réalisation d'un site pilote des villages intelligents.

Par ailleurs, il faut souligner l'organisation des compétitions E-Takara en vue de détecter et promouvoir les talents nigériens dans le domaine du numérique. D'autres réalisations ont porté sur la mise en place des plateformes de télétravail, de vidéoconférence, de téléconsultation, de sensibilisation et d'information notamment dans le cadre de la gestion de la pandémie du COVID 19 et le développement des plateformes (E-commerce).

Grâce aux différentes réalisations, les indicateurs du secteur des télécommunications se sont améliorés.

Tableau 8 : Évolution des principaux indicateurs des TIC de 2017 à 2020

Désignation	2017	2018	2019	2020
Longueur totale de Fibre Optique installée (Km)	3 847	3 847	3847	3847
Taux de couverture Nationale (en %)	89.00	92.19	92.19	92.19
Taux de Pénétration de Fixe (en %)	0.55	0.76	1	0.64
Taux de Pénétration de Mobile (en %)	44.99	47.16	51.90	53.00
Taux de pénétration totale (en %)	45,54	47,92	52,90	53,64
Parc d'abonnés (Nombre)	9 343 471	10 202 727	11 418 301	12 279 004

Source des données : MP/NTI.

Les principales contraintes sont : (i) l'insuffisance d'un cadre institutionnel et réglementaire ; (ii) l'absence d'un plan stratégique de large bande ; (iii) les coûts élevés des terminaux ; (iv) la faible qualité des services numériques ; (v) la non fiabilité des services numériques offerts par les opérateurs de téléphonie mobile ; (vi) le faible investissement du secteur privé du numérique.

L'analyse des relations de causes à effets ressort que le problème central du secteur numérique est la **Faible pénétration de l'internet sur le territoire national**.

Les principales causes sont : (i) l'absence d'un plan stratégique de large bande ; (ii) les coûts élevés des terminaux des services ; (iii) le faible pouvoir d'achat de la majeure partie de la population et (iv) le faible investissement du secteur privé du numérique.

Les principales conséquences sont : (i) la non fiabilité des services numériques offerts par les opérateurs de téléphonie mobile ; (ii) le faible accès des populations au numérique et (iii) l'insatisfaction des usagers des prestations de service du secteur numérique.

Au vu de l'analyse ci-dessus, les principaux défis à relever sont : (i) le développement d'un plan stratégique de large bande ; (ii) le développement des compétences ; (iii) la diminution des coûts des terminaux et des services et (iv) l'accroissement des investissements dans le sous-secteur ; (v) le développement des solutions numériques de l'administration en favorisant l'accès de ces marchés aux startups et entreprises locales ; (vi) le développement des villages intelligents ; (vii) la mutualisation des grands projets d'infrastructures (Pipelines, réseau d'électricité, électrification rurale, adduction d'eau, fibre optique, faisceaux hertziens, ...).

2.1.4.5. Poste

Au plan juridique et institutionnel il faut noter l'élaboration et l'adoption de la loi portant régime du secteur postal, l'adoption des documents de la Politique Sectorielle Postale et le Plan Intégral de Développement Postal (PIDEP) 2019-2028.

Les réalisations ont également concerné essentiellement : (i) la création des points de contacts postaux ; (ii) l'organisation des journées de la poste, (iii) la vulgarisation de la politique sectorielle postale et son plan d'actions et (iv) la poursuite de mise en place d'une institution de micro finance postale.

Tableau 9 : Évolution des principaux indicateurs de la poste de 2017 à 2021

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de points de contact	93	99	99	104	105
Nombre de services postaux innovants	-	9	12	15	18

Source : MP/NTI

Grâce aux différentes réalisations des acteurs, les indicateurs du sous-secteur de la poste se sont améliorés. En effet, le nombre de points de contact est passé de 93 en 2017 à 105 en juin 2021. Le nombre de services postaux innovants est multiplié par 2 entre 2018 et juin 2021, passant de 9 à 18.

Cependant, le marché révèle la présence d'une multitude d'acteurs opérant en marge de la réglementation en vigueur.

Les principales contraintes sont : (i) l'insuffisance d'encadrement institutionnel du sous-secteur ; (ii) la faible modernisation des services postaux ; (iii) l'insuffisance des ressources humaines de

qualité ; (iv) l'insuffisance et l'inadaptation du cadre législatif et réglementaire (v) le faible accès au service universel ; (vi) la mauvaise qualité des prestations et (vii) la non viabilité de l'Opérateur Désigné.

Le problème central est : *la faible gouvernance du sous-secteur*.

Les principales causes du problème central sont : (i) l'insuffisance d'encadrement institutionnel du sous-secteur ; (ii) l'insuffisance des ressources humaines de qualité ; (iii) l'insuffisance et l'inadaptation du cadre législatif et réglementaire régissant le sous-secteur ; (iv) la faible modernisation des services postaux ; (v) le faible accès au service universel ; (vi) la mauvaise qualité des prestations et (vii) la non viabilité de l'Opérateur Désigné.

Les conséquences sont : (i) l'insatisfaction des usagers des prestations du sous-secteur postal ; (ii) la faible contribution au PIB et (iii) la perte de compétitivité du sous-secteur.

Les défis majeurs à relever sont : (i) l'amélioration de la gouvernance ; (ii) la viabilité de l'Opérateur Désigné ; (iii) l'accroissement du volume de financement des investissements structurants et (iv) le développement de services innovants.

2.1.4.6. Communication

Ce sous-secteur comporte : (i) 18 chaînes de télévision dont 2 publiques (Télé Sahel et Tal TV) ; (ii) 68 radios dont une publique (Voix du Sahel avec 7 stations régionales) et 67 chaînes privées réparties sur l'ensemble des régions, (iii) la presse écrite avec 34 titres dont 2 publics (le quotidien Le Sahel et l'hebdomadaire Sahel Dimanche) et 32 privés, (iv) la presse en ligne avec 16 organes dont 2 publics (ANP et Le Sahel) et 14 privés, (v) 190 radios communautaires et (vi) l'Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication (IFTIC) et les autres écoles privées.

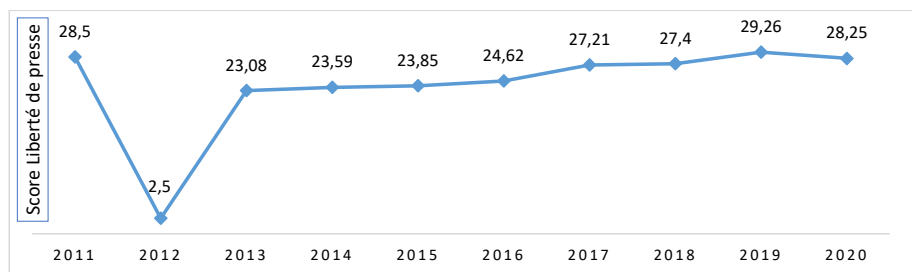
De même, des décrets ont été adoptés portant sur : (i) la création de l'Agence Nigérienne de Diffusion (AND) et l'approbation de ses statuts, (ii) les redevances des radios et télévisions, (iii) la réglementation de la publicité par voie de presse, (iv) les modalités de recouvrement des redevances pour l'exploitation d'un service de radiodiffusion et de télévision nationale et internationale et (v) les conditions de réalisation des reportages ou de tournage des documentaires de type journalistique au Niger. Relativement à l'amélioration de l'accès à l'information, 14 centres de couverture des zones d'ombre en radio et télédiffusion ainsi qu'une centaine de radios communautaires ont été créés.

A cela s'ajoute le déploiement des équipements de la télévision numérique terrestre avec l'installation de 36 Centres Émetteur de Télévision (CETV) sur un total de 56 sites pour l'amélioration de la qualité du son et de l'image, la délivrance de nouvelles autorisations de création de 15 télévisions et de 53 radios privées. De même, les équipements techniques de l'ORTN, de l'ONEP et de l'Agence Nigérienne de Presse (ANP) sont en cours modernisation afin d'améliorer le système de production et de distribution de l'information.

Il faut noter les efforts entrepris dans le cadre de l'amélioration des contenus des programmes pour garantir l'accès de tous à l'information, y compris les personnes vulnérables.

Aussi les efforts fournis ont permis, en matière de liberté de la presse d'améliorer le score du Niger et de rehausser le fonds d'aide à la presse passant ainsi de 200 à 250 millions de FCFA par an, soit une augmentation de 25% pour soutenir l'effort des médias privés.

Graphique 5 : Évolution du score du Niger en matière de liberté de presse



Source des données : Rapports Reporters Sans Frontières.

Les principales contraintes sont : (i) l'insuffisance de la couverture médiatique ; (ii) la vétusté/obsolescence des infrastructures de production ; (iii) l'insuffisance des compétences en ressources humaines de qualité et en nombre ; (iv) la mauvaise gouvernance des organes liée à un problème de management des gestionnaires; et (v) le faible pouvoir d'achat des utilisateurs des services de communication/consommateurs.

Le problème central est l'insuffisance de couverture du territoire en matière de radio et télédiffusion.

Les principales causes sont : (i) l'insuffisance de renouvellement à temps des infrastructures amorties ; (iii) l'enclavement du pays ; (iii) une forte concentration de la population dans la bande sud du pays ; (v) la vétusté/obsolescence des infrastructures de production ; (iv) l'insuffisance des compétences en ressources humaines de qualité et en nombre ; (v) mauvaise gouvernance des organes ; et (v) le faible pouvoir d'achat des utilisateurs des services de communication/consommateurs ; (vi) une insuffisance des moyens des radios communautaires et (vii) la faiblesse de la qualité du contenu des programmes des médias.

Les **conséquences** de cet état de fait conduisent à : (i) un retard dans le développement du sous-secteur et (ii) l'inaccessibilité du grand nombre de la population aux infrastructures et (iii) existence des zones d'ombre en radio et TV diffusion dans plusieurs régions.

Les **défis majeurs** à relever dans le sous-secteur sont : (i) l'accroissement de la couverture médiatique ; (ii) la modernisation des infrastructures ; (iii) la professionnalisation des médias basée sur les règles déterminant les rapports du journaliste au métier et à ses exigences ; (iv) l'amélioration de la gouvernance des organes ; (v) la production des contenus accessibles à tous, y compris aux personnes vulnérables ; (vi) l'amélioration de la qualité des programmes ; (vii) l'accroissement du nombre d'utilisateurs des services de communication à travers une facilitation à leur accès.

2.1.4.7.Mines

La part de la valeur ajoutée des industries extractives dans le PIB est passée de 8,44% en 2017 à 7,66% en 2020. Comparativement à sa valeur de référence (8,32% en 2016), elle a connu une chute de 0,78 point de pourcentage, mais reste en moyenne égale à 8,05% sur la période 2017-2020. Quant aux performances économiques du secteur minier, elles restent relativement faibles avec une contribution au PIB de 3,4% en 2016, 2,6% en 2019 et 2,8% en 2020. Il convient en outre de noter que les collectivités ont bénéficié de rétrocession de redevance minière s'élevant à 288 554 054 FCFA pour la région de Tillabéri sur la période 2018-2020 ; et de 20 635 500 FCFA pour la région de Diffa sur la période de 2016 à 2020

Cette faible performance du sous-secteur s'explique par les facteurs suivants : (i) une baisse de la production de l'uranium en lien avec la détérioration des cours mondiaux de l'uranium, (ii) réduction de la production de l'Or due aux difficultés de gestion de la Société Minière de Liptako (SML) et à l'insécurité et (iii) la faible maîtrise des productions artisanales et du charbon. Cela est illustré par le tableau ci-après :

Tableau 10 : Evolution de la production de l'Uranium, Or et Charbon

Substances	2017	2018	2019	2020
Uranium (TU)	3485	2 910	2 639,30	2407,30
Or (kg)	913,66	686,44	1595,18	4457,28
Charbon (en centaines de tonnes)	2327	2240	2133,44	2072,6

Source : Rapport 2020 du Pôle Infrastructures et équipements

Dans le cadre de l'exploitation minière durable, le taux de couverture en cartographie géologique nationale est passé de 12% en 2017 à 12,86% en 2020, soit une augmentation de 0,86 point. Cette augmentation est due à la réalisation de 3 cartes géologiques, correspondant à la feuille Sabon Gari (Zone de Ouna) et TAMOU

Tableau 11 : Evolution des indicateurs

Indicateurs	2017	2018	2019	2020
Taux de couverture en cartographie géologique (%)	12	12,31	12,86	12,86
Taux de couverture en levé géophysique	20	20	20	20

Source : MM

Les principales contraintes sont : (i) la faiblesse de la gouvernance, (ii) la chute de plus de 40% du cours de l'uranium ; (iii) la suspension du projet d'exploitation Imouraren et des activités de la mine de SOMINA ; (iv) la fermeture de la mine de COMINAK ; (v) un recul des investissements dans la recherche de l'uranium ; (vi) la faible connaissance du potentiel minier ; (vii) la faible gestion des titres miniers ; (viii) le faible développement de la chaîne de valeurs minière avec une diversification insuffisante ; (ix) la prise en charge insuffisante de la gestion durable de l'environnement minier ; (x) l'irrégularité des missions de suivi et contrôle et (xi) l'insécurité.

Le problème central identifié est la faible contribution du secteur minier à l'économie nationale.

Cela est dû principalement à : (i) la faiblesse de la gouvernance, (ii) le faible développement du potentiel minier, (iii) le faible développement de la chaîne de valeurs minière avec une diversification insuffisante et (iv) la prise en charge insuffisante de la gestion durable de l'environnement minier.

Les principales conséquences sont : (i) la baisse des recettes au niveau du secteur ; (ii) le manque à gagner pour les collectivités ; (iii) le ralentissement des activités dans le secteur et (iv) la dégradation de l'environnement.

Les principaux défis sont : (i) le renforcement de la recherche minière ; (ii) l'amélioration du contenu local pour une meilleure intégration de l'industrie minière à l'économie nationale ; (iii) la maîtrise des activités de l'exploitation minière artisanale à petite échelle notamment l'orpaillage et l'amélioration de la gouvernance du secteur.

En termes de potentialités, le Niger est le quatrième producteur d'uranium et occupe le cinquième rang mondial en termes de réserve. Le pays dispose d'importants gisements d'or dans les zones de Liptako et du Djado. Ces gisements sont sous exploités. En effet, seule une petite portion est exploitée industriellement et par l'exploitation minière artisanale à petite échelle et semi mécanisée.

2.1.4.8.Énergie

L'offre totale à l'énergie est passée de 1238 GWh en 2017 à 1508 GWh en 2020. Le taux national d'accès à l'électricité est passé de 12,22% en 2017 à 14,7% en 2020. **Les taux d'accès à l'électricité** des ménages en milieu rural au Niger pour l'année 2020 est de 1,26%. Il était respectivement de 0,76% en 2017 et 0,93% en 2018. L'amélioration de l'accès à l'électricité résulte de l'accroissement de la couverture du pays en énergie électrique qui est passé de 25,06% en 2017 à 32% en 2020 et au nombre de nouveaux abonnés au réseau NIGELEC ayant atteint 220 390 sur la période.

La proportion de la population utilisant l'électricité comme source d'éclairage s'est améliorée en passant de 16,87% en 2017 à 17,47 % en 2020.

Toutefois, la proportion de l'énergie électrique nationale livrée au réseau de distribution a chuté entre 2017 et 2020, en passant de 34,75% à 30,1%. Cela est dû au fait que certaines centrales thermiques sont déposées au profit de la présence du réseau électrique.

Tableau 12 : Evolution des principaux indicateurs (en %)

Indicateurs (en %)	2017	2018	2019	2020
Taux national d'accès à l'électricité	12,22	12,93	13,6	14,7
Proportion de la population utilisant l'électricité comme source d'éclairage	16,87	16,87	17,47	17,47
Taux de couverture du pays en énergie électrique	25,06	26,88	27,58	30
Proportion de l'énergie électrique nationale livrée au réseau de distribution	34,75	27,9	29,96	30,1

Source : Rapport bilan 2017-2020 PDES

Les réalisations liées à ces effets sont : l'acquisition et l'installation des groupes électrogènes à Gorou Banda et à Goudel, et des plateformes multifonctionnelles ayant fait passer les puissances installées de 209,5MW en 2017 à 320 MW en 2020. S'agissant des réseaux de transport et de distribution de l'énergie électrique, 212 km de ligne haute tension et 2 491 km de lignes Moyenne Tension / Basse Tension ont été construits, 2 postes sources et 341 postes de distribution sont installés durant la période.

Par ailleurs, la qualité de la distribution d'électricité s'est améliorée avec un indice de fréquence des coupures qui passent de 359 interruptions en 2017 à 206 en 2020. En ce qui concerne l'indice de durée moyenne de coupures, il est passé de plus de 339 heures en 2017 à 105 heures d'interruption en 2020.

Ces réalisations ont été accompagnées par les mesures suivantes : (i) la formulation d'une politique avec des objectifs ambitieux d'électrification notamment en zone rurale ; (ii) l'adoption du Document de Politique Nationale d'Electricité (DPNE) et d'une stratégie nationale d'Accès à l'électricité (SNAE), (iii) l'ouverture du secteur à la concurrence pour la production, (iv) la standardisation des équipements et des approches avec l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Electrification pour chaque région.

Les objectifs de la SNAE à l'horizon 2035 en matière d'électrification du territoire national sont les suivants : i) le réseau NIGELEC (densification et extension) à un taux de 69% ; ii) les mini-réseaux décentralisés à un taux de 4% ; et iii) et les solutions distribuées (systèmes individuels, notamment des kits solaires) à un taux de 7%. Il est attendu à la fin de la première phase (2018-2024) dite de structuration, l'électrification d'environ 2 400 pôles de développement soit 2000 localités pour atteindre un taux d'accès à l'électricité de 73 en milieu urbain et 34 en milieu rural.

Dans le cadre du programme Kandadji, les restrictions liées au COVID 19 et le niveau d'insécurité dans la zone, ont sérieusement entravé la mise en œuvre des activités de construction de la ligne de transfert d'électricité de 132 KV et d'équipement de la centrale hydro-électrique de kandadji.

Toutefois, le marché pour l'équipement de la Centrale a été signé le 29 décembre 2020. Le processus de recrutement de l'entreprise pour la construction de la ligne de transport d'électricité est en cours.

Les principales contraintes dans le domaine de l'énergie sont : (i) le prix de l'énergie très faible qui freine l'investissement dans le sous-secteur, (ii) le manque d'information sur les ressources énergétiques solaire et éolienne, (iii) l'insécurité ; (iv) la prédominance de la biomasse à hauteur de 80, prélevée sur le couvert végétal pour satisfaire le besoin domestique des ménages et (v) la forte disparité entre zones rurale et urbaine.

Le problème central du secteur énergie est l'insuffisance de l'offre énergétique.

Les principales causes sont : (i) La non libéralisation du transport et de la distribution de l'énergie électrique ; (ii) le Prix de l'énergie très faible qui freine l'investissement dans le sous-secteur, (iii) le coût initial élevé des investissements des systèmes d'énergies renouvelables notamment solaire et éolien, (iv) insuffisance de recherche/information sur les ressources énergétiques solaire et éolienne et (v) l'insécurité.

Cela a engendré comme **conséquences** : (i) le faible accès à l'électricité (14,7% en 2020), et (ii) des disparités importantes entre les milieux urbain et rural (le taux d'électrification en milieu urbain est de 75,25% en 2020 contre 1,26% en milieu rural).

Les principaux défis sont : (i) développer et sécuriser l'approvisionnement en énergie en tenant de la croissance démographique; (ii) assurer un accès à une énergie pour tous, qui soit abordable, durable et propre en mettant l'accent sur les énergies solaire et éolienne et (iii) améliorer la gouvernance du secteur (poursuite des réformes du cadre institutionnel, législatif, réglementaire et politique).

Le Niger dispose d'un avantage géographique incomparable en termes des ressources solaires et d'énergie nucléaire civile. Il abrite l'une des deux zones identifiées par la Nasa comme les plus ensoleillées de la planète et dispose d'importantes réserves uranifères.

Le Niger dispose également de réserves prouvées de 6 millions de tonnes de charbon susceptibles d'être exploitées pour la production d'électricité.

2.1.4.9. Pétrole

Les principales réalisations de l'amont pétrolier sur la période de 2017-2020 ont concerné 1781,358 km de sismique 2D, 3069,039 km² de sismiques 3D, 88 forages dont 19 forages d'explorations et 69 forages de développement. Ces travaux ont permis de porter les réserves récupérables de 957 millions de barils en 2018 à environ 992,74 millions en 2020.

Les volumes de production du pétrole limitée structurellement à 20.000 barils/jour du fait de la capacité de traitement de brut par la SORAZ, a permis de produire sur la période 2017 à 2020 une quantité cumulée de 25 610 647,12 barils soit en moyenne 6 402 661,78 barils par an.

En ce qui concerne le secteur aval pétrolier, depuis la mise en service de la Raffinerie de Zinder, l'approvisionnement régulier du pays en produits pétroliers est assuré. Cela a permis de couvrir entièrement les besoins nationaux, d'assurer la stabilité des prix des produits pétroliers et d'exporter vers les pays voisins, notamment le Burkina Faso, le Mali et le Nigeria.

Le projet de Pipeline Export pour le transport des hydrocarbures par canalisation, de la région de Diffa jusqu'à la frontière Niger-Bénin sur une longueur de 1275 km est en cours de réalisation.

La production pétrolière a rapporté des recettes à l'Etat et aux collectivités. De 2017 à 2020, l'Etat du Niger a recouvré 75 milliards de FCFA de Redevance ad valorem, 30,4 milliards de FCFA de Tax Oil, 14,02 milliards de FCFA de Profit Oil soit un total de 152,2 milliards de FCFA.

Sur la période 2018 à 2020, des montants cumulés reversés aux collectivités se situent à 7 336 824 774 FCFA pour la région de Diffa et 2 994 976 322 FCFA pour la région de Zinder.

Tableau 13 : Recettes de l'Amont pétrolier (en milliards de FCFA)

Année	Redevance ad valorem	Taxoil	Profit oil	Total
2017	19,9	16,8	3,8	40,5
2018	18,0	15,1	3,4	36,6
2019	20,8	17,4	3,9	42,1
2020	16,3	13,7	3,1	33,0
Total	75,0	30,4	14,2	152,2

Source : MPe

Au cours de la même période, de nouvelles mesures sont adoptées et mises en œuvre dont : l'adoption de la Loi N° 2017-63 du 14 août 2017 portant code pétrolier; (ii) L'adoption d'une Politique Pétrolière Nationale en 2018 ; (iii) la transformation de la société nigérienne de produits pétroliers en société nationale de pétrole (SONIDEP) en 2019 intervenant désormais dans l'Amont et dans l'Aval et dont la tutelle technique est revenue au Ministère du Pétrole (précédemment sous la tutelle du Ministère du Commerce); (iv) l'octroi d'une autorisation exclusive d'exploitation (AEE) dénommée « Grande AEE », par le décret n°2018-404/PRN/MPe du 13 juin 2018.

En ce qui concerne la production aval, la capacité nominale de traitement de la SORAZ est de 1 million de tonnes de brut par an, soit l'équivalent de 20.000 barils/jour. Mais elle a une plage maximum de 10% soit 22000 barils par jour si l'approvisionnement en brut est assuré et l'enlèvement des produits raffinés réguliers.

Le tableau suivant donne l'évolution de la quantité du brut traité et celle des produits raffinés

Tableau 14 : production aval de 2017 à 2020 de la SORAZ (milliers de tonnes)

Désignation	2017	2018	2019	2020
Brut traité	920	845	875	851
Essence	271	236	251	250
Gasoil	491	469	474	455
GPL	55	53	61	60

Source : MPE

Les principales contraintes sont : (i) la faiblesse du cadre institutionnel et légal ; (ii) la faible connaissance du potentiel pétrolier ; (iii) la faible gestion des ressources et des revenus du secteur dans le cadre du développement durable ; (iv) la faible gestion des impacts sur l'économie et le développement humain ; (v) la faible contribution du secteur dans le mix énergétique national ; (vi) l'insuffisance du cadre attractif nécessaire aux IDE ; (vii) la faible participation du secteur privé national aux activités pétrolières et (viii) la faiblesse de la gestion des attentes des populations quant aux retombées positives des activités, au regard des expériences calamiteuses de mauvaise gestion du secteur dans certaines parties du monde.

Le problème central du secteur pétrolier est sa faible optimisation dans l'apport économique.

Les causes: (i) sous exploitation du potentiel géologique ; (ii) inexistence d'oléoduc d'export, (iii) le développement significatif de la fraude ; (iv) sous-développement du contenu local du secteur pétrolier nigérien et (v) insuffisance de moyens techniques, matériels et humains.

Les conséquences sont : (i) faible attractivité des investisseurs ;(ii) faible apport économique du secteur (iii) Dégradation de l'environnement et (iv) faible développement du contenu local.

Les défis sont : (i) l'amélioration de la connaissance des vastes bassins sédimentaires nigériens ; (ii) le développement et la mise en œuvre d'une politique de Contenu Local afin de développer les compétences locales et créer les conditions d'une meilleure intégration de la chaîne de valeur de l'industrie pétrolière dans l'économie ; (iii) le renforcement des capacités de la SONIDEP pour lui permettre de participer activement aux opérations pétrolières et opérations de transport ; (iv) l'amélioration de l'exploitation des ressources pétrolière durable, en préservant l'environnement, (v) l'équilibre entre les mesures d'attractivité et la croissance des revenus de l'État.

2.1.4.10. *Tourisme et artisanat*

➤ **Dans le domaine du Tourisme et de l'hôtellerie**

La situation des hôtels et leur capacité d'accueil se présente comme suit par région en 2019 dans le tableau ci-après :

Tableau 15 : Nombre d'hôtels et leurs capacités par région

Régions	Nombre d'hôtels
Niamey	99
Maradi	16
Tillabéri	11
Tahoua	18

Agadez	16
Dosso	15
Diffa	2
Zinder	21
Total	198

Le tableau suivant récapitule l'évolution des infrastructures touristiques et Hôtelières de 2017 à 2020.

Tableau 16 : Evolution des infrastructures touristiques et Hôtelières

		2017	2018	2019	2020
Capacité Hôtelière	Hôtel	164	176	198	225*
	Chambre	3248	3557	4382	4598*
	Lits	3956	4204	4817	5107*
Nombre de nuitées(en millier)		182	181	216	ND
Etablissements mis aux normes		-	-	-	227*
Agence de Voyage		184	193	224	243*
Agence de Location de Véhicules		42	51	62	72*
Restaurants de Tourisme		47	54	70	94*
Recettes touristiques en milliards		165	169	233	ND
Emplois créés		2179	2510	3093	3262*

Source de données : Rapport annuel 2019/ Base données DNPTH.

➤ Dans le domaine de l'Artisanat

Sur la période 2017-2020, la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Niger (CMANI) a été installée et le Secrétariat Permanent du SAFEM érigé en établissement public à caractère professionnel dénommé Agence SAFEM.

Pour renforcer les infrastructures, des activités ont porté sur la construction du village artisanal de Tillabéry (finalisation de la clôture et engagement de la construction de blocs d'ateliers) et celle du village artisanal de Diffa.

Les contraintes liées au sous-secteur sont tributaires (i) à l'insuffisance des infrastructures touristiques répondant aux normes internationales à l'intérieur du pays, (ii) à la faible promotion de la destination Niger due à la non opérationnalisation des circuits touristiques, (iii) à l'insuffisance de convention en matière d'investissement et d'ingénierie touristique, (iv) à l'insuffisance de personnel qualifié, (v) à la faible synergie d'acteurs, et (vi) à l'instabilité institutionnelle. ; (i) la faible modernité (secteur trop traditionnel) rendant difficile le développement d'un circuit de commercialisation tant au niveau national qu'international, (ii) la

non certification des produits artisanaux ; (iii) les préjugés socioculturelles entravant la pratique de certains métiers de l'artisanat, (iv) l'insuffisance du financement structuré au profit du secteur de l'artisanat, (v) l'insuffisance des données statistiques du secteur

Le problème central du développement du tourisme et de l'artisanat est la faible compétitivité du secteur

Les principales causes sont : (i) l'insuffisance des infrastructures et équipement touristiques répondant aux normes internationales à l'intérieur du pays, (ii) la faible promotion de la destination Niger ; (iii) l'insuffisance de personnel qualifié ; (iv) la faible synergie d'acteurs ; (v) la non certification des produits artisanaux ; (vi) les préjugés socioculturels entravant la pratique de certains métiers de l'artisanat ; (vii) la faible capacité d'accueil ; (viii) le faible accès aux crédits bancaires et (ix) insécurité.

Les conséquences (i) la perte de retombées pour l'Etat et les promoteurs ; (ii) la perte des avantages liés à la propriété intellectuelle et (iii) les menaces de disparition de certains métiers artisanaux.

Les principaux défis sont : (i) le développement de l'industrie artisanale ; (ii) la certification des produits artisanaux et (iii) l'amélioration de la sécurité des zones touristiques et (iv) la promotion de la destination Niger et l'opérationnalisation des circuits touristiques.

2.1.4.11. *Economie culturelle et créative*

Les principales réalisations en matière de production artistique et culturelle qui concourent au développement du sous-secteur sur la période 2017-2020 se déclinent à : (i) l'émergence de la filière mode à travers la détection de jeunes talents très motivés. A cet effet, l'Agence pour la Promotion des Entreprises et Industries Culturelles (APEIC) a identifié quinze (15) stylistes ; (ii) Six (06) entrepreneurs de la filière ont pris la licence de l'entrepreneur culturel à l'APEIC., (iii) La création de cinq (05) maisons d'édition fonctionnelles et quatre-vingt-trois (83) librairies dont trente-huit (38) librairies par terre. Ainsi, le nombre d'imprimeries passe à vingt un (21) en 2018, (iv) La création de quinzaine (15) de studios de musique de taille variable, (v) treize (13) festivals au Niger.

Tableau 17 : principaux indicateurs du secteur pour les cinq dernières années

Indicateurs	2017	2018	2019	2020
Montant des droits recouvrés par les Bureaux des Droits d'Auteurs selon le profil des usagers (en millions FCFA)	25,7	17,07	36,81	41,79
Nombre d'artistes bénéficiaires des droits	1023	702	990	1001
Nombre d'acteurs culturels accompagnés dans les six (6) filières prioritaires	55	40	13	50
Nombre de talents promus	ND	10	15	292
Le taux d'accroissement des recettes touristiques (en %)	ND	5	18,34	2,5
Le taux d'accroissement des recettes issues des ventes des œuvres artisanales au niveau des centres et foires (en %)	ND	45	38,86	26,66

Source : MC/T/A

Le caractère informel dominant des entreprises culturelles ne permet pas de disposer des données exhaustives sur l'évolution des principaux indicateurs.

Néanmoins, quelques statistiques permettent de mettre en évidence les efforts consentis dans ce secteur.

Ainsi, les droits recouverts par le Bureau Nigérien du Droit d'Auteur pendant la période 2017-2020 a connu une évolution en passant de 25,7 millions en 2017 à 41,79 millions en 2020, en dépit d'une diminution d'environ 8 millions en 2018. Le nombre de bénéficiaires a connu une légère baisse dans la même période passant de 1023 à 1001. Quant au nombre d'acteurs culturels accompagnés, il a également connu une baisse sur la période 2017-2020, passant de 55 à 50. Cela s'explique par la non-teneur des manifestations culturelles pendant cette période d'inquiétude suscitée par l'avènement de la pandémie liée à la COVID-19 et la rareté des ressources dans un contexte sécuritaire préoccupant. Le nombre de talents promus a connu une évolution en passant de 10 en 2018 à 292 en 2020 suite aux différentes actions de promotion des jeunes talents initiées par le ministère et ses partenaires.

Les principales contraintes de ce sous-secteur sont : (i) l'insuffisance d'infrastructures d'accueil des entreprises et industries culturelles ; (ii) le coût élevé de la fiscalité, du transport et de l'énergie ; (iii) la faible qualité de l'offre de produits ; (iv) la demande nationale extravertie ; (v) un code des investissements non favorable au développement des entreprises et industries culturelles nigériennes ; (vi) le manque de renforcement de capacités ; (vi) le faible accès au financement ; (vii) l'insuffisance du cadre organisationnel pour fédérer les acteurs du sous-secteur ; (vii) la faible protection de la création artistique et culturelle.

Le problème central est le faible développement des entreprises et industries culturelles.

Les principales causes sont : (i) l'insuffisance d'infrastructures d'accueil des entreprises et industries culturelles ; (ii) le coût élevé de la fiscalité, du transport et de l'énergie ; (iii) la faible qualité de l'offre de produits ; (iv) une demande nationale extravertie ; (v) un code des investissements non favorable au développement des entreprises et industries culturelles nigériennes ; (vi) le faible accès au crédit ; (vii) l'insuffisance du cadre organisationnel pour fédérer les acteurs du sous-secteur ; (vii) la faible protection de la création artistique et culturelle.

Les conséquences : (i) la faible contribution du sous-secteur à l'économie nationale et la faible compétitivité des produits culturels locaux.

Les défis à relever sont : (i) l'amélioration de la protection de la création artistique et culturelle et (ii) la facilitation de l'accès au crédit.

2.1.5. Climat des affaires

L'environnement des affaires au Niger a connu une amélioration au cours de la période 2017-2019. En effet dans le Rapport Doing Business 2020 de la Banque mondiale, en 2019, le Niger se situait à la 132^{ème} place sur 190 économies dans le monde avec une note de 56,9 sur 100. En 2017, le Pays

était classé 144ème avec une note de 53,7 sur 100 réalisant ainsi un gain de 12 places sur la période 2017-2019 et une amélioration de ses notes (*Tableau ci-dessous*)

Cette amélioration est le fruit des différentes réformes mises en place par le Niger et qui ont permis d'améliorer son climat des affaires. En effet l'analyse détaillée des résultats Doing Business montre que le progrès le plus significatif a été enregistré au niveau de l'obtention des prêts, le Niger a gagné 94 rangs dans le classement. Les autres progrès remarquables concernent, la protection des investisseurs minoritaires (+26) et l'exécution des contrats (+23).

Tableau 18 : Évolution des indicateurs (Notes et classement) des Rapports Doing Business sur la période 2017-2019

Indicateurs	2017		2018		2019		Variation 2017-2019 (Rang)
	Note (score)	Rang	Note (score)	Rang	Note (Score)	Rang	
Création d'entreprise	84,4	24	91,9	27	91,9	56	-32
Octroi de permis de construire	39,3	164	42,5	158	44,1	180	-6
Raccordement à l'électricité	43,5	162	44,9	162	48,5	159	+3
Transfert de propriété	52,7	116	56,8	111	58,1	115	+1
Obtention de prêts	30,0	142	30,0	144	70,0	48	+94
Protection des investisseurs minoritaires	42,0	146	42,0	149	42,0	120	+26
Paiement des taxes et impôts	49,1	160	49,4	161	49,4	169	-9
Commerce transfrontalier	65,4	122	65,4	124	65,4	126	-4
Exécution des contrats	46,5	137	49,6	119	54,7	114	+23
Règlement de l'insolvabilité	40,4	112	39,2	114	39,4	114	-2
Classement général	53,7	144		143	56,9	132	+12
Nombre de pays classés		190		190		190	

Source de données : Rapports Doing Business, Banque Mondiale.

Tous les efforts fournis en matière de développement du secteur privé ont contribué à améliorer l'attractivité des Investissements Directs Étrangers (IDE). En valeur absolue, les IDE se sont chiffrés à environ 393 milliards de FCFA en 2020 contre 155 milliards en 2016.

Le recours aux Partenariats Public-Privé a contribué à accroître les investissements dans les projets de développement. En effet, 8 dossiers (énergie, pétrole, logements sociaux, abattoir et routes) ont été approuvés par le Comité d'orientation des Partenariats Public-Privé pour un montant total de près de 1.000 milliards de FCFA. Des manifestations ont abouti à la concrétisation de 3 grands projets d'envergure portant notamment sur la corniche Yantala et l'aménagement urbain de la ville de Niamey pour un montant d'investissement estimé à 3.150 milliards de FCFA et des emplois estimés à plus de 30.000.

La promotion de la compétitivité et de la viabilité des PME a permis d'augmenter le nombre d'entreprises créées. En effet, 5.588 entreprises ont été créées en 2020, passant le stock total des entreprises créées à 20 682 sur la période 2017-2020. (Source Maison de l'Entreprise, 2020.).

Les capacités des jeunes ont été renforcées afin de promouvoir l'entrepreneuriat. En plus de la création des structures dédiées à l'entrepreneuriat des jeunes, l'amélioration du dispositif institutionnel a consisté en l'adoption de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes au Niger ainsi que la mise en œuvre du Programme d'Inclusion Socioéconomique des Jeunes et des Femmes au Niger (PISEJEF).

Les contraintes sont : (i) un accès difficile aux financements pour les PME et les jeunes porteurs de projets d'entreprises ; (ii) l'octroi de permis de construire ; (iii) une fiscalité non favorable au développement des PME et de l'entrepreneuriat des jeunes ; (iv) une faiblesse de la compétitivité des entreprises nigériennes ; (v) la lourdeur administrative dans l'accompagnement des entreprises (y compris celles des jeunes) ; (vi) le faible accès à l'électricité ; (vii) le commerce transfrontalier coûteux, (viii) le faible règlement de l'insolvabilité et (ix) le coût élevé des facteurs de production.

Le problème central de ce sous-secteur est l'environnement des affaires peu favorable.

Les principales causes sont : (i) taux d'intérêt bancaire trop élevé ; (ii) faible taux de bancarisation ; (iii) exigence de garantie élevée par les banques ; (iv) faible octroi de crédits à long terme ; (v) insuffisance d'exonération accordée aux entreprises nouvellement créées ; (vi) taxation des matières premières et intrants de production ; (vii) faible couverture nationale d'électricité ; (viii) tracasseries routières et (ix) coût élevé de l'énergie, du transport.

Les conséquences sont : (i) faible compétitivité des entreprises nationales ; (ii) faible attractivité des IDE ; (iii) faible création d'emplois et (iv) prédominance du secteur informel ; (v) faible contribution des PME aux recettes de l'Etat.

Les principaux défis à relever sont : (i) l'amélioration du climat des affaires ; (ii) le financement des PME et de l'entrepreneuriat des jeunes ; (iii) l'adoption de la Charte des PME/PMI et de ses textes d'applications ; (iv) actualisation et adoption de la Politique Nationale de la Promotion du Secteur Privé.

2.1.6. Industrie

3. **Des efforts ont porté sur la mise à niveau des entreprises, la normalisation, la métrologie, l'évaluation de la conformité, la promotion de la qualité ainsi que la propriété industrielle.** A propos de la mise à niveau des entreprises, 24 plans de mise à niveau ont été élaborés au profit des entreprises. S'agissant des piliers et de la promotion de l'infrastructure qualité, 50 entreprises sont accompagnées dans la mise en place de la démarche qualité, 130 normes ont été homologuées, 42 normes vulgarisées, 25 entreprises certifiées à au moins, une norme ISO, 63 produits certifiés, 6 éditions du Prix Nigérien de la Qualité organisées, 14.878 instruments de mesure étalonnés.

Concernant le développement de l'agro-industrie, le nombre d'unités de transformation de produits agro-alimentaires opérationnelles est passé de 98 en 2016 à 120 en 2019 pour une prévision de 107 soit un taux de réalisation de 112,15% pour l'année 2019.

La Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes a été élaborée et adoptée par le Gouvernement par décret 538/PRN/MEJ du 20 septembre 2019. Dans la même dynamique, le Ministère de l'Entrepreneuriat des Jeunes a initié et élaboré, en collaboration avec tous les acteurs de l'écosystème entrepreneurial, une étude portant sur les « **déterminants de l'exclusion socio-économiques des jeunes et des femmes au Niger** » en vue de l'élaboration d'un programme commun pour leur inclusion avec le soutien des partenaires techniques et financiers au premier rang desquels le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Niger.

La proportion des structures d'accompagnement ayant reçu un appui technique est restée à un niveau de 20 entreprises.

Les réalisations dans le cadre du renforcement des structures d'accompagnement des jeunes entrepreneurs, sont : (i) l'organisation de 4 foras à l'occasion de la célébration de la Semaine Mondiale de l'Entrepreneur et (ii) le renforcement des capacités des structures d'Appui-Conseil d'Accompagnement des jeunes entrepreneurs par la création d'un Réseau des Structures d'Appui à l'Entrepreneuriat des jeunes au Niger (RESAEN) regroupant toutes les structures d'accompagnement des jeunes entrepreneurs et jeunes porteurs de projets d'entreprise. Ce qui a contribué à l'amélioration des capacités de ces structures d'accompagnements des jeunes entrepreneurs, dont le nombre dépasse aujourd'hui la vingtaine (20) pour une cible de 20. Le taux d'accroissement de financement accordé aux jeunes entrepreneurs dans le cadre du renforcement des capacités est de 25% en 2020. La proportion des jeunes entrepreneurs et promoteurs ayant bénéficié d'au moins une formation est passé de 1,5% en 2017 à 5% en 2020.

La part de la valeur ajoutée de l'agro-industrie dans le PIB illustré dans le tableau ci-dessous, est passée de 6,20% en 2017 à 2,40% en 2018 et en 2019. Sa valeur a atteint 2,30% en moyenne annuelle. Cette contre-performance s'explique par le retard dans la mise en œuvre du Programme de réhabilitation et de renforcement des capacités techniques des industries agroalimentaires du Niger dont l'une des composantes est le projet 3ADI financé par l'Etat du Niger à travers un fond d'affectation spéciale, qui est suspendu et l'absence des agro-business.

S'agissant de la promotion de la propriété industrielle : 67 titres de propriété dont 22 brevets, 27 marques, 16 noms commerciaux et 2 dessins et modèle industriels ont été délivrés par l'Organisation Africaine de la Propriété Industrielle (OAPI) au profit des entreprises nigériennes. Il convient enfin de souligner la validation des outils de contrôle de 4 produits, à savoir "l'oignon violet de Galmi du Niger", "le Kilichi du Niger", "le Tchoukou du Niger" et "la Peau de la chèvre rousse de Maradi" pour lesquels des demandes de protection par la démarche indication géographique ont été déposées auprès de l'OAPI. Ces demandes de protection pour les 4 produits ont été agréées par l'OAPI. Par ailleurs, 2 sociétés ont été agréées dans le cadre du Schéma de Libéralisation des Échanges (SLE) de la CEDEAO.

En ce qui concerne la promotion de l'investissement industriel, 165 agréments au Code des investissements ont été octroyés sur la période 2017-2021. Ces agréments impliqueraient des investissements hors fonds de roulement de 590 milliards de FCFA. Sur les 5 premières années d'exploitation, 8 246 emplois permanents seront créés et la contribution à la valeur ajoutée serait de l'ordre de 951 milliards de FCFA.

Les principales contraintes de ce sous-secteur sont : (i) Insuffisance des infrastructures d'accueil des unités industrielles, (ii) Coût élevé des facteurs de production (terrains, de l'énergie, de la fiscalité et du transport) ; (iii) Absence de politique industrielle ; (iv) faible préférence nationale, (v) faible qualité des produits, (vi) un code des investissements pas assez attractif au développement industriel par rapport aux codes de la sous-région.

Le problème central du développement industriel est la faible contribution du secteur manufacturier à l'économie nationale.

Les causes sont : (i) l'insuffisance des infrastructures d'accueil des unités industrielles, (ii) le coût élevé des facteurs de production (terrains, de l'énergie, de la fiscalité et du transport) ; (iii) l'absence de politique industrielle ; (iv) la faible préférence nationale, (v) la faible qualité des produits, (vi) un code des investissements pas assez attractif au développement industriel par rapport aux codes de la sous-région.

Les conséquences sont : (i) la faible compétitivité des produits locaux, (ii) la faiblesse du tissu industriel ; (iii) la faible création d'emplois ; (iv) la faible création de la richesse.

Les principaux défis sont : (i) le développement et l'exploitation des chaînes de valeurs ; (ii) l'amélioration du code des investissements ; (iii) la réduction des coûts des facteurs (électricité, le transport) de production et l'adoption de la politique industrielle du Niger.

3.1.1. Commerce

La réalisation d'infrastructures a contribué au développement du commerce. Pour la promotion des exportations agro-sylvo-pastorales et halieutiques (ASPH) : (i) la construction d'environ 92 marchés et comptoirs dans les régions ; (ii) la construction d'un centre de tri ; (iii) la réhabilitation de deux centres de collecte de cuirs et peaux à Maradi et à Zinder ; (iv) la réhabilitation des tanneries traditionnelles à Tahoua et Agadez ; (v) la construction de la tannerie traditionnelle de Dadin Sarki (Zinder) ; (vi) la construction des marchés modernes de Maradi, Tahoua et Zinder et (vii) la construction d'un centre international de foire et d'exposition Mahatma Gandhi à Niamey.

Dans le domaine de la commercialisation des céréales, au-delà des évolutions engendrées par les orientations des législations et normes régionales et continentales, il est à noter l'élaboration et l'adoption de la Stratégie Nationale d'Achats Locaux aux Petits Producteurs (SNALAPP) qui a permis d'agir sur **le volume des achats institutionnels de céréales réalisés auprès des producteurs** ou par l'intermédiaire de leurs organisations et unions et non plus uniquement via des

commerçants. L'organisation des foires et du Salon de l'Agriculture, Elevage, Environnement et Hydraulique (SAHEL NIGER) a permis une amélioration des circuits de commercialisation.

Par ailleurs, la variation annuelle moyenne de l'indice des prix des produits locaux est quasi nulle contre 5,8% en début de période. En effet, le renforcement des capacités d'offre en produits ASPH et d'accès aux marchés a beaucoup contribué à la stabilité des prix sur la période en dépit du fait que des variations sont observées au cours de la période.

S'agissant des infrastructures de stockage, les réalisations entre 2017 et 2020 ont porté sur la construction de 26 magasins communaux de stock de sécurité alimentaire sur 80 prévus, la construction de 14 centrales communales d'approvisionnement en intrants agricoles pour une prévision de 80 et la construction de 25 centrales communales d'approvisionnement en aliments-bétail pour une prévision de 80.

En ce **qui concerne les marchés ruraux**, les réalisations entre 2017 et 2020 ont porté sur (i) la construction de 60 marchés et (ii) la réhabilitation de 9 marchés sur une prévision de 76 (cible 2016-2021 du plan d'action 2016-2020 de l'i3N) (iii) la construction de 6 comptoirs de commercialisation sur 6 prévus ; (iv) la construction de 13 points de vente améliorés de la viande (Kiosque) sur 40 prévus et (v) la création de 3 centres de collecte primaire de cuirs et peaux sur une prévision de 6.

Les principales contraintes qui entravent l'essor du commerce sont (i) la faible culture entrepreneuriale de type formel ; (ii) l'insuffisance d'infrastructures de soutien (marchés, ressources en eau, pistes rurales, électrification rurale...) ; (iii) une fiscalité non favorable au développement du commerce ; (iv) la faible qualité de certains produits commercialisés ; (v) la faiblesse du tissu industriel ; (vi) l'insécurité grandissante due aux actions des groupes terroristes sévissant dans la partie Est et Ouest du pays ; (vii) le non-respect des textes sur la concurrence et la protection du droit des consommateurs ; (viii) le faible accès aux crédits privés ; (ix) le faible encadrement technique sur l'emballage, la certification, la labélisation et la conservation ; (x) la faiblesse de la demande locale et (xi) le faible investissement public.

Le problème central est le faible développement du commerce.

Les principales causes de ce problème central sont : (i) la faible culture entrepreneuriale de type formel ; (ii) l'insuffisance d'infrastructures de soutien (marchés, ressources en eau, pistes rurales, électrification rurale...) ; (iii) une fiscalité non favorable au développement du commerce ; (iv) la faible qualité de certains produits commercialisés ; (v) l'insécurité grandissante due aux actions des groupes terroristes sévissant dans la partie Est et Ouest du pays et (vi) le non-respect des textes sur la concurrence et la protection du droit des consommateurs ; (vii) le faible accès aux crédits privés ; (viii) le faible encadrement technique sur l'emballage, la certification, la labélisation et la conservation ; (ix) la faiblesse de la demande locale et (x) le faible investissement public.

Les conséquences sont : (i) ralentissement des échanges, (ii) faibles recettes ; (iii) faible compétitivité des produits, (iv) fragilisation des entreprises locales ; (v) augmentation des pertes post récoltes du fait de la mévente des produits et (vi) dégradation des termes de l'échange pour les producteurs à la base.

Les principaux défis sont : (i) la construction du réseau ferroviaire ; (ii) l'amélioration du commerce transfrontalier et (iii) l'amélioration de la sécurité routière ; (iv) le respect des engagements par les différentes parties prenantes dans le cadre de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine.

3.2. Situation sociale

3.2.1. Etat de pauvreté

L'incidence de la pauvreté a diminué de 7,4 points de pourcentage entre 2011 et 2019, en passant de 48,2% à 40,8%. L'analyse spatiale de la pauvreté selon le milieu de résidence fait ressortir un écart très significatif entre le milieu urbain et le milieu rural. Ainsi, en 2019, en milieu rural, la pauvreté touche 46,8% de la population, contre 11,8% en milieu urbain.

L'analyse selon les régions révèle une incidence relativement élevée de la pauvreté, dépassant la moyenne nationale dans les régions de Dosso (48,4%), Zinder (47,8%), Maradi (46,1%) et Tillabéri (42,3%). Les régions les moins touchées sont : la ville de Niamey, Capitale politique du pays, et la région d'Agadez avec respectivement 6,9% et 14,6% d'individus qui sont touchés par la pauvreté.

Il convient de souligner que la baisse observée de l'incidence de la pauvreté sur la période 2011-2019, nonobstant son importance, ne s'est pas traduite en une baisse du nombre de pauvres. Au contraire, le nombre de pauvres s'est accru d'environ un million d'individus sur la période. C'est certainement le fait d'un croît démographique beaucoup plus important que la baisse du taux de pauvreté. Cela a aussi accru les inégalités au plan national puisque l'indice de concentration de Gini a légèrement augmenté entre 2011 et 2019. La valeur de cet indicateur est passée de 0,325 en 2014 à 0,351 en 2019.

La pauvreté revêt aussi un caractère multidimensionnel et touche inégalement tous les groupes socio-économiques et les différentes régions du pays. Malgré les progrès non négligeables enregistrés ces dernières années, le niveau de la plupart des indicateurs des différentes dimensions de la pauvreté reste préoccupant.

Cette situation de pauvreté pourrait avoir des implications en matière de comportements reproductifs. **Le risque de mortalité des enfants de moins d'un an est plus élevé chez les femmes des ménages les plus pauvres comparées à celles des ménages les plus riches (64 contre 52% ; EDS 2012). Il en est de même pour le niveau de fécondité (8,2 contre 6,1 enfants en moyenne), de pratique de la contraception (8,7% contre 23,7%), de la satisfaction de leurs besoins en matière de planification familiale (31,1% contre 56,7%).**

3.2.2. Démographie

La population du Niger a été multipliée par près de six, passant de 3,3 millions d'habitants en 1960 à environ 22,7 millions d'habitants en 2020³, avec un taux de croissance de plus de 3 par an. Avec un âge médian de la population estimé à 15,2 ans en 2020 (Division des Nations Unies, 2019), le Niger se caractérise par une population très jeune (49,7% de la population à moins de 15 ans). La jeunesse de la population associée à un rythme encore rapide de la croissance de la population reste en l'état incompatible au profil des pays aspirant à la capture d'un dividende démographique.

Le Niger a engagé sa transition démographique, qu'on peut définir comme le passage de niveaux de mortalité et de fécondité élevés bien qu'en baisse (6,2 enfants par femme en 2021 contre 7,6 en 2012).

Cette croissance de la population du Niger est le résultat du maintien sur plusieurs décennies d'une fécondité élevée et d'une baisse relativement rapide de la mortalité maternelle et surtout des enfants de moins de 5 ans qui a été quasiment divisée par trois depuis 1990 pour atteindre 126‰ en 2015 (ENISED, 2015). Cet état quasi-stationnaire de la fécondité est essentiellement dicté par la forte prévalence du mariage précoce (76,3⁴ des filles de 20 à 24 ans sont mariées avant l'âge de 18 ans et 28 avant l'âge de 15 ans en 2012), la faible prévalence contraceptive (12,1%, ENISED 2015 et 18,5% en 2019 d'après Track20/FPET) et les efforts relativement peu probants en matière de scolarisation de la jeune fille (en 2016, le taux brut de scolarisation des filles est de 70,2% au primaire, de 28,8% au secondaire premier cycle et de 5,7% au secondaire second cycle).

Une autre cause de cette poussée démographique est l'augmentation du taux de dépendance démographique, qui est passé de 98 en 1960 à 112 pour 100 actifs potentiels (ou 1,12 dépendant par actif potentiel) en 2020. Il est aujourd'hui environ deux fois moindre dans les pays émergents. A l'opposé de ce qui s'observe généralement dans les pays selon les théories de la transition démographique, la dépendance des 0-15 ans n'a jamais baissé depuis les indépendances du Niger. Elle a en effet substantiellement augmenté passant de 95,5% en 1960 à 104% en 2020. Au regard du taux de dépendance économique qui traduit le rapport entre le nombre de personnes à charge quel que soit leur âge et le nombre d'actifs occupant un emploi rémunérateur (en sont exclus les travailleurs familiaux), les résultats tirés du dernier recensement général de la population (RGP/H 2012), situent cet indicateur à 4,4% ; soit 4 fois plus que le taux de dépendance démographique (1,1%). Au niveau des ménages nigériens, les travailleurs dégagent un surplus de revenus absorbé à 80% par les enfants et les jeunes adultes dont la plupart n'ont pas d'emploi (ONDD, 2016).

Le pays fait ainsi face à une croissance continue des besoins en santé, en éducation, en formation professionnelle, en eau potable et à l'assainissement de base, en création d'emplois en vue de l'absorption des flux massifs d'entrées de jeunes dans le marché du travail. La frange jeune de la

³ Source : projections de l'INS, (année)

⁴ Les chiffres de ce paragraphe proviennent du Ministère du Plan, PDES 2017-2021

population est confrontée à un marché du travail peu dynamique en termes de création d'emplois massifs, décents et durables. En milieu urbain, le secteur informel sert d'amortisseur social en drainant ceux qui sont refusés par le secteur moderne. Il n'offre cependant aucune garantie⁵. Les activités informelles prennent souvent la forme de chômage déguisé avec une main-d'œuvre pléthorique peu ou pas qualifiée avec de faibles rémunérations.

Les principales contraintes sont : (i) la fécondité élevée ; (ii) la mortalité infantile élevée ; (iii) le faible accès aux services de santé de la reproduction et (iv) la précocité de l'entrée en union et en vie génésique ; (v) la faible demande des produits contraceptifs ; (vi) les obstacles socio-culturels à la maîtrise de la fécondité ; (vii) les inégalités de genre dans la prise de décision ; (viii) la faible scolarisation des filles ; (ix) la faible autonomisation des femmes.

Le problème central sur les questions de démographie et de dépendance s'énonce dans ce cas comme « **faible maîtrise des leviers de la croissance démographique** ».

Les causes de la faible maîtrise des leviers de la croissance démographique sont : (i) le faible accès aux services de santé génésique ; (ii) la précocité de l'entrée en union et en vie génésique ; (v) la faible demande des produits contraceptifs ; (vi) la persistance des comportements pro natalistes ; (vii) les inégalités de genre dans la prise de décision ; (viii) la faible scolarisation des filles ; (ix) la faible autonomisation des femmes ; (x) l'ancrage institutionnel des questions de population peu performant.

Les conséquences sont les suivantes : (i) la forte demande des besoins sociaux de base ; (ii) la fécondité élevée ; (iii) la faible capacité à fournir les ressources humaines adéquates à l'économie ; (iii) la mortalité maternelle et infantile élevée.

Les principaux défis à relever sont : (i) la transformation de l'actif démographique en actif économique ; (ii) la lutte contre les mariages précoces exposant les jeunes filles à une plus longue période de reproduction ; (iii) l'amélioration de l'accès aux services de santé génésique ; (iv) la réduction des inégalités genre ; (v) l'amélioration de l'ancrage institutionnel des questions de population.

3.2.3. Santé

Sur le plan sanitaire de nombreux progrès ont été réalisés. L'espérance de vie à la naissance est passée de moins de 40 ans dans les années 1960 à 65,5 ans en 2020⁶, consécutif à la baisse rapide de la mortalité des enfants de moins de 5 ans qui a drastiquement diminué de 1998 à 2021 passant respectivement de 274 (EDSN 1998) à 123 pour 1000 (ENAFEM, 2021). La situation révèle des disparités régionales avec (Agadez, Diffa, Zinder et Niamey) qui sont en-dessous de la moyenne

⁵ Selon l'OIT, l'informel est caractérisé par la privation de sept sécurités essentielles : i) la sécurité du marché du travail, ii) la sécurité de l'emploi, iii) la sécurité professionnelle, iv) la sécurité au travail, v) la sécurité du maintien des qualifications, vi) la sécurité du revenu et vii) la sécurité de la représentation.

⁶ Note sur la fiche de suivi des indicateurs sociaux au Niger, INS 2018.

nationale ; la région d'Agadez est ressortie avec la plus petite valeur (61,6 pour 1000) et Tillabéri affiche la valeur maximale (150,5 pour 1000).

La mise en place en 2006 de la gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans y a contribué à travers le suivi des femmes enceintes, la prise en charge des accouchements, et le suivi vaccinal et nutritionnel des jeunes enfants. Le niveau de mortalité maternelle reste toutefois encore préoccupant; Il est de 520 pour 100000 naissances vivantes en 2015. (ENISED /2016). La persistance des taux relativement élevés de mortalité maternelle et de mortalité des enfants souffrant de retard de croissance est imputable à la qualité insuffisante de services de santé, particulièrement en milieu rural, mais aussi à l'importance des grossesses à risques associées au maintien d'une fécondité élevée.

Plus spécifiquement, en ce qui concerne la mortalité des enfants, il faut noter la forte mortalité liée à la malnutrition aigüe notamment en milieu rural et le faible taux de couverture vaccinale. Malgré les progrès observés ces dernières années, le Niger est encore loin d'atteindre l'objectif de couverture vaccinale de 95%.

Il faut relever qu'en matière de vaccination, selon les premiers résultats préliminaires de l'ENAFEME 2021, qu'entre 2012 et 2021, le taux de couverture des vaccins obligatoires pour les enfants de 12 à 23 mois a légèrement baissé pour le BCG (84% en 2012 contre 81% en 2021), le DTCoq3 (68% contre 64%) et la rougeole (69% contre 67%). La baisse la plus prononcée est observée au niveau du Polio3 (75% en 2012 et 52% en 2021) et au niveau de la rougeole (69% en 2012 et 52% en 2021).

En 2018, 46% des décès des moins de 5 ans étaient attribuables à des maladies évitables (pneumonie, diarrhée, méningite, rougeole, tétanos néonatal).

Le taux de couverture sanitaire (52,68% en 2020), connaît une légère amélioration de 2,55 points de pourcentage. Au niveau régional, seules Agadez (68,41%) et Niamey (99,09%) affichent une couverture supérieure à la moyenne nationale.

L'accès aux soins et services de santé s'est cependant amélioré à travers une multitude d'actions réalisées, dont les activités mobiles et foraines et de PCIME communautaire.

Quant au taux d'utilisation des soins curatifs, il a connu une baisse entre 2017 et 2019, passant respectivement de 52,1 à 45,8%. Cependant, on note une amélioration en 2020 avec 49,5%. Les principales causes de cette baisse sont les retards de remboursement des factures des formations sanitaires au titre de la gratuité des soins engendrant une rupture des médicaments essentiels, le problème de complétude des données notamment au niveau des Cases de Santé et la fermeture des certaines formations sanitaires pour des raisons d'insécurité notamment dans les régions de Diffa, Tillabéri et Tahoua.

En matière de lutte contre les maladies (paludisme, VIH, tuberculose, méningite, rougeole et COVID -19) le Niger a consenti d'énormes efforts. S'agissant de la lutte contre le VIH/Sida, le pays compte 804 sites, dont 132 sites prescripteurs pour la prise en charge des personnes infectées

Commenté [u1]: A Vérifier avec le PNLSH

et 672 sites de Prévention de Transmission Mère-Enfant (PTME) en 2020. Les proportions d'adultes sous ARV ont progressé ; en passant de 53,03% à 71,44% entre 2017 et 2020. Par contre, la proportion d'enfants infectés par le VIH/SIDA sous ARV a connu des fluctuations entre 2017 (39,34%) et 2020 (46,66%). Au total, le nombre de personnes vivant avec le VIH (PVVIH) sous ARV est de 21330 dont 7438 hommes et 13892 femmes (Annuaire statistique 2020).

En ce qui concerne la lutte contre la tuberculose, l'Etat a créé et équipé en matériels techniques, 230 centres de dépistage et 525 centres de soins. Ainsi, le taux de succès thérapeutique de la tuberculose a été rehaussé, en passant de 81% en 2016 à 81,7% en 2019.

La lutte contre le paludisme se fait à travers le renforcement de la distribution de moustiquaires imprégnées de longue durée d'action⁷ et des interventions liées à la prévention du paludisme saisonnier à travers l'offre des quatre doses d'AQ-SP aux enfants de 3 à 59 mois⁸. Sur la période 2017-2020, l'incidence du paludisme est restée préoccupante, en passant de 15 961 en 2017 à 22608 cas pour 100.000 habitants en 2020.

Pour la méningite, les épidémies liées à cette maladie ont fait en 2017, 2018, 2019 et 2020 respectivement 4554, 1529, 1188 et 600 cas. Le taux de létalité est respectivement de 5,1%, 7,9%, 7,7% et 7,7%. Ainsi, on observe une baisse des cas de 2017 à 2020. Il faut noter l'introduction en octobre 2017 du vaccin MenA dont la couverture ne cesse de s'améliorer avec 14% en 2017 ; 72% en 2018 ; 96,4 % en 2019 et 94,4 % en 2020. Quant aux incidences du choléra et de la rougeole, elles ont connu des fluctuations sur la période, pour se situer à 0 cas (0 décès) pour le choléra et 2800 cas (12 décès) pour la rougeole en 2020. Cependant, cette année, il est noté une réapparition du choléra avec 2085 cas (97 décès) au 31 août 2021.

Commenté [u2]: A confirmer avec la DSRE

Par ailleurs la situation épidémiologique de l'année 2020 a été marquée principalement par la pandémie de la COVID-19. Toutes les régions ont enregistré des cas. Ainsi, à la date du 31 décembre 2020, sur un cumul global de 62 421 personnes testées, 3 327 cas ont été confirmés positifs avec 104 décès. Il convient également de souligner l'émergence des maladies non transmissibles (Cancer, Diabète, HTA, Drépanocytose,) et les maladies tropicales négligées (Bilharziose, Trachome, Filariose ...).

Avec la pandémie de la COVID 19, le secteur de la santé a révélé les faiblesses son système et a mis en évidence des conséquences négatives sur les activités curatives et préventives des formations sanitaires. Les mesures barrières et la restriction en matière de déplacement et de rassemblement qu'elle a impliqué ont fortement bouleversé la mise en œuvre des activités de santé. Les chaînes d'approvisionnement ont été perturbées, ce qui a affecté la disponibilité des intrants et l'accès aux services de santé. A titre illustratif, sur une période de six mois, une étude au niveau de 17 centres de santé intégré de Niamey a comparé le niveau des indicateurs d'utilisation du premier semestre de 2020 à celui de l'année 2019. Il en ressort en particulier une réduction de 34% des

⁷ 15 085 688 distribuées sur 27 228 252 prévues

⁸ 14 723 237 enfants de 3 à 59 mois ont reçu sur 14 928 595 prévues pour la CPS soit un taux de couverture de 98%.

soins curatifs. Un gain quasi nul de 1% a été noté pour la fréquentation à la consultation prénatale annulant ainsi les acquis du premier trimestre. La pandémie de la COVID-19 impacte négativement sur les prestations de service destinées aux groupes les plus à risques de la population à savoir les femmes, les jeunes et les adolescents(es).

Le respect des normes en matière de ressources humaines reste encore problématique. La densité du personnel de santé pour 1000 habitants est passée de 0,17 en 2017 à 0,44 en 2020, atteignant ainsi la norme de l'OMS (0,4 pour 1000 habitants). Seules les régions de d'Agadez (0,90) et Diffa (0,44) ont atteint cette norme. Pour le cas spécifique de Niamey (1,61) ce ratio est largement dépassé.

Parmi les normes de l'OMS en matière de densité du personnel, le Niger respecte ainsi celles relatives au nombre d'infirmiers et de sages-femmes, soit respectivement 1/3208 habitants et 1/3728 FAP. Par contre, le ratio médecin/habitants n'est pas encore conforme à la norme de l'OMS (1/10.000 habitants) qui est 1/20352 habitants (annuaire des statistiques 2020).

La disponibilité des intrants et produits de santé n'est pas non plus satisfaisante en raison de nombreuses ruptures des molécules observées à tous les niveaux : pour un niveau attendu de 0,8 ; le taux de rupture est passé de 2,22% en 2017 à 13,74% en 2020 au niveau case de santé (CS), de 2,58% en 2017 à 9,03% en 2020 au niveau (Centre de santé intégré (CSI), de 0,34% en 2017 à 3,36% en 2020 au niveau Hôpital de district, de 0,47% en 2017 à 0,68% en 2020 au niveau centre hospitalier régional (CHR) et 0,47% en 2017 à 1,91% en 2020 au niveau (Centre de santé mère/enfant (CSME)). Cette contreperformance est liée à des ruptures de stock au niveau national de certains molécules et vaccins pendant des périodes plus ou moins prolongées (anti tuberculeux, SRO, diazépam, etc.). Au 2^e semestre 2020, le nombre de CSI ayant enregistré plus de jours de rupture était 589 pour la Combinaison thérapeutique à base d'Artémisinine ACT comprimés ; 323 pour les Sels de quinine, ampoules injectables ; 336 pour le Cotrimoxazoles comprimés à 480 mg ; 347 pour le Paracétamol Comprimés 500 mg ; 508 pour le Diazépam injectable 10 mg ; 617 pour le SRO en sachets ; 278 pour l'Ocytocine et 314 pour l'Ampicilline, flacon injectable. La situation est plus ou moins complexe avec le manque de fonds de certaines structures pour des raisons diverses (fermeture des comptes du recouvrement des coûts, non remboursements des frais de la gratuité).

Ces résultats sont sans nul doute liés au financement du système de santé. Sur la période 2015-2020, le budget alloué au ministère de la santé a légèrement baissé et est passé de 6,58% à 6,29%. De ces résultats, on peut relever un faible niveau de financement public du secteur de la santé au Niger. En effet, les crédits alloués par l'Etat sont insuffisants face aux besoins de plus en plus croissants en matière de santé. Sur la période 2015-2020, la part du budget de l'Etat allouée à la santé reste très éloignée des 15% correspondant à l'engagement des Chefs d'Etat africains à Abuja en 2001.

Par ailleurs, la contribution directe des ménages en matière de dépenses de santé représente la deuxième source du financement de la santé. Cette contribution est très fluctuante puisque passée de 48,79% (184,726 milliards) en 2018, puis à 46,09% (197,670 milliards) en 2019 avant de tomber à 42% en 2020. Toutefois, il convient de souligner que la part des ménages reste toujours élevée dans le financement de la santé.

Le problème central est **le faible accès aux services et aux soins de santé de qualité**.

Les principales causes sont les suivantes : (i) la faiblesse de la couverture sanitaire universelle ; (ii) l'insuffisance et la mauvaise répartition des ressources humaines en quantité et en qualité ; (iii) ; (iv) un plateau technique limité ; (v) la faible exploitation des capacités réelles des hôpitaux de références ; (vi) l'insuffisance d'accès équitable des femmes aux programmes éducatifs ; (vi) l'inégalité d'accès aux services de santé, notamment des femmes, des jeunes, adolescent(e)s et personnes âgées et handicapées du fait de leur faible revenu ; (vii) la faible observance par les populations des règles élémentaires en matière d'hygiène et d'assainissement ; (viii) la rupture fréquente des médicaments essentiels et consommables médicaux.

Les conséquences du problème central sont : (i) l'augmentation des dépenses de santé des ménages ; (ii) la faible disponibilité de services de santé ; (iii) la morbidité et la mortalité des populations ; (iv) la faible utilisation des services de la santé de la reproduction ; (v) la détérioration de l'état de santé maternelle et infantile.

Les défis sont : (i) l'amélioration de l'offre des services et soins de santé ; (ii) l'amélioration de la gouvernance du secteur de santé et (iii) la réduction des inégalités d'accès aux services et soins de santé.

3.2.4. Nutrition et sécurité alimentaire

Dans le domaine de la **nutrition**, l'évolution vers l'atteinte des objectifs d'une amélioration sensible de l'état nutritionnel des groupes vulnérables à la malnutrition reste timide.

La prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans touchés est de 45,1% en 2020, pour un objectif de retard de croissance de moins de 30%. Ce taux est supérieur à la moyenne de la région Afrique (29,1%).

La prévalence de la malnutrition aiguë globale a peu évolué et a même connu une hausse par rapport à celle de l'année de référence (10,3%). Ce taux est passé de 15,30 en 2017 à 12,7 en 2020 soit une baisse de 2,6 points, relevant tout de même un progrès vers l'atteinte de l'objectif d'émaciation.

Mais avec 12,7% des enfants de moins de 5 ans encore touchés en 2020 par la malnutrition aigüe, le pays est loin de la moyenne de la région Afrique (6,4%).

L'insuffisance pondérale est resté plutôt stable avec 33,4 % en 2020 contre 34,6 en 2017 .

Pour les carences nutritionnelles et le surpoids :

- ✓ Le taux de prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer est passé de 53% en 2017 à 58,4% en 2020.
- ✓ La prévalence des enfants en surpoids de moins de 5 ans est de 1,0 % et le Niger est « en bonne voie » pour éviter que ce chiffre n'augmente.

Pour les pratiques d'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant :

- ✓ Près d'un enfant de moins de 5 ans sur deux souffre d'un retard de croissance et 63,3% sont anémiés avec des disparités régionales.
- ✓ Un enfant sur cinq (21,1%) est exclusivement allaité jusqu'à l'âge de six mois (SMART, 2020) et ce taux était resté le même que celui de 2019 (SMART, 2019)
- ✓ L'alimentation de complément pour les enfants de 6-23 mois reste largement peu diversifiée avec seulement 13,8% qui ont eu accès à un régime diversifié.

Les résultats mitigés sur l'amélioration de l'état nutritionnel en dépit des efforts du Pays et de ses partenaires s'explique en grande partie par, i) la faible couverture des interventions nutritionnelles en général et en milieu rural en particulier avec beaucoup d'enfants qui restent hors portée des interventions, ii) la persistance de crises alimentaires, ii) un accès faible aux services sociaux de base comme l'accès à l'eau potable, aux infrastructures d'hygiène et d'assainissement, iii) Les pratiques et comportements peu favorables à la nutrition .

Par ailleurs, la Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle adoptée par décret n°2018-794/PRN du 05 novembre 2018 et qui prévoit une mise à l'échelle des interventions à impact prouvé, a connu une faible opérationnalisation du fait d'une faible mobilisation des ressources.

A titre illustratif, le plan d'Action 2017-2019, prorogé à 2020, d'un coût estimé à 238 713 524 597 a été financé à hauteur 30 085 769 837, soit 12,6% avec des taux qui varient entre 8,61% (engagement 5) et 69,32% (Engagement 4) entre 2017 et 2019

Pour l'ensemble des huit engagements on peut noter que la principale source de financement des activités réalisées est à travers les différents partenaires (79%) ; les financements commun état et partenaire constitue 13% et seulement 8% de ces activités réalisées ont été financées par l'Etat.

A cela s'ajoutent les effets liés à la pandémie de la COVID 19 ayant entraîné la suspension des activités communautaires de nutrition pendant plusieurs mois. Il est important de signaler l'insuffisance du suivi de ces activités à tous les niveaux et la mise à l'échelle des stratégies porteuses dans le domaine de la prévention et la prise en charge de la malnutrition.

La persistance de la malnutrition aiguë et chronique, influant l'une sur l'autre ainsi que sur la mortalité infantile, constitue un risque permanent pour la survie des enfants ainsi que leur développement physique et cognitif, ce qui, à plus long terme, constitue un risque pour le capital humain du pays et son développement économique et social. En effet, les coûts annuels associés à la sous-nutrition chez l'enfant au Niger ont été estimés à 289,7 milliards de CFA, soit 7,1% du produit intérieur brut annuel⁹.

Des situations de crises humanitaires localisées ont été notées entraînant des déplacements de population et des besoins d'urgence ayant pu contribuer à des pics de malnutrition aiguë localisés notamment dans la région de Diffa avec une prévalence de la MAG de (19,3%) en 2020

Cet état nutritionnel est à mettre en relation avec l'insécurité alimentaire qui touche au Niger 3 909 villages agricoles sur les 12 816 villages agricoles (DNP-GCA, 2020). D'après les résultats des analyses du Cadre harmonisé de novembre 2020, près de 2 millions de personnes ont été identifiées en état d'insécurité alimentaire aiguë (phase 3 et plus de IPC) en juin-juillet-août 2020. L'apparition du COVID-19 en mars 2020 a empiré la situation du fait des restrictions sur les déplacements et ses conséquences sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des ménages. L'actualisation de l'analyse du Cadre Harmonisé a révélé un dysfonctionnement des moyens et des marchés provoqués par les effets indirects du COVID-19, ce qui a fait basculer près de 700 000 personnes en plus dans la situation d'insécurité alimentaire (Phase 3 et plus de IPC) en juin-juillet-août, ce qui porte la population dans le besoin à 2,7 millions de personnes. Un plan d'assistance Etat-partenaires a été élaboré en vue de son financement et de sa mise en œuvre pour couvrir 2 millions de personnes qui ont bénéficié de distributions gratuites de cash ou de vivres, y compris dans les zones urbaines qui constituent des nouvelles zones d'insécurité alimentaire suite au COVID-19.

Concernant, la gestion de l'insécurité alimentaire chronique par des mécanismes durables de protection sociale et d'accès aux moyens d'existence, le revenu minimum de 1,8 million de ménages pauvres et chroniquement vulnérables bénéficiaires de 93,7 milliards de FCFA a été amélioré sur la période 2017/2020. Les réalisations dans ce domaine ont également concerné l'achat de 34.019 tonnes pour un montant total de 8,2 milliards de FCFA auprès des petits producteurs en vue de reconstituer les stocks nationaux.

La Gestion de l'insécurité alimentaire conjoncturelle et des situations de crise Sur la période 2017/2020, les réalisations ont porté sur la reconstitution du SNS (toutes modalités confondues) à hauteur de 193 522 tonnes de céréales pour un coût global de 42,5 milliards de FCFA et de 297 229 tonnes de céréales pour un coût de 86,9 milliards de FCFA pour la RAS. Sur la période, 503 227 ménages soit 3.5 millions de personnes ont bénéficié d'une réponse d'urgence de la part du DNP-GCA à travers le SNS et 670 000 ménages soit 4.7 millions de personnes bénéficiaires de la vente à prix modéré des céréales.

⁹ Étude sur le coût de la faim

Sur la période 2017-2020, la gestion de l'insécurité alimentaire conjoncturelle et les situations des crises et catastrophes montre une performance de 87,2%. Cependant l'impact de la pandémie de la covid19 a permis de réviser le plan de soutien 2020 initial qui s'élevait de **186 511 115 631 FCFA** à **343 295 549 461 FCFA** et qui a été exécuté à environ 78%.

Les principales contraintes sont : (i) la faiblesse des productions agricoles du fait d'une faible pluviométrie et de la persistance de pratiques agricoles traditionnelles ; (ii) l'incidence de la pauvreté plus accrue en milieu rural agricole ; (iii) la dégradation de la situation sécuritaire qui limite l'assistance humanitaire dans les zones affectées par les conflits ; (iv) l'épuisement des stocks alimentaires des ménages dans la période de soudure ; (v) la hausse des prix d'achat de céréales sur les marchés liés aux effets du COVID-19 (fermeture des frontières, limitation des déplacements internes, etc.) ; (vi) les inondations récurrentes qui entraînent une baisse des productions et réduit les moyens de subsistance ; (vii) la hausse continue du nombre de personnes déplacés et des besoins et son implication en termes d'accroissement des difficultés d'accès alimentaire et des moyens d'existences et (viii) le niveau relativement élevé des prix des denrées de premières nécessités

Le problème central est l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les principales causes sont : (i) la faiblesse des productions agricoles ; (ii) les modes de consommation et les systèmes agroalimentaires actuels inappropriés ; (iii) l'incidence de la pauvreté plus accrue en milieu rural agricole ; (iii) un complément alimentaire inadapté ; (iv) une faible pratique de l'allaitement maternel exclusif ; (vii) la prévalence des maladies infantiles menant à la mal nutrition (diarrhée, paludisme, infections respiratoires, maladies contagieuses) ; (viii) l'insuffisance de soutien des mères adolescentes ; (ix) l'intervalle inter génésique trop court ; (x) la prévalence des maladies non transmissibles ; (xi) conflits et (xiii) les prix élevés des denrées de premières nécessités ; (xiii) un faible accès aux soins, hygiène et assainissement.

Les conséquences du problème central sont les suivantes : (i) l'augmentation des maladies nutritionnelles ; (ii) l'exode rural ; (iii) l'augmentation des conflits ; (iv) la perturbation de développement physique, cognitif et intellectuel.

Les défis majeurs sont : (i) la promotion d'un système agricole adapté aux impératifs d'une bonne nutrition ; (ii) l'amélioration du financement de la prise en charge de la nutrition ; (iii) l'amélioration de la communication pour une appropriation des connaissances sur les déterminants de la nutrition ; (iv) le renforcement de la résilience face aux chocs et crises alimentaires ; (v) la mise à l'échelle et le fonctionnement des maisons du paysan ainsi que les unités de production des farines enrichies et autres aliments locaux à fort potentiel nutritif.

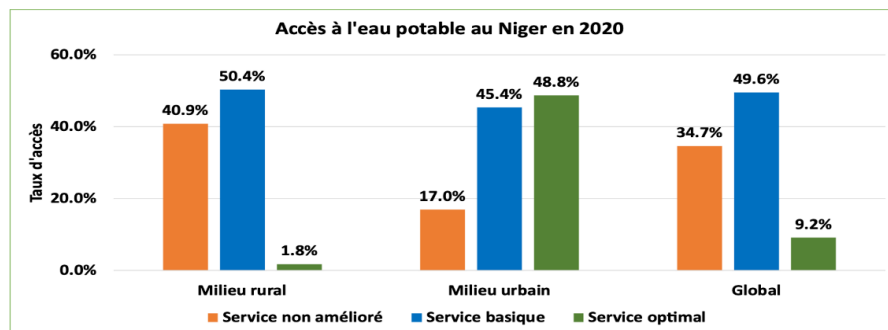
3.2.5. Eau, Hygiène et Assainissement

L'accès à l'eau potable, à l'assainissement ainsi que l'adoption et le maintien de bonnes pratiques d'hygiène demeurent un défi majeur au Niger. Comme indiqué dans la figure 1, seulement 49,6% de la population ont accès aux services basiques d'eau potable (50,4% en milieu rural contre 45,4% en milieu urbain) et 9,2% aux services optimal avec une très forte disparité entre le milieu urbain (48,8%) et le milieu rural (1,8%)¹⁰ de même qu'entre régions et communes. Pour ce qui concerne l'accès basique à l'eau potable, les taux d'accès théoriques des régions de Maradi (63,7%), Tillabéri (56,6%) et Diffa (55,5%) dépassent la moyenne nationale.

L'amélioration de l'accès à l'eau potable au Niger est entravée par des contraintes hydrogéologiques défavorables, notamment dans les zones de socles des régions de Tillabéri, Maradi, et Zinder qui induisent des investissements relativement élevés, avec en outre, une forte teneur de l'eau en fluor et en nitrate dans ces deux dernières régions. Dans les régions de Diffa et Tahoua, la forte teneur en fer, en sodium et/ou en manganèse requiert la réalisation de forages profonds onéreux et/ou de stations de désertisation.

Pour ce qui est de l'accès théorique à l'eau potable, ce taux est passé de 45,91 en 2017 à 47,24 en 2020, soit un gain de 1,33 point de pourcentage. Ces résultats ont permis ainsi de desservir 2 788 750 personnes réparties dans 278 875 ménages et le rétablissement du service d'eau potable à 419 250 personnes réparties dans 41 950 ménages.

Graphique 6 : Accès à l'eau potable au Niger en 2020



Source : MHA

Dans le domaine de l'assainissement, la situation est également peu reluisante. En effet, selon le rapport de l'enquête de base réalisée en 2020 par l'INS, seulement 7,1% de la population nigérienne a accès à un assainissement basique (3,7% en milieu rural et 26% en milieu urbain). En 2020, seulement 23,32% de la population utilisent des installations élémentaires de lavage des mains en milieu rural contre 41,9% en milieu urbain. Les mêmes tendances sont observées dans les écoles

¹⁰ MHA 2021, Rapport sur les indicateurs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020

et formations sanitaires. Au Niger, 16% seulement des écoles disposent des points d'eau potable fonctionnels et 23% de latrines améliorées (JMP, 2019). Quant aux formations sanitaires, seulement 25% d'entre elles ont accès à de l'eau potable et 73% aux services limités d'assainissement de base.

L'amélioration de l'accès à l'eau potable au Niger est entravée par des contraintes hydrogéologiques. Même si beaucoup reste à faire pour l'atteinte de l'ODD6 conformément aux engagements pris par le Niger, il est important de souligner que des efforts considérables ont été déployés par le Gouvernement avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers du secteur.

Le faible accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement de base et l'adoption de mauvaises pratiques en matière d'hygiène par les populations ont un impact notable sur leurs conditions de vie. Ceci affecte la santé familiale, l'état nutritionnel des enfants et a une grande incidence chez les femmes et les jeunes filles. Les enquêtes menées par l'OMS en 2019 ont révélé que le Niger a l'un des taux les plus élevés de mortalité due au manque d'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène avec 70/100 000 habitants contre une moyenne de 45/100 000 habitants pour l'Afrique.

Dans les zones rurales, la mortalité des enfants de moins de cinq ans et la malnutrition infantile sont étroitement liées à la consommation d'une eau insalubre, au faible accès à des ouvrages d'assainissement ou au manque d'hygiène. Le pays fait régulièrement face à une persistance des maladies d'origine hydriques dont les épidémies de choléra et les maladies diarrhéiques qui affectent surtout les enfants (OCHA, 2020).

Le Niger dispose pourtant d'un potentiel hydraulique considérable mais difficilement mobilisable par insuffisance d'investissement conséquent. Les ressources en eau sont constituées : (i) des eaux de surface (fleuve, rivières, ruisseaux, mares ou koris) représentent 30 milliards de m³ par an dont moins de 1 % est exploité (ii) Les ressources en eau renouvelables représentent 2,5 milliards de m³ par an (dont moins de 20 sont exploitées) ; (iii) des eaux non renouvelables sont évaluées à 2 000 milliards de m³ et sont quasiment inexploitées.

Le problème central du secteur est : « le faible accès aux services d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement ».

Les principales causes sont : (i) l'hydrogéologie défavorable, notamment dans les zones de socles des régions de Tillabéry, Maradi et Zinder qui induisent des investissements relativement élevés ; (ii) la forte teneur de l'eau en fluor et en nitrate dans les régions de Maradi et Zinder ; (iii) l'accroissement rapide de la population qui impacte les besoins en services d'eau, d'hygiène et d'assainissement ; (iv) la faiblesse des installations d'assainissement ; (v) la pratique de la défécation en plein air ; (vi) la faible gestion des ressources en eau

Les conséquences du problème central sont : (i) une faible couverture en eau potable ; (ii) une persistance des maladies d'origine hydriques dont les épidémies de choléra et les maladies diarrhéiques.

Les défis majeurs à relever sont : (i) l'amélioration de l'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et (ii) la gestion durable des ressources en eau.

En termes d'atouts, le Niger dispose d'un important potentiel halieutique estimé à 400.000 ha de plan d'eau douce : (fleuve Niger et ses affluents, Komadougou Yobé, Lac Tchad, 970 mares naturelles et 69 retenues d'eau artificielles). Deux grands réseaux hydrographiques se distinguent : (i) le réseau hydrographique du Niger oriental qui comprend, le Lac Tchad, la Komadougou Yobé, les Koramas, les koris et les Goulbis ; (ii) le réseau hydrographique du Niger occidental composé du fleuve Niger et de ses affluents. Les eaux souterraines du Niger sont estimées à 2,5 milliards de m³ et constituent la principale source d'alimentation en eau de populations nigériennes.

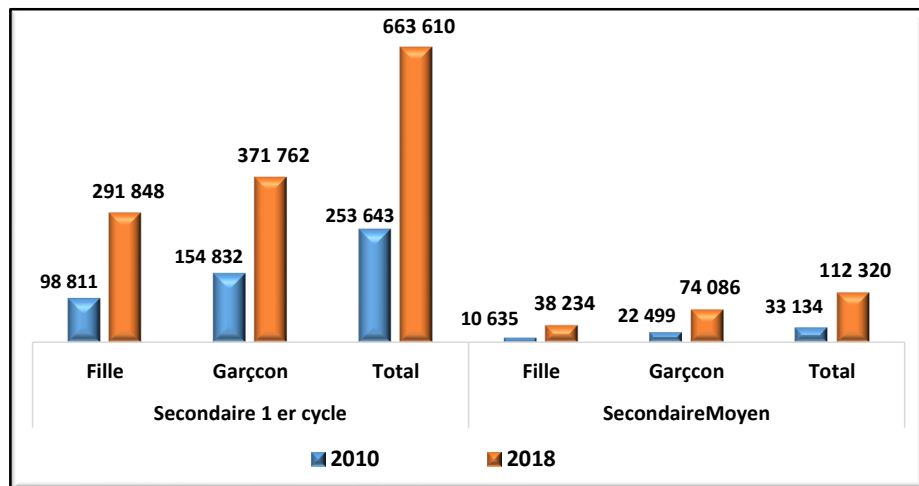
3.2.6. Education et formation professionnelle

3.2.6.1. Education

Depuis plusieurs décennies, la pression démographique reste un défi majeur pour le Niger exerçant une forte pression sur le système éducatif. En matière d'accès, la croissance des effectifs scolarisés est non seulement rapide mais aussi variable selon le cycle considéré. Sur la période 2010-2020, les effectifs du préscolaire et du primaire sont passés respectivement de 67678 à 184451 et de 1726452 à 2895653, soit un taux d'Accroissement Moyen Annuel (TAMA) pour le préscolaire qui s'établit à 11% tandis que pour le primaire, il est de 5%.

Pour le secondaire 1^{er} cycle, le TAMA est de 12,9% sur la période de 2010-2018 avec une disparité entre garçons et filles et concernant le secondaire moyen, ce taux est de 16,5% toujours constatant les disparités en faveur des garçons.

Graphique 7 : Effectifs des élèves en 2010 et 2018



Source : MEN

Si on s'intéresse plus spécifiquement à la population en âge d'aller à l'école du préscolaire au lycée, soit de 5 à 17 ans, on s'aperçoit qu'en 2018 la population scolarisable au préscolaire représentait environ 7% de la population totale, celle de l'enseignement de base 1^{er} cycle environ 18% de la population totale, celle du collège environ 10%, et enfin celle du lycée environ 6% soit au total environ 41% de la population totale ou environ 9 millions d'enfants et jeunes nigériens en quête des services d'éducation et de formation de qualité.

Tableau 19 : Répartition par sexe et par région du TBS et TAP en 2020 (%)

Indicateurs	Sexe	National	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder
TBS	Fille	69,10	81,70	62,70	77,1	73,10	119,7	56,40	68,4	53,70
	Garçon	76,90	86,10	58,30	87,5	89	112,7	74,90	68,4	58,00
	Total	73,00	84,00	60,5	82,39	81,20	116,2	65,80	68,40	58,60
TAP	Fille	51,10	56,40	32,10	59,2	55,90	109,40	41,80	39,70	40,30
	Garçon	56,50	55,40	30,10	67,5	66,70	96,60	61,80	46,20	41,30
	Total	53,90	55,90	31,10	63,50	61,40	102,90	52,00	42,90	40,80

Source: annuaire statistique 2020/ DS/MEP

On constate des disparités inter-régionales pour les deux indicateurs (TBS et TAP). En effet, les régions d'Agadez, Dosso, Maradi et Niamey présentent un TBS et un TAP supérieur à la moyenne nationale.

En dépit des efforts du gouvernement, plus de 2,6 millions d'enfants et d'adolescents âgés de 7 à 16 ans ne sont pas scolarisés (représentant plus de 50% de cette tranche d'âge) provenant majoritairement des zones rurales de Maradi, Tahoua et Zinder.

Les infrastructures du système éducatif demeurent encore un défi. En effet, les analyses conduites sur les caractéristiques des écoles mettent ainsi en évidence la prédominance des classes en paillote (31688 au primaire et 3547 au secondaire selon les annuaires de 2019). L'électrification des écoles reste très faible. (Taux d'électrification des écoles primaires 5,1%). Le même constat se fait au secondaire 1er cycle où le pourcentage d'électrification de collèges ne dépasse guère 6,90%.

En ce qui concerne l'alphabétisation, le nombre d'inscrits pour 100 000 habitants a chuté de près de moitié entre le début et la fin de la période, se stabilisant à 231. Cette évolution est inquiétante et révélatrice des difficultés que rencontre le sous-secteur et discutés dans le plan sectoriel. Le nombre de bénéficiaires de l'éducation non formelle a connu une évolution erratique. D'à peine 30 apprenants pour 100 000 habitants en 2010-11, cet indicateur a atteint 72% en 2015-16, correspondant à une croissance moyenne annuelle de 16,3%. Il reste que cet indicateur est particulièrement faible pour un pays où les niveaux de scolarisation sont aussi faibles.

Concernant l'équité, on constate qu'aux différents niveaux d'enseignement, les filles sont un peu plus nombreuses à bénéficier d'activités préscolaires (55% contre 45% de garçons), mais elles ne représentent ensuite que 42% des effectifs dans les cycles de base 1 et 2 (contre 58% pour les garçons). Elles sont 35% dans le cycle moyen (lycée).

Dans le premier cycle de l'enseignement et la formation professionnels et techniques, les filles sont plus nombreuses (57% de l'effectif) que les garçons.

Au niveau de l'enseignement supérieur, elles ne sont que 44% dans l'enseignement supérieur. Cependant, les disparités entre les filles et les garçons ont un peu diminué ces dernières années.

Il faut noter, une persistance des disparités entre ruraux et citadins qui augmentent à mesure qu'on monte dans les échelons du système : les citadins ont 1,5 fois plus de chances d'être scolarisés au cycle de base 1 que les ruraux et 5 fois plus de chances au cycle de base 2.

Le RESEN a relevé des écarts de chances importants entre les enfants selon le niveau de vie ou de richesse de leur famille. Comme pour les disparités territoriales, ces écarts existent dès l'entrée à l'école primaire : la probabilité d'accéder au CI s'élève à 80% pour ceux qui appartiennent aux 20% les plus riches, contre 57% pour les 20% les plus pauvres. A partir du cycle moyen (lycée), ces disparités s'accroissent encore.

Les disparités de genre, de zone de résidence et de richesse se cumulent pour une partie des enfants, de sorte que la probabilité pour une jeune fille issue d'une famille pauvre de milieu rural de terminer le cycle primaire n'est finalement que de 24%.

En matière de gestion du personnel enseignant, la répartition des enseignants dans les régions puis dans les établissements connaît beaucoup de disparités. Par exemple, alors qu'au niveau national la dotation est d'un enseignant pour 36 élèves au primaire, on observe des chiffres aussi bas qu'un enseignant pour 26 élèves à Diffa et des chiffres aussi élevés qu'un enseignant pour 45 élèves à Maradi. Une observation analogue est faite pour le cycle de base 2 et le cycle moyen. Pour ce dernier cycle, on observe un écart de dotation allant d'un enseignant pour 24 élèves dans la région de Diffa jusqu'à un enseignant pour 60 élèves dans la région de Maradi. Pour le cycle de base 2, les écarts (ratio élèves-enseignant) vont de 31/1 à Niamey jusqu'à 49/1 à Maradi, cette dernière région apparaissant systématiquement comme la moins favorisée.

Malgré, ces faibles taux, le Niger consacre pourtant une part importante de son budget à l'éducation, de l'ordre de 16% à 18% entre 2011 et 2015 (TBS¹¹, 2016). Les efforts sont en train d'être déployés en vue d'améliorer les indicateurs dans le domaine.

Les défis liés à l'éducation et à l'amélioration du capital humain du pays sont donc considérables. Pour atteindre la scolarisation universelle, il faudra rehausser les taux de passage au secondaire, retrouver une qualité acceptable des enseignements avec suffisamment d'enseignants qualifiés à tous les niveaux, afin de réduire les redoublements et les abandons, éliminer les disparités de scolarisation en défaveur des filles, et consacrer davantage de moyens à l'enseignement secondaire, technique et professionnel et aux filières techniques de l'enseignement supérieur.

Dans l'enseignement supérieur, on dénombre huit universités et le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants, évalué à 120 en 2009-10 a plus que doublé pour atteindre 346 en 2017-18 puis 355 en 2018-19 et 387 en 2019-20.

Le nombre au total est de 72 133 étudiants dont 26 559 filles et 45 594 garçons, Concernant l'équité, la proportion d'étudiantes dans les universités publiques est de 22,73% en 2015-2016 contre 27,06% en 2017-2018 soit une augmentation de 4,33 points de pourcentage. Par contre, dans les grandes écoles publiques, la proportion des femmes est supérieure à celle des hommes (54% en moyenne). Elle est passée en effet de 52,77% en 2016 à 55,19% en 2018. Dans les grandes écoles privées, la proportion des femmes s'est nettement améliorée passant ainsi de 44,40% en 2016 à 50,58% en 2018.

D'une manière générale, la majorité des étudiants se trouvent dans le premier cycle durant la période (76% en moyenne). Cette proportion baisse rapidement lorsque l'on passe d'un cycle

¹¹ TBS : Tableau de bord social

inférieur à un cycle supérieur. La tendance est quasiment la même quel que soit le type d'établissement.

Le ratio étudiants/enseignants permanents est de 70%, en 2016-2017, et de 62,25% en 2017-2018. Les défis de la qualité et de l'employabilité restent l'inadéquation formation/emploi des diplômés. Mais l'initiative de la création d'un incubateur d'entreprises à l'Université Abdou Moumouni de Niamey, suscitée par la Chambre de Commerce et d'industrie du Niger pour encourager les étudiants porteurs de projet d'entreprises innovantes, est de nature à améliorer l'employabilité des diplômés et aider au développement de la science, de la technologie et des innovations au Niger.

Dans le cadre du volet formation, le MJS dispose des dispositifs alternatifs d'accueil pour la formation des jeunes. Au total entre 2017 à 2021, 27 CPJ ont été ouverts dans plusieurs communes. De leurs créations à aujourd'hui, ils ont accueilli au total 6 392 apprenants déscolarisés et non scolarisés et 2 700 élèves post-CM2. Cependant, ces centres sont confrontés à d'énormes difficultés de fonctionnement auxquelles s'ajoutent les abandons liés à la mauvaise perception des populations et l'absence des tuteurs.

Les Ecoles de Formation Artistique et Culturelle (EFAC) constituent un levier fondamental de mise en œuvre du Programme de Renaissance Acte III. Ainsi, le ministère a construit 15 salles de cours et a recruté 83 enseignants contractuels et accueillant des élèves ayant épuisé leur scolarité et ayant une moyenne inférieure à 4/10.

Au total entre 2015 à 2021, 11 EFAC ont été ouvertes ; elles sont réparties dans les 8 régions du pays et ont accueilli 1 331 apprenants post-CM2 en 2021.

3.2.6.2. Formation technique et professionnelle

Le sous-secteur de l'Enseignement et de la Formation Technique et Professionnelle (EFTP) est caractérisé par la présence des centres de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle formel et des dispositifs d'apprentissage non formel.

Les établissements formels ont accueilli 27 592 apprenants en 2012-2013 contre 79598 en 2018-19. Cela s'explique par le flux important venant du primaire suite à la suppression du CFEPD en 2013-2014. Les effectifs scolarisés dans l'EFTP formel sont plutôt faibles au regard des chiffres de l'enseignement général, mais ils ont tout de même connu une augmentation moyenne annuelle de plus de 20,85%. Les structures non formelles de l'EFTP accueillent cependant beaucoup plus d'apprenants, certainement en lien avec des niveaux de déscolarisation et de non scolarisation élevés. D'un ratio de 1,5 en 2013, les centres non formels intègrent environs quatre fois les effectifs des centres formels en 2018-19. Ces effectifs sont ainsi passés de 40 894 apprenants à 315 661 entre 2012-13 et 2018-19. Au cours de l'année scolaire 2018-2019, la somme des effectifs des deux ordres d'enseignement était de 395 259 élèves dont 79598 à l'EFTP et 67 228 au MET/FP, soit respectivement 20,1% et 17,0%.

Le nombre d'apprenants en situation de handicap évolue à un rythme de dents de scie variant de 137 apprenants en 2012-2013 à 117 en 2018-19 soit une chute moyenne de 20 apprenants handicapés chaque année.

Le nombre d'inscrits pour 100 000 habitants est de 384 apprenants en 2012-13 à 1801 en 2018-19. Cet indicateur a ainsi évolué à un taux fulgurant de plus de 36% en moyenne annuelle.

Tableau 1 : Evolution des effectifs EFTP

Effectifs	2016	2017	2018	2019
Ensemble EFTP (Formel et non formel)	211529	332025	381241	395259
Dont filles	116880	185187	245455	235880
Effectif Apprenants du Formel	42148	69196	68231	79598
Dont filles	20212	31726	30875	36905
Effectif Apprenants EFTP handicapés	206	275	71	117
Dont filles	50	108	23	49
Nombre d'apprenants pour 100 000 hbts	1054	1592	1608	1801

Source DSI/MET/FP

Les dispositifs existants sont les Centres de Formation aux Métiers (CFM) dans les communes, les Collèges d'Enseignement Technique (CET) dans chaque département, les centres de Formation Professionnelle et Technique (CFPT) et des Lycées Professionnels ou Techniques/technologiques dans chaque région. A cela s'ajoutent le CFPP, le CMCAN, le SNP, les établissements privés et beaucoup d'autres structures de type formel et non formel relevant d'autres institutions du pays. Ces structures manquent de moyens pour accueillir ces jeunes en grande difficulté scolaire dans des bonnes conditions (notamment pour leur permettre d'acquérir les compétences fondamentales).

Les principales contraintes sont : (i) la multiplicité de tutelle; (ii) la faible efficacité du pilotage et de la gouvernance du sous-secteur; (iii) les faibles capacités d'accueil du sous-secteur; (iv) la faible qualité de l'offre de formation technique et professionnelle; (v) la faible rétention du système; (vi) les fortes inégalités dans l'accès à l'offre de formation technique et professionnelle.

Le problème central de ce sous-secteur est la **faiblesse de l'offre de l'enseignement et de la formation en quantité et en qualité.**

Les principales causes sont : (i) Une situation géographique qui ne saurait être sans conséquences néfastes sur l'offre et la demande d'éducation au Niger; (ii) Des faiblesses notoires de la gouvernance locale qui peuvent freiner l'expansion de la scolarisation.; (iii) Un contexte national peu stable qui n'est pas de nature à faciliter la mise en œuvre du Programme de Développement Economique et Social (PDES) et spécifiquement de la politique éducative du pays.; (iv) Un contexte sous régional qui continue d'être bouleversé; (v) Un niveau de pauvreté encore préoccupant surtout en milieu rural.; (vi) Un capital humain peu productif; (vi) Un taux de croissance des 17-19 ans et 20-24 ans plus élevé entre 2001-2012 (vii) Un niveau élevé de la croissance des 17-24 ans avec une demande scolaire élevée pour cette tranche d'âge dans les années à venir.

Les conséquences sont entre autres : (i) une situation d'emploi très peu reluisante; (ii) un déphasage non négligeable entre les formations et les compétences recherchées sur le marché de travail ; (iii) une inactivité très préoccupante; (iv) un emploi informel comme une sorte de normalité qui s'impose au fil du temps ; (v) un secteur formel difficile à différencier de l'informel; (vi) un dispositif tributaire d'une instabilité inquiétante; (vii) les niveaux des apprentissages dans la sous-région restent extrêmement bas (viii) une nécessité de mettre en place un dispositif de formation recréant l'environnement professionnel; ~~(ix)~~ un faible développement du capital humain.

Les principaux défis à relever : (i) la création d'un cadre organisationnel et institutionnel adéquat pour la promotion du sous- secteur de l'EFTP; (ii) l'amélioration des capacités techniques et infrastructurelles du sous-secteur de l'EFTP. (iii) la création d'un environnement favorable au développement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) ; (iv) l'accroissement de la capacité d'accueil et le maintien des apprenants dans le sous-secteur de l'EFTP; (v) le renforcement de l'enseignement à distance et (vi) l'amélioration de la qualité de l'offre de l'EFTP (ici, il s'agit de la qualité des apprentissages et des acquis de l'apprentissage).

3.2.6.3. Jeunesse et sport

Ce sous -secteur joue un rôle important dans le développement socio-économique mais, demeure confronté à de nombreuses contraintes notamment un faible financement, le morcèlement des espaces réservés aux activités de jeunesse et des sports.

Ainsi, les pouvoirs publics et la société nigérienne en général travaillent en synergie afin de répondre aux différentes contraintes mais aussi aux aspirations des jeunes nigériens notamment au phénomène de la mondialisation.

Les principales contraintes sont : (i) l'insuffisance des infrastructures scolaires ; (ii) l'insuffisance d'enseignants en quantité et en qualité ; (iii) la répartition déséquilibrée des infrastructures scolaires ; (iv) les faibles capacités des structures existantes avec accès à des sanitaires pour le maintien des filles à l'école ; (v) la mobilité du corps enseignant souvent peu présents dans les postes de zones reculées ; (vi) le manque de soutien des parents d'élèves pour cause d'analphabétisme ; (vii) la persistance des pesanteurs socioculturelles ; (viii) l'absence de mesure d'accompagnement/encadrement des filles (fournitures scolaires, hébergement, internat, bourse, etc.) ; (ix) l'inadaptation des structures d'enseignement aux apprenants vivant avec un handicap. (x) le défaut d'anticipation sur les besoins du système en tenant compte de l'évolution démographique du pays ; (xi) la faible qualité du système d'information et de suivi et évaluation du système de formation et (xii) le confinement des filles sur le travail domestique pour des raisons sociales ou de pauvreté ; (xiii) la pauvreté ; (xiv) le chômage ; (xv) la mendicité, (xvi) la prostitution, (xvii) l'analphabétisme, (xviii) la faible participation des équipes Nationales engagées aux Compétitions internationales.

Problème central : un environnement non propice au développement et à l'autonomisation des jeunes

Les causes sont : (i) la faible représentativité des jeunes aux instances décisionnelles à tous les niveaux ; (ii) le faible leadership économique des jeunes ; (iii) la faible intégration sociale des jeunes et (iv) le faible niveau d'instruction des jeunes.

Les conséquences sont (i) le chômage ; (ii) la mendicité, (iii) la prostitution, (iv) l'analphabétisme.

Les principaux défis à relever se présentent comme suit : (i) l'accroissement de l'accès de manière continue et sans discrimination, des jeunes aux connaissances et aux opportunités d'apprentissage et de développement de leurs compétences ; (ii) le renforcement de l'engagement et la participation des jeunes à la promotion du civisme, de la citoyenneté et à l'exercice démocratique du leadership politique et social à tous les niveaux ; (iii) l'amélioration de l'intégration des jeunes filles et des jeunes hommes dans les circuits économiques ; (iv) assurer la protection des jeunes filles et des jeunes hommes et promouvoir en leur sein un mode de vie sain ; (v) assurer l'intégration efficace des perspectives jeunes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des stratégies globale et sectorielles de développement et des instruments de la planification de développement aux niveaux régional et communal.

En termes d'atouts, il faut noter qu'un Nigérien sur deux a moins de 15 ans et deux Nigériens sur trois ont moins de 25 ans¹².

3.2.7. Système de protection sociale

Au Niger, le droit à la protection sociale fait partie des préoccupations des hautes autorités de la République car déjà inscrit dans la Constitution du 25 Novembre 2010. Bien que le pays figure parmi ceux qui ont une faible couverture sociale, une étude réalisée en 2019 sur la Revue des Dépenses Publiques en protection sociale au Niger démontre les avancées significatives qu'a connues le secteur révélant un taux de couverture de 28,75% contre 3% dans les années antérieures.

En matière d'assurance sociale, le système de couverture est faible d'où la nécessité de l'étendre à travers la mise en place d'un système de couverture santé universelle. En effet, au-delà des mécanismes d'assistance sociale des plus démunis qui devront être étendus tant en milieu rural qu'en milieu urbain, l'idée serait d'instaurer des systèmes d'assurance sociale en constituant des fonds d'épargne de court terme et de plus long terme accessibles en cas de crises mais aussi pour les périodes d'inactivité plus longues (retraite, accidents au travail, etc.) moyennant une contribution financière de la part des travailleurs du secteur informel.

Le problème central se définit comme suit : « la faiblesse du système de protection sociale ».

¹²INS, RGPH/2012

Les principales causes sont : (i) la persistance d'insécurité alimentaire et nutritionnelle ; (ii) un système de sécurité sociale excluant les plus vulnérables (secteur informel et monde rural) ; (iii); (iv) la faible couverture de la sécurité sociale formelle ; (v) le cadre légal et réglementaire peu en adéquation avec la protection sociale ; (vi) l'insuffisance des mesures économiques et fiscales visant la protection sociale des groupes vulnérables, (vii) l'insuffisance des mécanismes de prévoyance sociale adaptés aux populations.

Les conséquences sont : (i) la persistance des dépenses catastrophiques¹³ des ménages ; (ii) la faible accès des populations aux services sociaux de base et (iii) exclusion sociale.

Les principaux défis majeurs à relever sont : (i) l'amélioration de la couverture sociale et (ii) la mise en place d'un système de couverture santé universelle.

3.2.8. Système de Protection de l'Enfant

La Constitution Nigérienne du 25 novembre 2010 élève la lutte contre la violence faite aux femmes et aux enfants au rang de priorité nationale. Elle réaffirme ainsi la volonté du Gouvernement du Niger à honorer les engagements pris lors de la ratification des instruments de la normative internationale en matière de Protection de l'Enfant.

Depuis plus d'une décennie, des efforts continus sont menés pour améliorer la conformité du cadre juridique national avec les normes internationales en matière de protection de l'enfant. En ce sens, la Loi 2014-72 déterminant les compétences, les attributions et le fonctionnement des juridictions pour mineurs au Niger permet de définir les contours de la protection judiciaire de l'enfant.

Les études antérieures en lien avec la cartographie et l'analyse du système de protection de l'enfant au Niger ont mis en exergue les éléments de diagnostic ayant permis d'identifier les principales lacunes existantes dans le fonctionnement des différentes composantes du système de protection de l'enfant et de soutenir l'élaboration d'un document-cadre comme document de référence en matière de protection de l'enfant.

Ce Document-cadre de protection de l'enfant, adopté par le Gouvernement en 2013, se fixe comme objectif global de réaliser pleinement le droit de l'enfant à la protection par la famille, par la communauté et par l'Etat. Les actions prévues visent à réduire l'incidence des diverses formes d'abus, violence et exploitation sur l'enfant, à assurer l'assistance aux enfants qui en sont affectés et à renforcer le système national de protection de l'enfant.

Le Problème central se définit comme suit : « Persistance des abus, violences et exploitations y compris le mariage des enfants »

Principales causes sont : (i) la Persistance de Pratiques traditionnelles Néfastes à l'intérêt de l'enfant ; (ii) la faiblesse de la Protection Sociale, favorisant la vulnérabilité de familles qui exposent les enfants à des activités peu commodes ; (iii) la dégradation des mœurs ; (iv) l'utilisation non contrôlée des Techniques

¹³ Selon l'OMS, les dépenses sont catastrophiques quand elles atteignent ou dépassent 40% des revenus non indispensables à la subsistance du ménage ;

d'Information et de la Communication (TIC) ; (v) la faible coordination des interventions dans le domaine ne facilitant pas la synergie d'actions ; (vi) la persistance des pesanteurs socio-culturelles qui ne favorise pas la promotion et la protection des droits de l'enfant ; (vii) l'inadéquation du système éducatif national avec les besoins réels des communautés en général et des enfants en particulier et (viii) le mariage des enfants qui entraîne la dislocation des foyers suite aux divorces des parents.

Les conséquences sont : (i) vulnérabilité extrême des familles et des enfants favorisant leur enrôlement dans des activités illicites ; (ii) déperdition scolaire et déscolarisation ; (iii) maternité et les grossesses précoces qui entraînent des traumatismes physiques et psychiques et (iv) consommation de stupéfiants par les adolescents qui entraîne la grande délinquance et le banditisme.

Les défis majeurs sont entre autres : (i) le renforcement de la coordination des interventions ; (ii) l'harmonisation des textes législatifs et juridiques ; (iii) la protection des enfants contre toutes formes de violences, abus et exploitation y compris le mariage des enfants et (iv) le renforcement des structures opérationnelles de protection de l'enfant.

Les atouts enregistrés sont : (i) la création du Centre de Prévention, Promotion et Protection (CEPPP) de l'Enfant prévue dans tous les départements du pays ; (ii) la mise en œuvre d'approches communautaires permettant la formation des jeunes, des membres des Comités de Protection de l'Enfant (CPE), ainsi que la sensibilisation des membres des communautés sur les pratiques traditionnelles néfastes, les violences familiales et le droit de l'enfant ; (iii) la mise des filles et autres enfants vulnérables non scolarisés ou déscolarisés en apprentissage de métiers pour leur autonomisation et (iv) la création et la mise en place des Comités Villageois et Communaux de Protection de l'Enfant.

3.2.9. Emploi

La dernière enquête relative à l'emploi au Niger indique que le taux de chômage au sens du BIT est évalué qu'à 4,6% en 2017 (ERI-ESI, 2017)¹⁴, ce taux variant entre 2% (Diffa) et 6,4% (Niamey) selon les régions. Ce taux pourrait refléter l'occupation par l'activité rurale qui est quasi générale ou tenir simplement de l'absence de dispositif formel de recherche d'emploi dans le pays. En y intégrant, les individus n'ayant pas recherché un emploi sur la période considérée mais disponible pour travailler, le taux de chômage s'élèverait à 28,8% des personnes âgées de 15 ans et plus. Les régions de Maradi (5,7% vs 38%), Tillabéri, (4,8% vs 31,5%) de Zinder (7,0% vs 33,3%) et de Dosso (2,8% vs 27,4%) seraient plus touchées par le phénomène.

Le taux combiné du sous-emploi lié au temps de travail et du chômage atteint pratiquement le tiers de la population active (29,8% dont 27,2% chez les hommes contre 35,7% chez les femmes ; ERI/ESI, 2019). Selon les normes de l'OIT, les accroissements des effectifs de nouveaux demandeurs d'emplois sont importants, passant de 520 mille en 2012 et à plus d'un million en 2020. Au sein des chômeurs, on compte près de 7 jeunes de 15-24 ans sur dix (69% dont 56,4%

¹⁴ Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI, 2017)

d'hommes et 78% de femmes) « ni en emploi, ni en éducation, ni en formation » (ERI/ESI, 2019). Il s'agit dans la plupart des cas de jeunes en situation de vulnérabilité, appartenant à des groupes à risques qui méritent une attention particulière.

Le problème central se définit comme suit : « l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail ».

Les principales causes sont : (i) l'offre limitée de formation technique et professionnelle ; (ii) la faible qualité de l'employabilité d'une bonne frange de la population active faute d'une formation répondant aux besoins du marché et (iii) la prédominance du secteur informel de l'économie et (iv) la faible participation du secteur privé dans l'offre d'opportunités.

Les conséquences sont : (i) l'augmentation du chômage et des sous-emplois des jeunes ; (iii) augmentation de la migration des jeunes ; (iv) l'enrôlement grandissant des jeunes dans l'extrémisme violent et (v) la faible création d'emplois pour les jeunes

Les défis majeurs à relever sont : (i) l'articulation entre le marché du travail et l'offre de formation ; (ii) la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et (iii) la formalisation du secteur informel.

3.2.10. Genre

En matière de genre, l'indice d'inégalité de genre (IIG) qui reflète les écarts entre trois domaines (santé procréative, autonomisation et l'activité économique des femmes) montre que le Niger (0,642) est relativement loin du niveau de l'Afrique subsaharienne (0,570). Cet indice conforme au niveau de développement du genre dans le pays (0,724), traduit le faible accès des femmes aux services de santé de la reproduction et leur faible autonomisation économique.

L'Etat s'évertue toutefois à respecter ses engagements relatifs à l'égalité et à l'équité de genre souscrits au plan international, continental et sous régional, à travers sa charte fondamentale, la Constitution du 25 novembre 2010, qui dispose en son article 10 que : « tous les Nigériens naissent et demeurent libres et égaux en droits et en devoirs » et en son article 22 que : « l'Etat veille à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme, de la jeune fille et des personnes handicapées; les politiques publiques dans tous les domaines assurent leur plein épanouissement et leur participation au développement national; l'Etat prend, en outre, les mesures de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants dans la vie publique et privée. Il leur assure une représentation équitable dans les institutions publiques à travers la politique nationale de genre et le respect des quotas ».

Tableau 20 : Développement et inégalité de genre au Niger en 2019

	Niger	Pays en développement	Afrique subsaharienne	Monde
Indice de développement de genre (IDG) 2019	0,724	0,919	0,894	0,943

	Niger	Pays en développement	Afrique subsaharienne	Monde
IDH Homme	0,443	0,717	0,577	0,757
IDH Femme	0,321	0,659	0,516	0,714
Indice d'inégalité de Genre (IIG) 2019	0,642	0,463	0,570	0,436

Source : PNUD, 2020.

La volonté politique du Niger pour la prise en compte des questions liées à l'égalité et à l'équité de genre s'est de plus affirmée avec l'adoption par l'Assemblée Nationale en 2019, de la loi sur le quota, qui rehausse le quota aux postes électifs de 15% à 25% et de 25% à 30% pour les postes nominatifs. Il s'agit là des progrès significatifs car cette loi a contribué à l'amélioration de la représentation des femmes à l'Assemblée Nationale qui est estimée à 30,12% dans la législature actuelle (50 femmes députés sur 166 élus), alors qu'à l'issue des élections de 1999, il n'y avait qu'une seule femme à l'Assemblée Nationale qui comptait 83 députés, soit 1,20%. Au niveau local, on dénombre aujourd'hui 1212 femmes élues sur un total de 3699 conseillers communaux, soit 32,76% alors qu'à l'issue des élections de 2011, les femmes ne représentaient que 15,88% (639 femmes sur 3676 élus locaux). Pour les postes nominatifs, le taux est en deçà du quota prévu par la législation (15% contre 30%).

L'autonomisation des femmes reste faible au regard des inégalités de genre encore très importantes dans le pays. La volonté politique du Niger pour la prise en compte des questions sexospécifiques se manifeste à travers la mise en œuvre la politique Nationale de Genre et le développement d'initiatives communautaires (Initiative Illimin et projet SWEDD) en vue de l'autonomisation de la femme et de la jeune fille.

Malgré tous ces efforts, le chemin pour l'autonomisation des femmes, l'équité et l'égalité de genre est encore long. En effet, des disparités entre hommes et femmes, filles et garçons persistent dans plusieurs domaines (éducation, formation, santé, emploi etc.).

Ainsi le problème central se pose en termes de « faible égalité et équité du genre ».

Les principales causes sont : (i) l'inégalité entre l'homme et la femme en terme de statut et de position dans la famille et dans la société; (ii) la persistance des inégalités d'accès à la terre et aux ressources ; (iii) le non-respect des engagements nationaux sur les postes nominatifs afin de permettre aux femmes d'accéder aux instances hautement stratégiques de décisions ; et (iv) la faible capacité d'organisation des femmes pour le leadership national dans la défense des droits et du statut de la femme ; (v) le cadre législatif et normatif en vigueur toujours en déphasage avec les normes internationales (mariage avant 18 ans) et (vi) la faible scolarisation de la jeune fille.

Ce problème a pour conséquences : (i) la faible participation des femmes aux instances de décision à tous les niveaux ; (ii) la faible capacité d'autonomisation économique des femmes ; (iii) la persistance des violences basées sur le genre.

Les défis sont : (i) la réduction des inégalités du genre et les disparités inter et intra régionales ; (ii) la lutte contre les violences basées sur le genre ; (iii) l'intégration du genre dans les politiques publiques à tous les niveaux (national, régional, local et communal).

3.2.11. Situation humanitaire

Le nombre de personnes ayant besoin d'assistance humanitaire a légèrement augmenté en passant de 3,7 millions en 2020 à 3,8 millions en 2021. Ces personnes en besoins humanitaires sont constitués des femmes et enfants, les personnes ou groupes les plus vulnérables ou défavorisés notamment les personnes vivant avec handicaps, les personnes âgées ; les ménages ou les familles pauvres représentent une proportion importante de cette cible. Le plan de réponse humanitaire pays 2021 vise à apporter l'assistance à 2,1 millions de personnes sur les 3,8 millions ayant besoin d'assistance humanitaire, soit 57% des personnes dans le besoin. Il est dénombré près de 20 000 ménages affectés par les inondations et plus de 1 300 000 personnes sinistrés en 2020, soit plus de 160 000 ménages impactés (MAHGC, 2020). Cela provoque aussi des épidémies aux zones hotspot I qui sont les plus à risques pour le choléra et la malnutrition. Par conséquent, les besoins humanitaires en eau, hygiène et assainissement sont plus concentrés et aigus dans les zones affectées par les problématiques humanitaires liées aux mouvements de population, inondations, malnutritions et épidémies. C'est ainsi que près de 2 millions de personnes y compris les déplacés internes, les personnes affectées par les inondations, les personnes souffrant de malnutrition aigüe sévère et les personnes vivant dans des zones à risque élevé d'épidémies ont besoin d'assistance humanitaire en eau, hygiène et assainissement.

Par ailleurs, le Niger fait face depuis 2015 à des défis sécuritaires qui ont entraîné d'importants mouvements de populations (personnes déplacées, réfugiées ou retournées) et accru de façon significative la pression sur les ressources et ouvrages des zones d'accueil. La zone des 3 frontières Niger-Mali-Burkina Faso (Région de Tillabéri), le bassin du Lac Tchad (Région de Diffa) et la région de Maradi sont les plus affectées par le mouvement de population (PDI, réfugiés, Migrants). En 2020, 155 467 personnes déplacées ont été enregistrées au Niger, principalement dans les régions de Tillabéri (53,1%), Tahoua (35,8%) et Maradi (11,1%).

De ces constats, se pose le problème central suivant : ***faible maîtrise des risques et catastrophes***. Les principales causes se déclinent ainsi comme suit : (i) la persistance de l'insécurité dans les régions de Diffa, Tillabéry, Tahoua et Maradi ; (ii) l'insuffisance des stratégies de réponse aux urgences ; (iii) la persistance des effets du changement climatique et de l'insécurité foncière.

Les conséquences sont : (i) la migration des populations ; (ii) les persistances des conflits communautaires et (iii) la vulnérabilité socioéconomique des victimes ; (iv) les pertes de vies humaines ; (v) les pertes de biens et (vi) la baisse des revenus.

Les défis majeurs à relever sont : (i) la prévention et la réduction des risques majeurs de catastrophe ; (ii) l'amélioration de la gestion des catastrophes naturelles et (iii) la promotion de la culture de la prévention et de la gestion des risques de catastrophe.

3.2.12. Culture

Sur le plan culturel, plusieurs sites et monuments culturels font l'objet de protection ou de classement aux patrimoines national et/ou international, renforçant ainsi leur pérennité pour le bénéfice des générations futures. Ainsi, la ville d'Agadez a été introduite au patrimoine culturel de l'UNESCO de même que la pratique et les expressions de la parenté à plaisanterie. En outre, il est enregistré également la restauration et la valorisation de plusieurs supports et produits culturels nationaux ainsi que la réhabilitation d'infrastructures culturelles.

Le problème central est **la faible valorisation du patrimoine culturel**.

Les causes de ce problème central sont : (i) l'insuffisance de ressources humaines qualifiées ; (ii) les pesanteurs socioculturelles ; (iii) l'absence de volonté dans la création des musées spécialisés ; (iv) la faible valorisation de la culture ; (v) la faiblesse du cadre institutionnel et juridique ; (vi) l'insuffisance de synergie d'action entre les différents acteurs et (vii) une faible diplomatie en faveur de la culture.

Les conséquences sont : (i) la faible création d'emplois ; (ii) la baisse de revenus ; (iii) le faible développement d'une conscience culturelle nationale en matière et (iii) la faible visibilité culturelle du Niger à l'extérieur.

Les principaux défis demeurent donc : (i) l'élaboration d'une cartographie du patrimoine culturel pour contribuer à la promotion et au développement touristique ; (ii) la mise en place d'un mécanisme de soutien à la création des biens et services culturels en vue d'encourager les promoteurs culturels et les artistes et (iii) la création d'un réseau structuré de distribution et de diffusion des biens culturels.

L'article 3 de la Constitution du 25 Novembre 2010 cite la justice sociale et la solidarité nationale parmi les principes fondamentaux de la République. La notion de solidarité nationale renvoie à la nécessité d'un contrat entre l'Etat et ses citoyens afin que ceux-ci puissent faire face aux risques majeurs de la vie.

L'article 45 dispose que «les droits et libertés précités s'exercent dans le respect des lois et règlements en vigueur».

Outres ces dispositions citées ci-dessous, le Niger est un pays qui regroupe plusieurs groupes ethniques. Le cousinage à plaisanterie est l'un des facteurs de cohésion sociale. Cette valeur peut revêtir des objectifs divers. Ainsi, le cousinage à plaisanterie vise soit à mettre fin à des situations

de tension, soit à prévenir ou encore à renforcer les relations intercommunautaires. Et c'est en vertu de ce mécanisme que les différentes ethnies du Niger se considèrent comme parentes.

Quoi qu'il en soit, le Niger garde encore cette valeur sociale qui nous a épargné des déchirures et autres conflits civils tragiques qu'ont malheureusement connus beaucoup de pays Africains.

3.3. Environnement et changements climatiques

3.3.1. Forêt et faune

Les superficies des forêts comprenant les forêts naturelles, les forêts classées et les plantations ont passé de 1 203 900 ha en 2010 à 1 139 520 ha en 2020. Les superficies des parcs agroforestiers sont estimées à 2 840 000 ha en 2020 (RNEE, 2020).

Les terres forestières ont pour principal atout d'offrir des services éco systémiques (alimentation, énergie domestique, bois d'œuvre et de service) y compris la séquestration de carbone. Ces superficies forestières s'amenuisent d'année en année à cause des pressions anthropiques et des facteurs climatiques tandis que le rythme de régénération demeure insignifiant par rapport à celui de dégradation. Entre 1975 et 2013, le Niger a perdu 106 054 ha des terres sylvopastorales. Cependant, la régénération naturelle assistée qui est un élément de politique forestière adopté ces dernières années constitue un véritable palliatif. Au cours des vingt dernières années une superficie de 457 156 ha a été couverte à travers cette opération. Le système national d'aires protégées du Niger comprend actuellement six réserves, couvrant plus de 13,5 % (aires protégées centrales et zones tampon) de la superficie du pays. La liste complète des AP du Niger est présentée dans le Tableau xx ci-après :

Tableau : . Couverture des aires protégées

NOM ET TYPE D'AP	CREATION	COUVERTURE (HECTARES)	LEGISLATION	REMARQUES
Réserve totale de faune de Gadabedji et réserve forestière	1955	76.000	Loi N° 3120/S.E	Créée pour la conservation de l'oryx algazelle (espèce considérée comme éteinte aujourd'hui) et des gazelles ; seule réserve du Niger située dans la zone de transition sahélo-saharienne
Réserve naturelle nationale de l'Aïr et du Ténéré (RNNAT)	1988	6.456.000	Décret N° 88-019/PCMS/MAG/EL	Réserve de biosphère et patrimoine naturel mondial dans le biome saharien.
Sanctuaire d'addax - Réserve naturelle stricte	1988	1.280.000	Décret N° 88-020/PCMS/MAG/EL	Cette AP constitue la partie centrale de la RNNAT. Elle se trouve également dans le biome saharien.
Réserve de faune de Tamou	1962	75.600		Zone tampon de la réserve W dans le biome sahélo-soudanais
Parc national W du Niger	1937	220.000		Portion sahélo-soudanaise nigérienne d'un complexe d'AP transfrontalières couvrant trois pays

Réserve partielle de faune de Dosso	1962	306.500		Biome sahéto-soudanais
Réserve naturelle Nationale de Kandadji (Sanctuaire des Hippopotame)	2017	1 207 000	Décrets n° 2017-629 et 2017-630/PRN/ME/DD	Située dans la zone d'influence du barrage de kandadji, la RNNK a pour L'objectif principal de classement la conservation de la biodiversité y compris les espèces migratrices, la sauvegarde des espèces intégralement protégées notamment, l'hippopotame, le lamantin, la loutre, la promotion des services éco systémiques, le développement des activités éco touristiques, la recherche scientifique et la prise en compte des questions liées à l'atténuation des conflits Hommes-Hippopotames.
Total des AP existantes		8.414.100		

Les principales contraintes : Les ressources forestières et fauniques ainsi que leurs habitats sont sérieusement affectés par les pressions naturelles et anthropiques. Les principales menaces et pressions sont de trois ordres : la fragmentation des habitats, la surexploitation des ressources naturelles, le changement climatique. Quant aux aires protégées fauniques, elles souffrent du braconnage et de l'exploitation illégale des ressources. Au Niger les espèces les plus menacées d'extinction sont l'addax, la gazelle leptocère, à front roux et dama ainsi que l'autruche et le lamantin

Le problème central est la dégradation des ressources naturelles (extension des superficies agricoles, usage à des fins domestiques notamment le bois énergie bois d'œuvre et de service)

Les causes du problème sont : la surexploitation des ressources naturelles, le braconnage et le changement climatique

Les conséquences sont : (i) la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes, (ii) la réduction de la faune et de son habitat.

Les défis majeurs sont : (i) la réduction de la déforestation à travers la Promotion des technologies alternatives au bois énergie, (ii) la gestion des aires protégées et les zones cynégétique.

3.3.2. Gestion Durable des Terres (GDT)

La GDT vise à renforcer la résilience des populations face aux effets des changements climatiques à travers la préservation des bases productives grâce au : (i) traitement des terres dégradées, (ii) traitement des dunes, (iii) la lutte contre les plantes envahissantes terrestres, (iv) la lutte contre les plantes envahissantes aquatiques et (v) la pratique de la RNA

Tableau : principaux indicateurs de 2017 à 2020

Livrables (unités)	Unité	Libellés	2017-2020	
			Prévisions	Réalisations
Récupération des terres dégradées	Ha	Nombre d'ha de terres dégradées traités	275 000	154 309
Fixation des dunes	Ha	Nombre d'ha de dunes traités	146 000	21 614
Plantations forestières	Ha	Nombre d'ha de plantation en bloc	120 000	81 233
Production des plants	Plant	Nombre de plants produits	40 000 000	20 580 517
Pêcheries Aménagées	Pêcherie	Nombre de pêcherie aménagé	1	4
Mares empoisonnées	Mare	Nombre de mares empoisonnées	400	280
Etangs aménagés	Etang	Nombre d'étang aménagé	1	203
Plans d'eau assainis	Plan d'eau	Nombre d'ha de plantes envahissantes aquatiques traités	8 000	2 132
Plans d'aménagement	Plan d'aménagement	Nombre d'ha de forêts protégés et sécurisés	192 000	132 522
Superficie protégée (RNA)	Ha	Nombre d'ha de RNA réalisé	280 000	385 499
Terres assainies du <i>Sida cordifolia</i> , <i>Pergularia tomentosa</i> , etc.	Ha	Nombre d'ha de plantes envahissantes terrestres traités	143 000	35 421
Bandes linéaires réalisées	Km	longueur de Bandes pare-feu réalisées	160 000	75 131
Nouvelles forêts classées	Forêt classée	Nombre d'ha de nouvelles forêts créées	40 000	1
Les forêts classées réhabilitées et sécurisées	Forêt classée	Nombre d'ha de forêts classées existantes sécurisée et réhabilitée	100 000	5 000

Source : RMO 2017-2021, MESUDD

Contrairement à la situation précédente, cinq indicateurs ont enregistré des taux d'exécution faibles (0 à 27). Cela s'explique par une insuffisance des financements des activités liées à ces indicateurs. Néanmoins, deux (2) indicateurs ont enregistré des taux d'exécution supérieurs à 100. Il s'agit du nombre d'ha de RNA réalisé (137,7) et les documents élaborés sur les ressources halieutiques (175). Le dépassement du taux d'exécution du nombre d'ha de RNA s'explique par une adhésion massive des producteurs et une mise à l'échelle surtout de la part des PTF.

En matière de RNA, deux régions se détachent des autres sur la période, il s'agit de la région de Zinder avec 77 718 ha réalisés et celle de Maradi avec 17 000 ha.

S'agissant du traitement des terres dégradées de 2017 à 2020, il a été enregistré : 26 121,5 ha à Maradi, 42 462 ha à Tahoua, 17 186,36 ha à Agadez, Zinder 10 444,22 ha.

Tableau : Evolution des indicateurs « Gestion durable des terres et des eaux »

Indicateurs			
Libellé (intitulé)	2018	2019	2020
Rendement agricole des terres récupérées	467 kg/ha	407 kg/ha	602 kg/ha
Rendement de la biomasse herbacée des terres récupérées	1,536 t/ha	1,453 t/ha	0,84 t/ha
Evolution de la production piscicole	34 789 t	44 984 t	46 002 t

Source : RMO 2017-2021, MESUDD

On remarque, en 2020, une amélioration des rendements agricoles moyens des terres récupérées et de la production piscicole dû respectivement à la pluviométrie favorable et aux efforts des actions d'empoissonnement. Par contre, le rendement de la biomasse herbacée a connu une baisse en 2020.

Les principales contraintes sont :

- i. La dégradation des bases productives
- ii. Le faible investissement dans la GDT
- iii. La faiblesse du dispositif du suivi et de capitalisation des données
- iv. Les faibles capacités d'adaptation des communautés et des écosystèmes
- v. L'insuffisance dans la mise en œuvre des textes
- vi. La pollution (gestion des déchets, pesticides....)

Le problème central est : la réduction et l'appauvrissement des bases productives.

Les causes du problème : (i) la dégradation des terres, (ii) le faible investissement dans la GDT (iii) la faiblesse du dispositif du suivi et de capitalisation des données, (iv) les faibles capacités d'adaptation des communautés et des écosystèmes, (v) l'insuffisance dans la mise en œuvre des textes, (vi) la pollution (gestion des déchets, pesticides)

Les conséquences : (i) la baisse des productions agro-sylvo-patorales, (ii) le faible pouvoir d'achat, (iii) la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes, (iv) l'insécurité alimentaire.

Les défis majeurs :

- i. Inverser la tendance à la dégradation des ressources naturelles en général et des terres et des eaux en particulier ;
- ii. Promouvoir un changement de comportement en faveur de l'environnement et du développement durable ;
- iii. Restaurer à grande échelle le couvert végétal sur les terres exploitées (ASP) et les terres récupérées et assurer la durabilité des effets des traitements
- iv. Rendre disponible des terres productives à une population en croissance ;
- v. Satisfaire les engagements auxquels le Niger a souscrit en matière d'environnement et du développement durable en général et de changement climatique en particulier ;
- vi. Réduire la déforestation à travers la Promotion des technologies alternatives au bois énergie ;
- vii. **Accroître les financements**

3.3.3. Biodiversité

Le Niger est un pays couvert par les étages biogéographiques sahélo-soudanien, sahélien, sahélo-saharien et saharien dans lesquels abrite une diversité d'écosystèmes et d'espèces relativement importante marquée par un gradient sud-nord.

La diversité éco systémique est constituée essentiellement des écosystèmes terrestres, aquatiques et semi-aquatiques. Les écosystèmes terrestres sont constitués des formations naturelles et des agrosystèmes sous pluies. Les formations naturelles comprennent : (i) les écosystèmes forestiers (forêts sèches, fourrés, forêts claires et palmeraies), les écosystèmes de savane avec une phytocénose à dominance graminéenne et les écosystèmes steppiques de plaine et de montagne. A ces grands ensembles écosystémiques, s'ajoutent les écosystèmes agricoles et d'autres écosystèmes concentrés dans la bande sud du pays et représentent moins de 12 % du territoire.

Pour la diversité des espèces ou diversité spécifique, il a été recensé 2761 espèces végétales dont les groupe des Angiospermes et des Algues sont les mieux explorés avec respectivement 1570 espèces (56,86%) et 1034 espèces (37,45%) suivis des groupes des champignons 2,57% et bactéries (1,38%). Pour la faune, 3200 espèces animales ont été dénombrées (Inezdane, 1998) dont 168 espèces de mammifères, 512 espèces d'oiseaux, 150 espèces de reptiles et amphibiens, 112 espèces de poissons et un nombre important d'espèces d'invertébrés (mollusques, insectes). Parmi les invertébrés, les insectes sont les plus nombreux avec 2021 espèces (63%) dont l'ordre des coléoptères est le mieux représenté avec 1112 espèces (55%) (RNEE, 2020)

Tableau : principaux indicateurs

Livrables (unités)	Unité	Libellés	2017-2020	
			Prévisions	Réalisations
Superficieensemencée	Ha	Nombre d'haensemencé	80 000	61 128
Les réserves de faune	Réserve	Nombre de réserves créées	2	1
Contrôle des prélèvements	Zone cynégétique	Nombre de Zones cynégétiques où la chasse est contrôlée	20	17
Documents adoptés des inventaires	Document d'inventaire national	Nombre d'inventaires réalisés	8	7
renforcement des capacités des pratiquants l'élevage non conventionnel	Thématique	Nombre de Thématiques vulgarisés	100	24
Vulgarisation de nouvelles technologies	Technologie	Résultats mis en œuvre	4	2
Gestion participative des parcs et réserves		Nombre de parcs et réserves mis en cogestion	32	6
Plans d'aménagement des forêts naturelles et les parcs agroforestiers	Ha	Superficie aménagées	150 000	110 333
Plans d'aménagement des écosystèmes sensibles	Plan d'aménagement	Superficie des zones humides aménagées	160 000	245 827

Source : RMO 2017-2021, MESUDD

Seul le livrable sur les Plans d'aménagement des écosystèmes sensibles présente un taux de réalisation exceptionnel dû à la forte mobilisation des PTF.

Cependant, deux livrables présentent des taux de réalisation inférieur à 50. Cela traduit le faible niveau de financement concernant les activités relatives.

Tableau 21 : Evolution des indicateurs

Indicateurs				
Libellé (intitulé)	2017	2018	2019	2020
Evolution de la population des girafes	608	633	664	Inventaire non réalisé

Source : RMO 2017-2021, MESUDD

De 2017 à 2019, la population des girafes a augmenté de 56 individus, soit 9,21%. Cette augmentation est due à la protection dont jouissent les girafes de la part des services de l'environnement et l'aménagement de son habitat. Cette protection est aussi assurée par la population locale malgré les multiples conflits territoriaux qui existent entre les girafes et les hommes.

Les principales contraintes sont : (i) la faible prise en compte de la biodiversité dans les politiques et stratégies nationales de développement, (ii) l'absence de programmes et projets spécifiques liés à la diversité biologique ; (iii) la faible application des textes régissant la diversité biologique, (iv) la faible maîtrise des indicateurs nationaux sur la Diversité Biologique, (v) la pollution et les changements climatiques impactant sévèrement la Diversité biologique.

Le problème central : la Dégradation de la biodiversité

Les causes du problème central sont : (i) la faible prise en compte de la biodiversité dans les politiques et stratégies nationales de développement, (ii) l'absence de programmes et projets spécifiques liés à la diversité biologique ; (iii) la faible application des textes régissant la diversité biologique, (iv) la faible maîtrise des indicateurs nationaux sur la Diversité Biologique, (v) la pollution et les changements climatiques impactant sévèrement la Diversité biologique.

Les conséquences sont : (i) la réduction de la biodiversité, (ii) l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les défis majeurs : La préservation et la valorisation de la diversité animale et végétale des écosystèmes

3.3.4. Gestion intégrée des ressources en eau

Une étude diagnostique réalisée sur la situation des ressources en eau au Niger dans le cadre du PANGIRE, fait ressortir des consommations annuelles en eau seraient de 68,2 Millions de m³ pour les 54 centres du milieu urbain affermés, gérés par la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN) et la Société du Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN), 171,1 millions de m³ pour l'Adduction d'Eau Potable (AEP) en milieu rural, 30,2 millions de m³ à usage industriel et 788 millions de m³ pour les besoins en irrigation.

Dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau, un dispositif institutionnel constitué de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA) et les Commissions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement (CREA) est mis en place. Ce dispositif fonctionne normalement. Toutefois,

Ce bilan fait ressortir que, malgré ses importantes ressources en eau, le Niger souffre d'un déficit chronique du à plusieurs facteurs : (i) inégale répartition des précipitations et des écoulements dans le temps et l'espace ; (ii) insuffisante connaissance des ressources en eau ; (iii) faible mobilisation des ressources potentielles et (iv) mauvaise gestion des ressources existantes.

Les infrastructures de mobilisation de l'eau sont encore très peu développées et l'effort à déployer pour répondre aux divers besoins des populations et de l'économie est colossal.

Le problème central est la faible adéquation la gestion des ressources en eau avec la promotion du développement socioéconomique, la lutte contre la pauvreté, la préservation de l'environnement et l'amélioration de la résilience des systèmes humains et des systèmes naturels au changement climatique.

Ainsi, les principaux défis de la gestion des ressources en eau sont identifiés comme suit : (i) mieux connaître les ressources en eau disponibles à travers la mise en place d'un suivi permanent de leur évolution qualitative et quantitative dans l'espace et dans le temps ; (ii) mieux préserver et valoriser l'eau et les ressources naturelles associées pour soutenir le développement socio-économique du pays ; (iii) s'inscrire dans la dynamique régionale de développement de la résilience des écosystèmes et des populations aux effets des changements climatiques ; (iv) évaluer les besoins en ressources humaines en nombre et en qualification ; (v) disposer d'un système de formation et de recyclage approprié ; (vi) mettre en place une bonne gouvernance de l'eau ; (vi) satisfaire, de façon durable et équitable, les différentes demandes en eau en tenant compte de la disponibilité de la ressource, mais aussi des besoins spécifiques des zones ou groupes vulnérables conformément aux principes d'équité et de genre ; (vii) assurer la durabilité des écosystèmes aquatiques ; (viii) prendre en compte, de façon harmonieuse, la dimension transfrontalière et partagée des bassins transfrontaliers et (ix) se prémunir contre les risques liés à l'eau, aussi bien physiques (inondations) que sanitaires (maladies liées à l'eau).

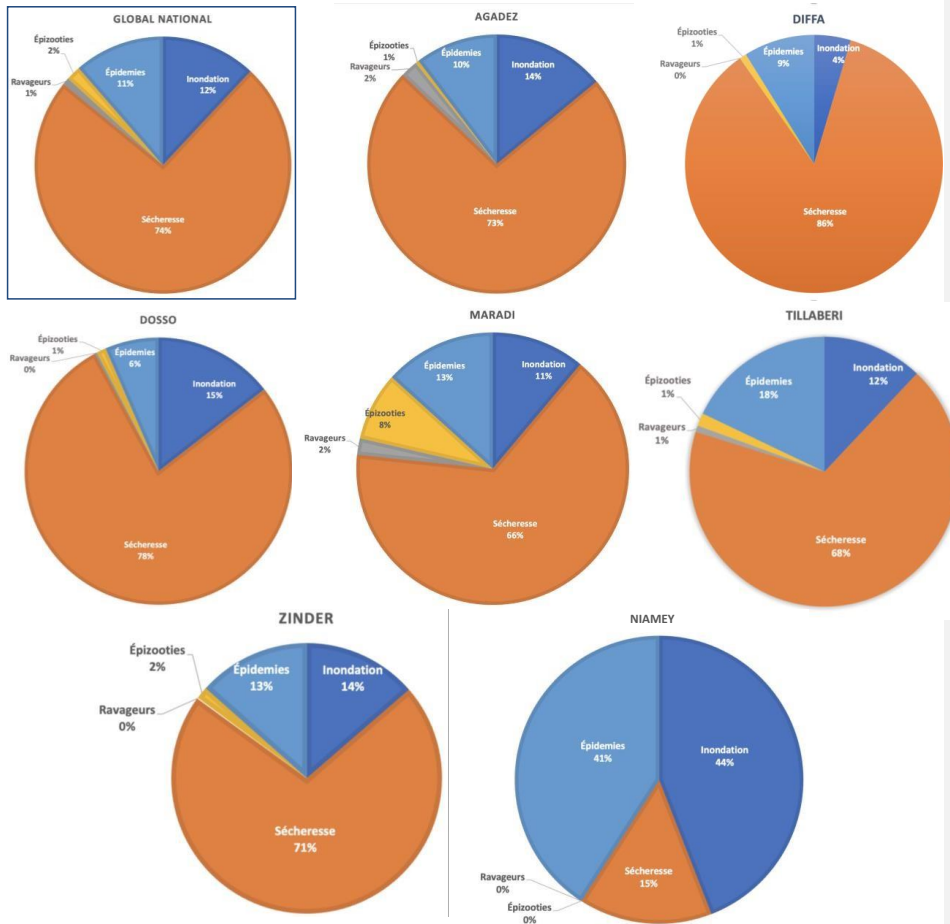
3.3.5. Changement climatique et réduction des risques et catastrophes

Les changements climatiques sont tous changements qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables (CCNUCC ; 1992).

Les impacts du réchauffement planétaire sur les systèmes naturels et humains sont déjà visibles. De nombreux écosystèmes terrestres et océaniques et certains des services qu'ils rendent ont déjà changé sous l'effet du réchauffement planétaire. Les risques futurs liés au climat dépendent du rythme, de l'intensité maximale et de la durée du réchauffement. Globalement, ils sont plus importants si le réchauffement planétaire dépasse 1,5°C avant de revenir ultérieurement à ce niveau d'ici à 2100 que s'il se stabilise progressivement à 1,5°C, notamment si le pic de température est élevé (par exemple aux alentours de 2°C). Certains impacts peuvent être de longue durée ou irréversibles, tels que la perte de certains écosystèmes.

Le climat du Niger est semi-aride au sud, et aride du centre au nord du pays. Le régime pluviométrique est unimodal, avec un maximum de précipitations survenant autour du mois d'août, lorsque le front de convergence intertropical est dans sa position la plus septentrionale. La pluviosité annuelle est faible et concentrée sur une saison humide qui dure de deux à quatre mois. (SPN2A, 2020)

Graphique 8 : Principaux événements climatiques extrêmes et leur poids relatif par région, au Niger.



Les tableaux ci-après présentent la fréquence des événements climatiques, la fréquence moyenne des événements climatiques extrêmes enregistrés par an et par région et le nombre moyen de décès par an, par événement extrême et par région (2010 -2019).

Tableau 22 : Fréquence moyenne des événements climatiques extrêmes enregistrés par an et par région.

Fréquence moyenne des événements climatiques extrêmes enregistrés par année et par région (période 2010-2019)					
Région	Sécheresse	Inondations	Épidémies	Ravageurs	Épizooties
Agadez	6,7	1,3	0,9	0,2	0,0
Diffa	14,1	0,8	1,5	0,0	0,1
Dosso	6,3	1,2	0,5	0,0	0,1
Maradi	5,4	0,7	0,6	0,1	0,4
Tahoua	5,1	0,5	0,9	0,1	0,1
Tillabéri	5,3	0,9	0,8	0,1	0,2
Zinder	7,4	1,0	0,8	0,0	0,1
Niamey	1,0	3,1	2,8	0,0	0,0

Source : MELCD/Rapport d'évaluation locale des risques climatiques

Fréquence et sévérité des événements climatiques extrêmes

Tableau 23 : Nombre moyen de décès par an, par événement extrême et par région (2010 -2019).

Nombre moyen de décès par an et par région (période 2010-2019)					
Région	Sécheresse	Inondations	Épidémies	Ravageurs	Épizooties
Agadez	3.337	2	0	-	-
Diffa	6.886	2	7	-	-
Dosso	1.962	6	9	-	-
Maradi	4.444	5	3	-	-
Tahoua	2.314	4	3	-	-
Tillabéri	2.538	2	2	-	-
Zinder	2.699	1	1	-	-
Niamey	1.585	1	6	-	-

Source : MELCD/Rapport d'évaluation locale des risques climatiques

Tableau 24 : Moyenne de la population directement et indirectement touchée par an et par région.

Nombre moyen de personnes touchées directement et indirectement par an et par région (période 2010-2019)					
Région	Sécheresse	Inondations	Épidémies	Ravageurs	Épizooties
Agadez	1.392	189	23	65	1
Diffa	215	1.270	121	-	9
Dosso	585	741	145	-	1
Maradi	196	547	137	181	23
Tahoua	134	1.457	130	85	4
Tillabéri	518	14.046	55	881	1
Zinder	192	178	124	297	0
Niamey	3.460	-	170	-	1

Source : MELCD/Rapport d'évaluation locale des risques climatiques, 2021

Tableau 25 : Moyenne des hectares de cultures affectés par année et par région.

Moyenne des hectares de cultures affectés par année et par région (période 2010-2019)					
Région	Sécheresse	Inondations	Épidémies	Ravageurs	Épizooties
Agadez	3572,7	8,3	-	48,6	0,0
Diffa	6900,0	111,2	-	0,0	0,0
Dosso	2214,9	136,3	-	395,5	27,9
Maradi	20017,4	30,4	-	17,6	0,0
Tahoua	2328,0	12,7	-	270,2	0,0
Tillabéri	2546,6	94,9	-	59,5	0,0
Zinder	2702,9	64,3	-	2368,0	0,0
Niamey	1.385,320	410,650	-	0,000	0,0

Source : MELCD/Rapport d'évaluation locale des risques climatiques, 2021

Les événements les plus fréquents au Niger sont les sécheresses dans toutes les régions sauf Niamey où les inondations sont plus fréquentes. Après les sécheresses, l'événement extrême le plus fréquent est l'inondation dans toutes les régions à l'exception de Niamey où le premier événement extrême en importance est l'inondation et le deuxième et le troisième sont respectivement les épidémies et les sécheresses.

Les sécheresses sont les événements extrêmes qui causent le plus de décès par an avec une grande différence par rapport au reste des événements extrêmes. Dans le cas de la population directement et indirectement touchée, les sécheresses et les inondations sont les deux événements climatiques extrêmes qui enregistrent les dégâts les plus importants.

En ce qui concerne les hectares de cultures touchés, la plus grande quantité continue d'être due aux sécheresses suivies d'inondations. Dans ce cas, les hectares touchés par les ravageurs à Zinder, Tillabéri et Maradi sont également importants.

Les principales contraintes sont : (i) les faibles capacités de prévention et de riposte, (ii) un faible niveau de financement dans le domaine du changement climatique, (iii) une insuffisance d'information sur les indicateurs au CC, (iv) une insuffisance de l'expertise dans des domaines spécialisés (économie environnementale, finance climat).

Le problème central est : les faibles capacités de résilience des communautés et des bases productives.

Les causes du problème sont : (i) l'accentuation de la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes face aux changements climatiques due aux aléas climatiques, notamment, les sécheresses, les inondations, les vents violents, les hautes températures et les invasions acridiennes.

En effet, au Niger, les effets attendus du changement climatique se conjuguent à des conditions agro-climatiques existantes particulièrement défavorables, caractérisées par une fragilité des agroécosystèmes, une extrême variabilité aussi bien spatiale que temporelle des précipitations, et une forte aridité du milieu. A ces facteurs s'ajoutent une forte exposition des producteurs familiaux à des risques de diverses natures (climatiques, économiques, sanitaires, voire sécuritaires), des chaînes de valeurs agricoles qui leur sont peu favorables, un faible niveau de diversification des moyens d'existence, des infrastructures insuffisamment développées et un accès limité aux innovations techniques.

Dans un contexte de doublement de la population tous les 18 ans, on assiste par ailleurs à une compétition pour les différents usages des terres agricoles et pastorales ; et à une dégradation des ressources naturelles. Ces contraintes exacerbent la vulnérabilité des systèmes agricoles et alimentaires face à la variabilité et au changement climatique.

Les conséquences sont les suivantes : (i) la survenance des sécheresses récurrentes, tous les 2 ans avec des effets perceptibles sur les terres agricoles (à titre d'exemple le Niger perd chaque année près de 100 000 ha de terres agricoles) ; (ii) les inondations de plus en plus dévastatrices ; (iii) l'irrégularité dans les pluviométries et le déplacement des isohyètes ; (iv) le rétrécissement du lac Tchad ; (v) les feux de brousse qui entraînant des pertes de matière sèche et de cultures ; (vi) les migrations et déplacements des populations ; (vii) l'aggravation et/ou la recrudescence de maladies climato sensibles telles que la malaria, la méningite à méningocoque et la rougeole.

Les défis majeurs sont : (i) faire de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) le cadre fédérateur des interventions climat ; (ii) renforcer la synergie entre les acteurs intervenant dans le domaine des changements climatiques notamment les ministères sectoriels, les institutions de recherches et de formation et les organisations de la société civile ; (iii) opérationnaliser les dispositifs de suivi-évaluation spécifiques à l'atténuation et à l'adaptation ; (iv) renforcer les capacités des acteurs dans les domaines tels que la finance climat, les emplois verts et l'analyse des capacités et des vulnérabilités ; (v) mobiliser les ressources pour la mise en œuvre de projets/programmes axés sur le changement climatique.

3.3.6. Energies renouvelables

L'usage actuel des énergies renouvelables, solaires, éoliennes et hydroélectriques est insignifiant et ne représente que 0,01% du mix énergétique national. A l'inverse la biomasse-énergie traditionnelle, insuffisamment renouvelée représente 74% du mix énergétique national et les produits pétroliers 22%, ce qui ouvre un marché important pour les investissements futurs dans le domaine des énergies renouvelables.

Le Niger possède un ensoleillement important sur toute son étendue avec des maxima dans sa partie nord. L'ensoleillement est assez régulier sauf au mois d'août. Les valeurs moyennes mensuelles observées varient de 5 à 7 kWh/m² par jour, et la durée de l'ensoleillement moyen est de 8 heures par jour. Cet état des choses entraîne un potentiel significatif de développement de l'énergie solaire au Niger à des coûts compétitifs.

Le potentiel éolien est limité au Niger en ce qui concerne la production d'électricité. Quelques zones dans le nord du pays sont néanmoins intéressantes avec des vitesses moyennes de 5 m/s. Cette ressource pourrait être exploitée notamment pour l'exhaure de l'eau à des fins domestique et agricole.

Grâce au fleuve Niger, le pays bénéficie d'un potentiel hydroélectrique exploitable. Trois sites potentiels ont été identifiés le long du fleuve pour une capacité devant atteindre 278 MW. Il s'agit du barrage de Kandadji représentant une puissance de 130 MW qui est en cours de réalisation, du barrage de Gambou pour 122 MW et du barrage de Dyodyonga pour 26 MW. Il existe également des possibilités pour des installations hydroélectriques de faible puissance (1 MW) dans le sud du pays.

La biomasse, notamment le bois et le charbon de bois, représente 94% de la consommation en énergie domestique. En outre, la part de la biomasse est évaluée à 74% dans l'approvisionnement total en énergie primaire du pays.

Malgré ce rôle prépondérant, la gestion de cette ressource en est encore à ses débuts et la surexploitation entraîne une réduction des surfaces forestières de près de 365 000 ha/an. La gestion de la biomasse doit ainsi être une priorité nationale notamment à travers l'introduction des foyers améliorés et des moyens de cuisson moderne.

Tableau 26 : Evolution des indicateurs

Livrables (unités)	Unité	Libellés	2017-2020	
			Prévisions	Réalisations
Foyers améliorés vulgarisés	Foyer amélioré	Nombre de foyer amélioré livré	80 000	19 754
Kits de gaz vulgarisés	Kit	Nombre de kit de gaz livré	20 000	6 000

Source : RMO 2017-2021, MESUDD

Les principales contraintes du domaine sont : (i) Coût d'acquisition relativement élevé ; (ii) Mauvais entretien et maintenance des systèmes à énergies renouvelables ; (iii) Insuffisance de cadre de certification ; (iv) Non-appropriation de la technologie par la population ; (v) Mauvaise installation et mauvaise prestation de service après-vente

Le principal problème créé par ces contraintes est : **la faible part des énergies renouvelables dans le mix énergétique**

Les causes sont :

Les conséquences sont : (i) les consommateurs se ravitaillent avec des équipements à vil prix ne respectant pas les normes requises ; (ii) les consommateurs sont réticents pour investir dans le domaine ; (iii) Présence d'équipements de mauvaise qualité sur le marché.

Les principaux défis dans le domaine des énergies renouvelables sont : (i) délocaliser les industries ou renforcer les industries locales pour que les produits finis soient fabriqués sur place (usine de montage par exemple) ; (ii) identifier des prestataires crédibles pour l'installation et la réparation des systèmes à énergies renouvelables ; (iii) mettre en place et rendre fonctionnelle les structures de contrôle de la qualité des équipements (respect des normes) ; (iv) mettre en place un plan de formation pour disposer d'un personnel qualifié pour la certification ; (v) améliorer l'information et la sensibilisation de la population ; (vi) orienter la population vers les prestataires qualifiés pour l'installation, le dépannage et la maintenance des systèmes à énergies renouvelables.

3.4. Gouvernance et Modernisation de l'Etat

La gouvernance et la modernisation de l'Etat comporte les domaines suivants : (i) la Gouvernance sécuritaire ; (ii) la Gouvernance locale ; (iii) la Gouvernance juridique et judiciaire ; (iv) la Gouvernance politique et administrative.

3.4.1. Gouvernance sécuritaire

La gouvernance sécuritaire est composée des sous-domaines suivants : (i) *Défense du Territoire*, (ii) *Coopération militaire*, (iii) *Sécurité intérieure*, (iv) *Consolidation de la paix*.

La sécurité intérieure et extérieure du pays est une condition essentielle de son développement. Ainsi, l'objectif à ce niveau, est d'assurer l'intégrité du territoire, la sécurité des personnes et des biens ainsi que le monopole de la violence légitime.

L'indice gouvernance, paix et sécurité, est passé de 0,8 en 2018 à 0,88 en 2020. C'est un indicateur qui a été calculé à partir de l'enquête ERI/ESI 2018.

3.4.1.1. Défense du Territoire et Coopération militaire

Elle est assurée par les forces armées (FAN et GNN) dans la défense de l'intégrité du territoire, la protection des intérêts fondamentaux et spécifiques.

Dans un contexte sécuritaire sous régional caractérisé par plusieurs menaces liées aux phénomènes du terrorisme, le Gouvernement nigérien a entrepris plusieurs efforts afin de préserver l'intégrité du territoire et la souveraineté nationale.

Le volet coopération militaire a trait à l'ensemble des accords, des traités, des conventions de partenariats bilatéraux et multilatéraux visant à renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité. Dans ce cadre, on enregistre dans la région d'Agadez, la présence de l'EUCAP Sahel qui appuie les autorités régionales dans la surveillance du territoire, les échanges des informations sur les aspects sécuritaires et le renforcement des capacités des FDS. Cet appui concerne également la région de Tillabéri.

Ainsi, l'action diplomatique visera à favoriser le déploiement des synergies internationales pour accompagner les efforts des pays du G5 Sahel à sortir de la situation difficile dans laquelle ils se trouvent. Ce travail doit se faire dans le cadre de la CEDEAO en partie mais aussi en plus du G5 sahel avec d'autres partenaires tels que l'Algérie, la France, l'Allemagne, les Etats Unis d'Amérique, l'UE et les autres membres permanents du conseil de sécurité.

Également il est développé une coopération militaire Niger-Nigéria-Tchad à travers la force multinationale mixte (FMM), Barkane, Takuba pour lutter contre le terrorisme et le grand banditisme dans le bassin du Lac Tchad.

L'évolution des indicateurs de ce sous-domaine se présente comme suit : la part de dépense budgétaire consacrée à la sécurité est restée stable à 17% de 2017 à 2020 ; soit une augmentation de 2 points de pourcentage par rapport à la référence de 2016 qui est 15%. Cela est dû à l'aggravation de l'insécurité dans certaines régions du pays notamment Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri.

Les accords de coopération militaire ont concerné 12 pays en Afrique, 08 en Asie, 02 en Amérique et 08 en Europe soit un total de 30 pays en 2021¹⁵. Ces accords portent principalement sur le renforcement des capacités des forces armées.

Afin de soutenir les actions de défense de territoire, les régions contribuent dans : (i) l'organisation des patrouilles mixtes et patrouilles mixtes transfrontalières ; (ii) la mise en place

¹⁵ *Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération*

des unités opérationnelles ; (iii) la tenue des réunions des conseils régionaux et départementaux de sécurités ; (iv) la création des postes militaires avancés et (v) l'organisation des recrutements spéciaux des FDS dans les zones de conflits.

Les problèmes majeurs de la défense du territoire sont : (i) l'insuffisance et la vétusté des équipements, infrastructures et matériels roulants ; (ii) la faible coordination interministérielle en charge de la défense, gestion rationnelle des effectifs, collaboration population-FDS ; (iii) l'insuffisance de renseignement militaire fiable et efficace ; (iv) l'insuffisance de protection des témoins notamment les informateurs des FDS ; (v) la porosité des frontières et (vi) l'aggravation des menaces sécuritaires.

Les résultats de l'analyse causale ont révélé comme **problème central à ce niveau** « les menaces sur l'intégrité du territoire national et la sécurité des personnes et des biens ».

Les principales causes sont : (i) la fragilité de l'armée nationale ; (ii) l'insuffisance sécurisation du territoire national ; (iii) la porosité des frontières ; (iv) la fragilité des Institutions ; (v) les difficultés de gestion rationnelle des effectifs et gestion de carrière des FDS ; (vi) la faible couverture du territoire en effectifs ; (vii) l'inadéquation et vétusté des équipements (moyens roulants, aériens ; équipements individuels, moyens de communication) ; (viii) l'insuffisance des casernes et blocs administratifs ; (ix) la vétusté et insuffisance des infrastructures existantes ; (x) la difficulté de l'obtention de renseignement militaire fiable et efficace ; (xi) le faible développement de relation publique (Collaboration de la population, communication relation armée citoyen) ; (xii) l'absence d'une politique de défense et de doctrine des forces ; (xiii) l'insuffisance de coordination interministérielle et (xiv) l'immixtion du politique dans l'armée.

Les conséquences sont : (i) la compromission du développement socio-économique et (ii) l'annexion du territoire national.

Les principaux défis auxquels sont confrontées les FAN et la GNN sont :

- i. la réduction des menaces sécuritaires ;
- ii. la résolution des conflits communautaires ;
- iii. la sécurisation des frontières ;
- iv. le renforcement du maillage du territoire en forces de défense et de sécurité ;
- v. l'amélioration de la collaboration entre les Forces de Défense et de sécurité et les populations.

3.4.1.2.Sécurité intérieure

Elle est assurée par la Police Nationale, la Garde Nationale du Niger, la Protection Civile et la Gendarmerie Nationale pour emploi en vue de garantir la sécurité des personnes (hommes, femmes, jeunes, enfants, personnes handicapées) et des biens.

A ce titre, un nombre important de forces de sécurité intérieure est déployé dans toutes les régions du pays pour garantir la sécurité des citoyens et combattre le banditisme, les vols à mains armées, le trafic des stupéfiants et la lutte contre la migration irrégulière.

Les problèmes majeurs de la sécurité intérieure, en plus de ceux cités dans la défense du territoire, sont : (i) tensions sociales ; (ii) l'insécurité ; (iii) prolifération et détention illégales des armes ; (iv) la cybercriminalité et (v) le terrorisme transfrontalier.

A Agadez, les problèmes de sécurité intérieure sont liés aux attaques des axes routiers, le trafic de drogues, d'armes à feu, de migrants. A Maradi, Tahoua et Tillabéri il s'agit spécifiquement des problèmes liés au vol de bétail.

Le Problème central identifié concerne les menaces à la sécurité des personnes et des biens.

Il a pour causes (i) l'insuffisance dans la protection des personnes et des biens ; (ii) la porosité des frontières et (iii) l'insuffisant maillage du territoire.

Il en résulte comme conséquences : (i) l'insuffisance de libertés publiques et (ii) la remise en cause des institutions démocratiques.

Les défis majeurs à relever sont :

- i. accroître les effectifs des Forces de Sécurité intérieure ;
- ii. former et améliorer la qualification des FSI ;
- iii. doter les Forces de Sécurité Intérieure (FSI) en équipements appropriés ;
- iv. développer la coopération ;
- v. renforcer la sécurité transfrontalière et redynamiser les structures de renseignement
- vi. lutter contre la migration irrégulière.

3.4.1.3. Consolidation de la paix.

Elle est relative à la collaboration FDS/Population, à la préservation et au maintien de la paix à travers des actions de développement. Les structures principales intervenant dans ce secteur sont entre autres les ministères en charge de la sécurité et de la défense, la HACP, la SDS-Sahel Niger, le CNESS, la CNDH, le Médiateur de la République, les OSC, les médias et les PTF du secteur.

A ce titre, l'Etat et ses partenaires ont mis en œuvre des programmes et projets de relèvement et de développement des zones en situation de post conflits.

Les problèmes majeurs de la consolidation de la paix sont : (i) faible collaboration et synergie d'acteurs ; (ii) la faible appropriation et capitalisation des accords de paix et (iii) la faible mobilisation des ressources pour la prise en charge des victimes.

3.4.2. Gouvernance locale

La gouvernance locale est composée des sous-domaines (i) Décentralisation et Déconcentration et (ii) Aménagement du territoire.

3.4.2.1. Décentralisation, Déconcentration et administration territoriale

Elle est relative à la gestion des collectivités territoriales, à la promotion du développement régional et local et au renforcement de la présence de l'Etat et des services techniques au niveau local pour la fourniture des services de proximité.

Tableau 27 : évolution des indicateurs de la décentralisation et la déconcentration sont les suivants

Indicateur	2016	2017	2018	2019	2020	Source d'information
Pourcentage des collectivités qui ont déposé leurs comptes de gestion dans les délais	20	20	ND	ND	ND	Cour des comptes
Ressources financières transférées aux CT (en millier)	1 465 02	985 002	3 029 231	1 579 792	2 405 585	ANFICT
Proportion des communes disposant de PDC actualisé			74		37	MAT/DC
Montant dépensé par les ONG (en milliards)		133	130	103	99	MAT/DC

Source : MID

Le pourcentage des collectivités qui ont déposé leurs comptes de gestion dans les délais et resté stable à 20% entre 2016 et 2017.

A propos du pourcentage des ressources financières transférées aux CT, on note qu'en 2019 l'Etat a décaissé 1 579 790 000 FCFA à travers l'ANFICT au titre de deux fonds (Fonds d'Appui à la Décentralisation et Fonds de péréquation) contre 2 405 538 428 FCFA en 2020. Des efforts sont à faire par l'Etat pour améliorer le niveau de dotation et leur décaissement effectif en faveur des collectivités dans le délai requis.

Aussi, note-on que les 7 régions collectivités territoriales ont élaboré et validé leurs PDR depuis 2016. La ville de Niamey ne dispose pas de cadre d'orientation stratégique.

S'agissant du niveau local, 108 communes disposent de PDC actualisés sur 255 prévus soit un taux de réalisation de 37.

Enfin, la part des investissements annuels effectués par les ONG est chiffrée à plus de cent trente (130) milliards de 2017 à 2019.

Les problèmes majeurs de la déconcentration et la décentralisation sont : (i) les STD sont en sous-effectif et n'ont pas de moyens de fonctionnement, d'équipements et de matériels roulants ; (ii) la faible coordination régionale ; (iii) la faible gouvernance des collectivités territoriales ; (iv) la faible appropriation des textes (CGCT) par la quasi-totalité des élus locaux ; (v) l'insuffisance du personnel technique ; (vi) la faible maîtrise d'ouvrage par les CT ; (vii) l'insuffisance de la gouvernance, appropriation et capitalisation des interventions des ONG/AD/Projets/OCB.

Il résulte de l'analyse causale de sous-domaine que le problème central est la Faible gouvernance des Collectivités Territoriales. Il a pour causes (i) la faible capacité des STD en ressources humaines, matérielles et financières ; (ii) la faible coordination régionale ; (iii) la

faible appropriation des textes (CGCT) par la quasi-totalité des élus locaux ; (iv) l'insuffisance de personnel technique ; (v) la faible maîtrise d'ouvrage par les CT ; (vi) l'insuffisance de gouvernance, de l'appropriation et de la capitalisation des interventions des ONG/AD/Projets/OCB ; (vii) la non effectivité du transfert des compétences et des ressources ; (viii) la multiplicité des cadres de concertation ; (ix) le faible alignement des partenaires aux outils de planification régionale et locale ; (x) le faible niveau de mise en œuvre des outils de planification régionale et locale ; (xi) le faible niveau de mobilisation des ressources et (xii) la forte influence du niveau central dans la gestion des CT.

Les conséquences à tout cela se révéleront être (i) la faiblesse de la prise en charge des besoins des populations en services publics ; (ii) la Perte de confiance de la population envers les élus locaux ; (iii) la non valorisation des potentialités locales ; (iv) le faible développement à la base ; (v) l'exode rural et (vi) la forte mobilité du personnel de l'administration publique.

Les défis majeurs sont :

- i. rendre effectif le transfert de compétences et des ressources ;
- ii. la viabilité économique des communes et la mobilisation des ressources ;
- iii. la transparence et une implication plus active des citoyens dans la conduite des affaires publiques locales ;
- iv. l'offre de services adaptés aux besoins locaux de la communalisation intégrale.
- v. renforcer la présence effective de l'Etat et des STD sur l'ensemble du territoire ;
- vi. renforcer le rapport entre les structures déconcentrées et les structures décentralisées.

L'Administration territoriale comprend la représentation de l'Etat dans la coordination de l'action gouvernementale pour le développement à travers l'accompagnement des collectivités territoriales et le suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles.

Les problèmes de l'administration territoriale sont : (i) faible capacités en ressources humaines, financières, matérielles et équipements ; (ii) non adoption de la loi de programmation de l'administration territoriale ; (iii) ingérence de la chefferie dans les activités des formations politiques et les services techniques ; (iv) effritement de la notoriété des autorités coutumières ; (v) inexistance d'une réglementation en matière de culte ; (vi) faible gestion du système de l'état civil et (vii) faible capacité d'assistance et protection des réfugiés, des personnes déplacées internes, des migrants et des communautés hôtes.

L'analyse causale de ce sous-domaine révèle que problème central est la Faiblesse de la gouvernance administrative territoriale. Les **causes directes** liées à ce dernier sont (i) l'insuffisance d'offre de service public de qualité et de proximité ; (ii) les faibles capacités en ressources humaines, financières, matérielles et équipements ; (iii) la non adoption de la loi de programmation de l'administration territoriale ; (iv) l'ingérence de la chefferie dans les activités des formations politiques et les services techniques ; (v) et la faible gestion du système de l'état civil.

Les conséquences en découlant sont (i) la faiblesse de la prise en charge des besoins des populations en services publics ; (ii) la faiblesse de la représentation de l'Etat et de l'autorité de l'Etat ; (iii) l'effritement de la notoriété des autorités coutumières et (iv) la faible capacité d'assistance et protection des réfugiés, des personnes déplacées internes, des migrants et des communautés hôtes.

Les défis majeurs sont :

- i. Doter l'administration territoriale en ressources en quantité et en qualité ;
- ii. Doter l'administration territoriale d'un statut particulier ;
- iii. Elaborer et adopter une Loi de programmation de l'administration territoriale ;
- iv. Accompagner et motiver les familles des FDS tombées sur le champ d'honneur.

3.4.2.2. Aménagement du territoire

Il traduit une politique volontariste et concertée traduisant l'engagement de l'Etat de fixer les conditions spatiales de développement de la société nigérienne. Cet outil est constitué par un ensemble cohérent d'orientations, de stratégies et de mesures visant à favoriser un développement durable et spatialement équilibré.

A ce titre, il relève et corrige les disparités inter et intra régionales afin d'assurer un développement équilibré et harmonieux du territoire national.

Evolution des principaux indicateurs

Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de régions disposant de SRAT élaboré et validé	4	4	6	6	7
Nombre de pôles régionaux de développement proposés	36	36	36	36	8

Source : MAT/DC

Pour plus d'efficacité et aux regards de l'importance des ressources mobilisables pour la mise en œuvre des pôles, il a été recommandé que chaque région propose un seul pôle soit un total de huit (08) pôles. Il faut retenir que Niamey, compte tenu de son statut particulier est dans le processus d'élaboration d'un Schéma d'Organisation Fonctionnelle et d'Aménagement (SOFA).

➤ Problèmes majeurs

Les problèmes majeurs identifiés au niveau de ce domaine sont : (i) l'insuffisance dans le renforcement des capacités financières et institutionnelles, (ii) l'absence d'une économie locale organisée sur laquelle bâtir une fiscalité locale, (iii) la faible déconcentration et absence d'articulation déconcentration/décentralisation sur le terrain, (iv) la faible articulation politiques sectorielles/décentralisation, (vi) la faible coordination dans le pilotage et

l'accompagnement de la réforme (déficit de communication dans les interventions) ; (vii) la faible opérationnalisation des transferts de compétences et des ressources et (viii) la non fonctionnalité du SIGCOM ; (ix) la non opérationnalisation des textes de la fonction publique territoriale ; (x) le faible accompagnement technique des CT par les STD et les représentant de l'administration territoriale ; (xi) la faible territorialisation des politiques sectorielles limitant le programme d'inter collectivités territoriales (xii) le faible alignement des partenaires autour du pilotage du développement régional et local par les collectivités territoriales.

Il ressort ainsi de l'analyse causale de ce point que le problème central est la faible gestion de l'équilibre inter et intra régionale. Ce dernier a pour causes (i) l'insuffisance des outils et des instruments de planification spatiale (SNAT, SRAT, etc.) ; (ii) la faible articulation des outils de planification ; (iii) les faibles compétences des acteurs ; (iv) le cadre juridique peu adapté au contexte de la décentralisation ; (v) la non-exécution des projets et programmes et (vi) le sous-investissement des CT.

Il en résulte comme conséquences (i) le faible niveau de développement harmonieux et durable ; (ii) l'aggravation des conflits et tensions sociales ; (iii) la pauvreté et (iv) la faible exploitation/valorisation des potentialités locales.

Les principaux enjeux et défis qui fondent la politique nationale d'aménagement du territoire sont les suivants :

- i. consolidation de l'unité nationale ;
- ii. la fonctionnalité et la compétitivité du territoire ;
- iii. renforcement de la décentralisation et de la déconcentration ;
- iv. le financement de l'aménagement du territoire ;
- v. la mise en place d'une fonction publique territoriale et le GBCO ;
- vi. la traçabilité des dépenses publiques jusqu'au niveau communal pour
- vii. les ministères concernés par le transfert de compétences et ressources
- viii. la transparence et une implication plus active des citoyens dans la conduite des affaires publiques locales en particulier l'inclusion des plus vulnérables les jeunes et les femmes ;
- ix. l'alignement des PTF par rapport aux orientations et priorités définies par les institutions en charge de la mise en œuvre de la réforme décentralisatrice au Niger.

3.4.3. Gouvernance juridique et judiciaire

3.4.3.1. Système Juridique et Judiciaire

Ce sous-domaine a trait à l'amélioration de l'accès à une justice de qualité, plus efficace à travers l'élargissement de la carte judiciaire notamment le renforcement des infrastructures, en ressources humaines et l'assistance juridique et judiciaire.

Les principaux indicateurs de suivi de ce sous-domaine sont le taux d'accès aux services judiciaires, le taux de satisfaction des usagers des services judiciaires et le degré de respect des droits de l'Homme. Leurs évolutions se présentent dans le tableau suivant :

Tableau : évolution des indicateurs

Indicateurs	Référence	2017	2018	2019	2020
Taux d'accès aux services judiciaires	40 (2015)	40	44	ND	ND
Taux de satisfaction des usagers des services judiciaires	72 (2017)	72	72	ND	ND
Durée moyenne en matière d'instruction (en mois)	Correctionnelle	10,75	7,33	8,8	ND
	Criminelle	10,84	12,9	17,58	ND
	Ensemble	9,66	9,45	10,45	ND
Ratio greffiers/magistrat (%)		0,89	0,99	0,93	0,83
Taux d'écoulement de stock en matière d'instruction (%)		1,3	1,4	1,7	ND
Taux de couverture en infrastructures judiciaires (en %)		100	64,71	67,06	68,66
Ratio Magistrats/habitant		1/52281	1/54001	1/54175	1/50212
Ratio Greffiers/magistrat		0,92	1,00	0,93	0,83

Sources : DS/MJ

Le taux d'accès aux services judiciaires est passé de 40% en 2017 à 44% en 2018, pas loin de la cible 2020 qui est de 45%.

Par ailleurs, le taux de satisfaction des usagers des services judiciaires est de 72% en 2018 pour une cible de 73%. Selon une étude d'Afrobaromètre, ce taux est de 82%, plaçant le Niger, au 1^{er} rang en Afrique. Ensuite, on relève la prise en charge des détenus, la problématique de la réinsertion sociale, la surpopulation carcérale dont à titre d'exemple en 2015 à Niamey, Kollo, Say et Koutoukalé le taux d'occupation moyen est passé de 100% à 300%. En 2020, ce taux est de 118,98% dont Niamey avec 341,79%, Kollo avec 48,73%, Say avec 78,8% et Koutoukalé avec 184%.

Dans le cadre de la réduction de la lenteur des procédures judiciaires, on note que la durée moyenne globale en matière d'instruction (9,66 mois) est inférieure à la valeur de référence (10,97 mois) et à la valeur cible fixée (10 mois). Ce qui veut dire que l'instruction des affaires a pris moins de temps que prévu malgré les disparités observées selon qu'il s'agisse des affaires correctionnelles ou criminelles.

Il faut noter également qu'en fin 2020, le stock des affaires à instruire est très important. En effet la durée normale d'épuisement de ce stock est de 1 an et demi alors que l'objectif fixé était de 1 an au maximum. Cela pourrait s'expliquer par la complexité des procédures en matière d'instruction.

Quant au personnel, on souligne une légère régression au niveau du ratio greffier/magistrat passant de 0,89 en 2016 à 0,83 en 2020 du fait des cinquante nouveaux magistrats intégrés. Cela s'explique par la faiblesse du recrutement des greffiers par rapport aux magistrats.

De même, la valeur cible du ratio magistrat/Habitants (53900) a été largement dépassé en 2020 avec 50212. Cependant, les effectifs actuels sont loin de couvrir les besoins et de se rapprocher des normes en la matière qui tablent sur 1 magistrat pour 20 000 habitants. Cela montre que la prise en compte de la variable population est importante dans la décision du recrutement.

Au niveau du taux de couverture en infrastructures judiciaires, il est observé un effort considérable fourni de 2017 à 2020. C'est ainsi que la valeur atteinte a passé de 61,19% en 2017 à 68,66% en 2020.

Il faut rappeler à ce niveau que les problèmes majeurs du secteur de la justice sont : (i) la faiblesse des institutions juridiques et judiciaires ; (ii) les difficultés d'accès à la justice ; (iii) la lenteur dans le traitement des dossiers ; (iv) la surpopulation carcérale ; (v) la mauvaise image de la Justice ; (vi) l'inobservance par certains acteurs du système des règles d'éthique et de déontologie ; (vii) l'insuffisance du budget alloué à la justice (0,46% du budget national en 2020, (viii) l'insuffisance des ressources humaines et des infrastructures adéquates et (ix) l'insuffisance du cadre juridique.

Le problème central identifié est le faible fonctionnement des institutions juridiques et judiciaires. Il a pour causes (i) la faiblesse des institutions juridiques et judiciaires ; (ii) les difficultés d'accès à la justice ; (iii) l'inobservance par certains acteurs du système des règles d'éthique et de déontologie ; (iv) l'insuffisance du budget alloué à la justice (0,46% du budget national en 2020 ; (v) l'insuffisance des ressources humaines et des infrastructures adéquates ; (vi) la faiblesse du cadre juridique et (vii) la lenteur dans la mise en œuvre de la programmation des infrastructures et des équipements.

Les conséquences sont (i) la surpopulation carcérale et (ii) la lenteur dans le traitement des dossiers.

Les principaux défis sont :

- i. la construction des infrastructures ;
- ii. la maîtrise de la surpopulation carcérale ;
- iii. la réinsertion sociale des détenus ;
- iv. la mise aux normes des établissements pénitentiaires ;
- v. la dotation en ressources humaines ;
- vi. l'amélioration de l'accès à la justice pour tous.

3.4.3.2. Lutte contre la corruption

Elle a trait à la promotion des bonnes pratiques, du code d'éthique et de déontologie, du respect des textes et règlements voire la lutte contre l'impunité.

Les efforts dans la lutte contre la corruption ont permis de réduire les facteurs de corruption et d'améliorer le rang du Niger en matière de perception de la corruption. En ce qui concerne le classement de Transparency International relatif à l'Indice sur la Perception de la Corruption (IPC), le Niger est passé du 123^{ème} rang en 2010 au 120^{ème} en 2019.

Tableau : évolution de l'IPC au Niger de 2010 à 2020

Année	Classement	Score	Nombre de pays classés
2010	123	2,6/10	178
2011	134	2,5/10	182
2012	113	3,3/10	174
2013	116	3,4/10	177
2014	103	3,5/10	175
2015	98	3,4/10	168
2016	101	3,5/10	176
2017	112	3,3/10	180
2018	114	3,4/10	180
2019	120	3,2/10	180
2020	123	3,2/10	180

Source : HALCIA

La corruption endémique au sein de l'administration publique :

La corruption représente un véritable fléau pour l'administration publique au Niger. Elle est devenue systémique, en ce qu'elle est désormais généralisée (du haut en bas de l'Etat, du côté des fonctionnaires comme du côté des autres citoyens et usagers) et banalisée (elle fait partie des routines quotidiennes). Elle se traduit par des situations telles que le paiement de certains agents de l'Etat soit pour un service légal fourni, soit pour qu'ils fournissent un service illégal. Il est ainsi noté l'existence de méthodes et de sites de corruption innombrables et spécifiques à chaque corps de métier de l'Etat ...

Les problèmes majeurs dans le domaine de la lutte contre la corruption sont : (i) la faible application des sanctions disciplinaires ; (ii) les trafics de tous genres au sein des services ; (iii) la mauvaise qualité des relations entre les agents et les usagers.

L'analyse causale révèle que le **problème central est** la persistance du détournement des biens de l'Etat. Il a pour **causes** (i) la faible application des sanctions disciplinaires ; (ii) les trafics de tous genres au sein des services ; (iii) la faible motivation (rémunération) des agents de l'Etat ; (iv) le manque d'harmonie dans le traitement salarial des agents de l'Etat ; (v) l'insuffisance du contrôle des services administratifs ; (vi) l'insuffisance et/ou l'inefficacité du système de suivi-évaluation ; (vii) la dépendance à l'assistance au développement ; (viii) l'inadaptation des normes administratives ou leur faible application ; (ix) l'insuffisance des ressources humaines qualifiées ; (x) la mauvaise gestion des ressources matérielles et financières ; (xi) les faibles capacités managériales des responsables et la faible compétence administrative des agents ; (xii) la défaillance des responsables ; (xiii) l'informalisation des prestations des services publics ; (xiv) la corruption endémique au sein de l'administration publique et (xv) la non transmission systématique des résultats de mission d'inspection.

Il en résulte comme conséquences (i) la mauvaise qualité des relations entre les agents et les usagers et (ii) la rupture d'égalité entre les citoyens.

Les principaux défis liés au phénomène endémique de la corruption sont :

- i. le respect du code de la déontologie et sa mise en application ;

- ii. la redevabilité vis-à-vis des administrés,
- iii. la dépolitisation des institutions clés de l'administration publique,
- iv. le renforcement de l'état de droit et de la bonne gouvernance.

3.4.3.3. Droits humains

Il s'agit de la promotion et de l'effectivité des droits et libertés fondamentaux de la personne humaine consacrés par les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux.

La protection et la promotion des droits humains est accrue. En effet, le taux de couverture des Antennes régionales de la CNDH est passé de 42,85% à 71,42% en 2020. Le taux de traitement des plaintes a connu une hausse relative de 51,56% en 2020, dépassant ainsi la cible 2021 (50% contre 42,27 % en 2019).

Les rapports sur la situation des droits humains au Niger sont régulièrement produits et présentés devant l'Assemblée Nationale. Les rapports périodiques relatifs aux engagements régionaux et internationaux sont également régulièrement produits et présentés devant les Organes des Traités.

Les principaux problèmes liés aux droits humains sont : (i) la faible connaissance du droit et des procédures judiciaires par les citoyens ; (ii) l'abus de pouvoir et d'autorité ; (iii) les faibles capacités des institutions chargées de promouvoir les droits humains et (iv) l'insuffisance du budget alloué par l'Etat aux institutions en charge des droits humains.

Après analyse, le **problème central de ce sous-domaine s'est révélé être** la faible connaissance du droit et des procédures judiciaires par les citoyens. Il a pour **causes** (i) la faible traitement, diffusion et communication des lois et règlements ; (ii) les faibles capacités des institutions chargées de promouvoir les droits humains ; (iii) l'insuffisance du budget alloué par l'Etat aux institutions en charge des droits humains et (iv) l'inobservance des règles de droit. **Il en résulte comme conséquences** l'instabilité sociale ; (ii) l'abus de pouvoir et d'autorité et (iii) le bafouillement des règles démocratiques et de l'Etat de droit.

Les défis majeurs sont entre autres :

- i. Le renforcement de l'autonomie des institutions en charge de la promotion et protection des droits humains ;
- ii. La promotion et la protection des droits humains sur toute l'étendue du territoire national dans un contexte de lutte contre les violences ;
- iii. Le respect des exigences des instruments juridiques régulièrement ratifiés et la législation nationale.

3.4.4. Gouvernance politique et administrative

La gouvernance politique et administrative est composée de : (i) Démocratie et libertés publiques, (ii) Gouvernance politique, (iii) Modernisation de l'administration publique, (iv) Libertés publiques et (v) Administration Territoriales.

3.4.4.1. Démocratie et libertés publiques

Il est question du respect des principes de l'Etat de droit et du respect de la constitution. L'Etat doit se doter des capacités nécessaires pour garantir à tous les citoyens une vie meilleure dans la liberté, l'égalité, la justice et la solidarité à travers la promotion de toutes ces valeurs, permettant à chaque citoyen de jouir de ses droits tout en accomplissant ses devoirs.

D'importants efforts ont été consentis dans les domaines de la promotion de la l'égalité de genre ; de la lutte contre la discrimination, de la marginalisation notamment à l'égard des personnes à besoin spécifique.

En matière de gouvernance politique, l'avènement de la première alternance démocratique est un succès historique au Niger.

Les efforts en matière de promotion de la femme ont porté essentiellement sur le renforcement du cadre juridique et institutionnel ainsi que le développement des outils de planification. Concernant le leadership féminin, la loi sur le quota a été révisée en 2019 suivie de l'adoption d'un décret d'application, portant le taux électif de 15% à 25% et le taux nominatif de 25% à 30%.

Tableau 1. Répartition des résultats municipaux par région

Au final, 1212 femmes ont été élues sur 4.478 conseillers, soit 27,1%. Cela a permis de respecter globalement le quota des femmes.

REGION	HOMME	FEMME	TOTAL
AGADEZ	137	61	198
DIFFA	185	73	258
DOSSO	358	140	498
MARADI	699	245	944
NIAMEY	24	8	32
TAHOUA	597	228	825
TILLABERI	565	201	766
ZINDER	701	256	957
ENSEMBLE	3 266	1 212	4 478

Source : ONPG 2020

En 2016, sur 3837 candidats élus, 603 étaient des femmes soit un taux de 15,71% au plan national, quoique à l'époque le pourcentage minimal était de 15%. On constate qu'en 2020-2021, il y'a eu une plus grande vigilance au plan national avec un score de 27,1% s'agissant du respect du quota. Le quota actuel est de 25% pour les postes électifs et 30% pour les postes nominatifs.

En effet au niveau des communes, on constate un faible respect de la loi sur le quota dans certaines communes des 7 régions. La loi sur le quota genre n'a pas été respectée dans 60 communes. La région de Maradi et de celle de Tillabéri ont respectivement 18 et 17 communes dans lesquelles le quota de 25 au moins des élus de l'autre sexe n'a pas été respecté pendant la répartition des sièges obtenus.

Tableau 2 : résultats des élections régionales par région désagrégés en Hommes et femmes

REGION	HOMMES	FEMMES	TOTAL	FEMMES (%)
Agadez	25	10	35	28,57
Diffa	30	10	40	25
Dosso	29	12	41	29,26
Maradi	31	10	41	24
Tahoua	30	11	41	27
Tillabéri	31	10	41	24
Zinder	31	10	41	24
Niamey (Ville)	33	12	45	26.66
Total	207	73	280	26,07

Source : ONPG 2020

Pour ce qui est des résultats, parmi les 245 élus au niveau des élections régionales, les femmes représentent juste 25,71%, un peu plus du minimum prévu par la loi sur le quota. Toutefois au niveau de la région de Maradi, Tillabéri et Zinder, ayant chacune 41 sièges, le quota n'a pas été respecté. Sur les 123 sièges pourvus dans ces trois régions, les femmes ne se sont vues attribuer que 30 sièges soit 24 alors qu'elles devaient en avoir au moins 33 sièges.

TABLEAU 3 : REPARTITION DES SIEGES PAR REGION, ELECTONS LEGISLATIVES

PROPORTION DE FEMMES ET D'HOMMES ELUS AU PARLEMENT				
REGION	NOMBRE DE FEMMES ELUES	POURCENTAGE DE FEMMES ELUES	NOMBRE D'HOMMES ELUS	POURCENTAGE D'HOMMES ELUES
AGADEZ	1	14,2	6	85,8
DIFFA	2	25	6	75
DOSSO	7	36,8	12	63,2
MARADI	10	31,25	22	68,75
NIAMEY	3	30	7	70
TAHOUA	9	29,03	22	70,97
TILLABERY	8	30,7	18	69,3
ZINDER	10	30,3	23	69,7
Niamey (Ville)	2	20	8	80
TOTAL	52	29.55	124	70.45

Source : ONPG 2020

Toutefois, s'il est de droit de s'en féliciter du respect de la loi sur le quota s'agissant des résultats de la répartition des sièges au parlement (les *femmes occupent 30,1% des sièges*).

TABELAU 4: PROPORTION DES FEMMES ELUES PAR REGION Concernant les trois scrutins

REGION	MUNICIPALES	REGIONALES	LEGISLATIVES
AGADEZ	30,8	28,57	14,2
DIFFA	28,3	25	25
DOSSO	28,1	29,26	36,8
MARADI	26,0	24	31,25
NIAMEY	25,0	NC	30
TAHOUA	27,6	27	29,03
TILLABERY	26,2	24	30,7
ZINDER	26,8	24	30,3
Total	27,1	26,07	30,1

Source : ONPG 2020

L'ensemble de ces résultats témoigne aussi de la profondeur du respect et de la promotion des libertés des citoyens nigériens et de l'Afrique en général. La dépénalisation des délits commis par voie de presse, ainsi que les textes ratifiés par le Niger sur la protection de la promotion de la liberté d'opinion ont permis d'accroître l'indépendance de la presse et de la liberté de parole au Niger.

Les problèmes majeurs sont : (i) la méconnaissance/mauvaise interprétation des règles démocratiques par les acteurs clés notamment les citoyens ; (ii) faible prise en compte du contexte socioculturel local dans la signature et la ratification des engagements internationaux par l'Etat et (iii) faible popularisation et vulgarisation des engagements internationaux.

Le **Problème central identifié est la** méconnaissance/mauvaise interprétation des règles démocratiques par les acteurs clés notamment les citoyens.

Il a pour causes (i) l'abus dans l'exercice des prérogatives démocratiques et des libertés publiques ; (ii) la réticence dans le respect de l'engagement national et international ; (iii) la mauvaise sinon méconnaissance par les citoyens, du principe de la laïcité de l'Etat et (iv) le non-respect de la charte des parties politiques.

Les **conséquences en résultant sont** (i) l'injustice sociale ; (ii) les troubles sociaux et (iii) l'instabilité politique et institutionnelle.

3.4.4.2. Gouvernance politique

Elle renvoie au respect du principe de la séparation des pouvoirs, au bon fonctionnement des institutions de la république. Il s'agit de renforcer l'unité nationale, de promouvoir une atmosphère saine et apaisée dans les rapports entre la société civile et le pouvoir, entre la mouvance au pouvoir et l'opposition.

Les institutions de la république prévues ou non par la constitution du 25 novembre notamment ont été mises en place et fonctionnent normalement. Il s'agit entre autres, de : l'Assemblée Nationale, la Cour Constitutionnelle, la Haute Cour de Justice, le Conseil d'Etat, les Tribunaux de Grandes Instances, la Cour des Comptes, le Conseil Economique Social et Culturel, le Conseil Supérieur de la Communication et la Commission Nationale des Droits Humains, le

Médiateur de la République, le Haut-Commissariat à la Modernisation de l'Etat, la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix.

Aussi, le Conseil National de Dialogue Politique est un regroupement des acteurs politiques, présidé par le Premier Ministre permettant le dialogue entre les partis politiques. On note également, dans la Commission National de Dialogue Social et la Commission Electorale Nationale Indépendante.

Les problèmes majeurs de la gouvernance politique sont : (i) l'ingérence du politique dans le fonctionnement des institutions ; (ii) difficultés du fonctionnement notamment le mécanisme de prise de décision ; (iv) le nomadisme politique et (v) la faible culture démocratique des acteurs politiques.

Le Problème central s'avère être la faible culture démocratique des acteurs politiques. Il a pour **causes** (i) les faibles capacités des parties politiques ; (ii) l'ingérence du politique dans le fonctionnement des institutions ; (iii) les difficultés du fonctionnement notamment le mécanisme de prise de décision ; (iv) le nomadisme politique ; (v) la faible expertise des acteurs politiques ; (vi) la faible culture démocratique des acteurs politiques et (vii) l'inadéquation de la formation.

Les conséquences qui en résultent sont (i) l'absence de représentation déconcentrée bien que prévu par la loi ; (ii) le manque d'initiative des lois et le contrôle de l'action gouvernementale limitée par l'Assemblée Nationale ; (iii) le faible contrôle des collectivités territoriales et des partis politiques ; et (iv) la faible prévention et/ou la résolution des crises politiques en favorisant le dialogue entre partis politiques.

Les défis majeurs sont :

- i. La pérennisation et la consolidation des acquis démocratiques par le respect rigoureux de la constitution et des lois garantissant l'exercice des libertés fondamentales ;
- ii. La mise en confiance des citoyens par la promotion d'une vie politique apaisée ;
- iii. Le rapprochement des citoyens des institutions de la République à travers des mécanismes efficaces de communication et de redevabilité.
- iv. La mise en place d'une architecture gouvernementale cohérente et rationalisée qui répond aux défis d'un Etat moderne.

Par rapport aux atouts, il existe au Niger une volonté politique de prendre les mesures difficiles qui s'imposent et des élites conscientes des défis auxquels est confronté le pays. Un débat national plus ouvert sur ces grands défis est désormais possible dans le cadre d'un processus démocratique. Enfin, le peuple nigérien a montré dans le passé une forte capacité de résilience aux chocs et d'adaptation aux changements. Son histoire a aussi prouvé qu'il est doté d'une longue tradition de solidarité et de cohésion sociale qui lui a permis de rejeter les tentations extrémistes.

3.4.4.3. Modernisation de l'administration publique

Elle s'inscrit dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de Modernisation de l'Etat (PNME) adoptée par le Gouvernement par décret n° 2013-249/PRN/PM/HCME du 12 juillet 2013. Il s'agit de la promotion des actions d'amélioration pour la délivrance de services publics de qualité et de changement de comportements et de mentalités des agents publics.

➤ Evolution des indicateurs (en %)

Libellé	2016	2017-2020
Ratio d'encadrement administratif (nombre d'agent civil de la fonction publique pour mille habitants)	3	4
Taux de réponses aux réclamations des usagers des services publics	62,30	83

Source : Rapport 2017-2020, pôle gouvernance et modernisation de l'Etat

Le ratio d'encadrement administratif, c'est-à-dire le nombre d'agent civil de la fonction publique pour mille habitants, a atteint 4% sur la période, pour une référence de 3% en 2016, soit un gain d'un point de pourcentage sur la période.

Le taux de réponses aux réclamations des usagers des services publics est de 62,3% en 2016. Avec une progression exceptionnelle de 20,7 points de pourcentage, ce taux a atteint 83% sur la période 2017-2020.

Au niveau régional il est constaté une forte mobilité du personnel qui affecte la continuité de la prestation de services publics.

Les problèmes majeurs de l'administration publique sont : (i) la faible capacité en ressources humaines qualifiées, matérielles et financières ; (ii) l'inadaptation des normes administratives et leur faible application ; (iii) la faible valorisation des ressources humaines disponibles.

L'analyse a déterminé comme **problème Central** l'Insuffisance dans la prestation de services publics de qualité. Il a pour **causes** (i) le non-respect de l'adéquation profil-poste ; (ii) la non prise en charge par un système de mentorat des agents de l'Etat ; (iii) l'absence d'une culture du mérite ; (iv) la faible motivation des agents publics ; (v) la faible valorisation des ressources humaines disponibles ; (vi) la corruption endémique au niveau de l'administration ; (vii) la faible culture du résultat et de la redevabilité ; (viii) la perte des valeurs civiques et morales ; (ix) la faible communication entre l'administration publique et les usagers des services publics et (x) la faible adaptation des services publics aux technologies de l'information et de la communication.

Il en résulte comme conséquences (i) l'insatisfaction des populations par rapport à la qualité de délivrance des services publics ; (ii) la réticence des populations à s'acquitter de leurs obligations envers l'état ; (iii) mauvais rendement de l'administration publique et (iv) le retard dans la délivrance des services publics.

Les principaux défis sont :

- i. la promotion de la culture du mérite ;

- ii. la promotion des valeurs d'éthique et de déontologie dans les services publics ;
- iii. la réussite de l'impulsion du changement de comportements et des mentalités des dirigeants et usagers des services publics.

3.4.5. Migration

Les Objectifs de développement durable (ODD) et l'engagement de « ne laisser personne de côté » ne pourront être atteints sans tenir dûment compte de la migration. Cet Agenda 2030 souligne l'importance de préserver les droits et les besoins des migrants en garantissant l'accès égal de tous à l'éducation, à la santé, à un travail décent, aux moyens de subsistance et à la protection sociale.

Avec près de 5 690 kilomètres de frontières partagées avec l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad, la Libye, le Mali et le Nigeria, le Niger constitue un important carrefour migratoire, reliant l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale et l'Afrique du Nord. En particulier, avec l'accord de libre circulation des États de la CEDEAO, le Niger est un pays d'origine, de transit et de destination pour les migrants, avec plus de 300 000 migrants¹⁶, de réfugiés et de personnes déplacées internes (PDI) résidant au Niger en 2021. Les migrants nigériens et étrangers - principalement d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale - se rendent dans certaines parties du nord du Niger mais également vers la Libye et l'Algérie à la recherche de meilleures opportunités économiques.

Sur le plan institutionnel, de grands progrès sont en cours avec l'État du Niger qui, en 2018, a signé le Pacte Mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières lui conférant une place parmi les pays champions en Afrique pour la mise à œuvre du pacte¹⁷. En articulation au Pacte Mondial, le Niger s'est doté d'une politique nationale de la migration 2020-2035 en vue de contribuer durablement à l'amélioration des conditions de vie des migrants et communautés hôtes. Par ailleurs, le Niger a été le premier pays d'Afrique à adopter une loi nationale, la loi 2018-74 sur la protection et l'assistance des déplacées internes.

Toutefois, malgré cet environnement institutionnel riche, les tendances migratoires du Niger ont considérablement évolué entre 2016 et 2021 en raison de différents facteurs : i) la crise en Libye et l'insécurité croissante dans les régions frontalières depuis 2011 ; ii) l'adoption de la loi N°2015-36 par le Gouvernement du Niger qui criminalise le trafic illicite des migrants ; iii) la découverte et la fermeture de mines d'or au Niger ; iv) les politiques d'immigration plus strictes adoptées par l'Algérie et ; v) les pressions démographiques et climatiques. Particulièrement, depuis septembre 2016, en application de la loi N°2015-36, le Gouvernement du Niger a renforcé les mesures de contrôle et de répression à l'égard des trafiquants de migrants à travers l'arrestation des trafiquants et la confiscation des véhicules utilisés pour le transport de ces migrants. Si ces contrôles accrus ont eu pour effet direct une forte diminution des flux migratoires¹⁸, cela a néanmoins poussé les migrants à contourner les points de passages habituels et à emprunter de nouvelles routes plus dangereuses (moins de points d'eau etc.). En outre, en adoption d'une position plus ferme sur ses lois migratoires, depuis septembre 2017,

¹⁶ Entre 2016 et 2021, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a apporté une assistance à plus de 70 000 migrants.

¹⁷ À travers le Cadre de Concertation sur la Migration (CCM), l'État du Niger est en train de préparer sa revue nationale du pacte.

¹⁸ <https://publications.iom.int/system/files/pdf/iom-niger-four-year-report.pdf>

l'Algérie procède à des expulsions collectives de migrants à la frontière avec le Niger, rendant les migrants encore plus vulnérables.

A cela s'ajoute une féminisation marquée de la migration avec notamment des femmes qui quittent leurs localités avec leurs plus jeunes enfants pour soit rejoindre des réseaux de mendicité en Algérie soit pour rechercher du travail en Libye. Cela a pour conséquence une plus grande exposition des femmes aux risques de traite¹⁹ des personnes.

Tous ces aspects nécessitent de l'Etat du Niger une meilleure gestion de la migration des hommes, femmes qui se déplacent de manière ordonnée, sûre et régulière.

- Convois des rapatriés Nigérien de l'Algérie :

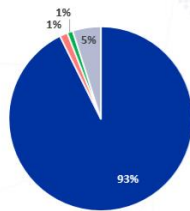
2017	2018	2019	2020	2021*
6 800	14 919 ↑	10 772 ↓	9 543 ↓	8 519 ↓

Sexe	0 - 1 ans	2 - 5 ans	6 - 12 ans	13 - 15 ans	16 - 17 ans	18 - 49 ans	50 ans et Plus	Total
Féminin	2%	5%	6%	1%	0%	9%	1%	24%
Masculin	2%	4%	4%	2%	2%	58%	3%	76%
Total	4%	9%	10%	3%	2%	67%	4%	100%

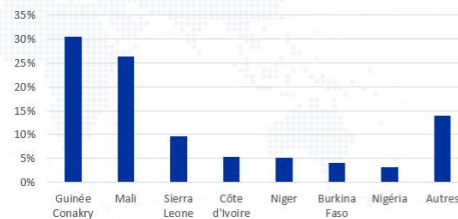
- Opérations humanitaires de sauvetage :

2016	2017	2018	2019	2020	2021 (*)
147	3 519 ↑	17 428 ↑	18 365 ↑	12 238 ↓	4 656 ↓

Démographie et Nationalités HRO

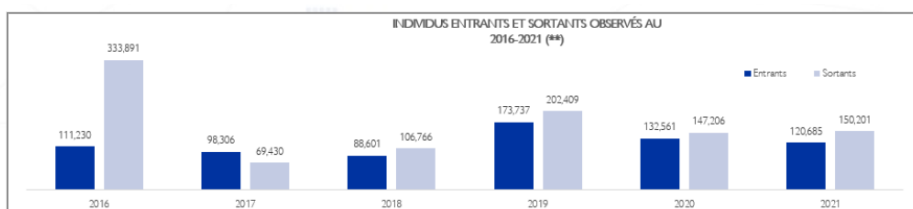


■ Hommes
■ Femmes
■ Filles
■ Garçons



¹⁹ Les femmes et les filles représentent 69% de tous les cas de traite assistés dans les centres gérés par l'OIM à Agadez, Arlit, Dirkou et Niamey, et dans le centre géré par le Gouvernement à Zinder.

- **Suivi des flux migratoires**



- **Assistance et Aide au retour volontaire**

COMPARAISON PAR AN DES ARRIVÉES AU CENTRE ET DES RETOURS EFFECTUÉS PAR LES MIGRANTS ENTRE 2019 ET 2021(**)



Le problème central se définit comme suit : « le phénomène de la migration irrégulière comme stratégie de résilience des femmes, des hommes et des jeunes »

Les **principales causes** sont les suivantes : (i) le faible développement des zones rurales ; (ii) la concentration de la majorité des services étatiques (finance, santé, établissements d'enseignement supérieur, etc.) au niveau central et non décentralisé ; (iii) la faible disponibilité de données régulières et fiables sur les tendances migratoires ; (iv) le faible accès aux opportunités économiques ; (v) le faible création d'emplois pour les jeunes ; (vi) la faible existence de protocoles bilatéraux d'allègement des conditions d'entrée dans les pays (visa, accords bilatéraux de travail, etc.).

Les conséquences sont : (i) l'inadéquation des capacités nationales et locales de gestion des flux migratoires ; (ii) l'augmentation des cas de traite des femmes et jeunes ; (iii) l'augmentation du chômage et de la précarité des jeunes et des femmes ; (iv) les risques élevés d'enrôlement des jeunes par les organisations d'extrémisme violent (OEV) ; (v) les risques de conflits communautaires entre communauté d'accueil et migrants ; (vi) les risques de conflits

intra / inter communautaires entre les éleveurs et cultivateurs du fait de la compétition autour des ressources naturelles (terre, eau, etc.).

3.5. Problématique globale

Les principales contraintes sont : (i) la faible couverture des besoins sociaux ; (ii) une pauvreté endémique ; (iii) le faible niveau de connaissance et d'apprentissage ; (iv) la persistance des inégalités sociales et des disparités inter et intra régionales ; (v) la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes ; (vi) l'insécurité alimentaire (population, cheptel) et nutritionnelle ; (vii) la faible contribution des secteurs minier, pétrolier et industriel à l'économie nationale ; (viii) la faible compétitivité du secteur privé ; (ix) la faiblesse de la qualité du cadre de vie ; (xii) la faible efficacité de la dépense publique ; (xiii) la faible durabilité des actions de développement ; (xiv) l'aggravation des conflits et tensions sociales ; (xv) l'insatisfaction des populations par rapport à la qualité de délivrance des services publics ; (xvi) la persistance des menaces sécuritaires et (xvii) la multiplication des conflits communautaires ; (xviii) le faible niveau de développement du capital humain ; (xix) la faible croissance économique, verte, inclusive et durable ; (xx) la faiblesse de la gouvernance politique, administrative, juridique et judiciaire, locale, sécuritaire ; (xxi) la migration irrégulière ; (xxii) la précarité du bien-être social ; (xxiii) la faible compétitivité de l'économie nationale ; (xxiv) l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat et (xxiv) la faible transparence des industries extractives.

Le problème central est la faible développement économique et social

Les principales causes sont : (i) le faible niveau de développement du capital humain ; (ii) la faible croissance économique, verte, inclusive et durable ; (iii) la faiblesse de la gouvernance politique, administrative, juridique et judiciaire, locale, sécuritaire et (iv) la faible prise en compte des disparités, des spécificités régionales et des préoccupations des personnes à besoins spécifiques dans la gestion du développement.

Les conséquences directes sont : (i) la faible couverture des besoins sociaux ; (ii) une pauvreté endémique ; (iii) le faible niveau de connaissance et d'apprentissage ; (iv) l'accroissement des inégalités sociales ; (v) la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes ; (vi) l'insécurité alimentaire (population, cheptel) et nutritionnelle ; (vii) la faible contribution des secteurs minier, pétrolier et industriel à l'économie nationale ; (viii) la faible compétitivité du secteur privé ; (ix) la faiblesse de la qualité du cadre de vie ; (xii) la faible efficacité de la dépense publique ; (xiii) la faible durabilité des actions de développement ; (xiv) l'aggravation des conflits et tensions sociales ; (xv) l'insatisfaction des populations par rapport à la qualité de délivrance des services publics ; (xvi) la persistance des menaces sécuritaires ; (xvii) la multiplication des conflits communautaires ; (xviii) Persistance des inégalités sociales et des disparités inter et intra régionales et (xix) la migration irrégulière.

Les conséquences indirectes sont principalement : (i) la précarité du bien-être social ; (ii) la faible compétitivité de l'économie nationale et (iii) l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat

La conséquence ultime est la **précarité des conditions de vie des populations.**

3.6. Leçons apprises de la mise en œuvre du PDES 2017-2021

Les principales leçons apprises de la mise en œuvre du PDES 2017-2021 portent sur les bonnes pratiques et les insuffisances.

3.6.1. Les bonnes pratiques

1. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de coaching des acteurs du dispositif de suivi-évaluation du PDES ayant permis de s'approprier du document et la production régulière des rapports ;
2. Le pilotage à un haut niveau avec des réunions mensuelles régulières présidées par le Chef de l'Etat de la mise en œuvre de l'I3N, du climat des affaires ;
3. L'accompagnement continu des ministères et institutions par des équipes conjointes Ministère des Finances et Ministère du Plan dans le cadre de l'approche budget-programme ;
4. La mobilisation des partenaires pour le financement de la mise en œuvre du PDES 2017-2021 ;
5. L'engagement politique au plus haut niveau pour la réussite du PDES 2017-2021 ;
6. Le cadre macroéconomique est resté stable sur la période 2017-2019 face aux chocs climatiques, sécuritaires, socioéconomiques et sanitaires.

3.6.2. Les insuffisances

- Le faible financement des différents organes de mise en œuvre du PDES (Pôles sectoriels de Coordination et Cellules Régionales de Coordination) ;
- La non répartition des annonces de la table ronde par secteur/domaine ;
- L'absence de politiques et stratégies dans certains secteurs ;
- Insuffisances dans la formulation des projets et des programmes ;
- La non-tenue des revues annuelles conjointes (RAC) de certains secteurs ;
- La Faible articulation entre les stratégies et politiques sectorielles, les outils de planification régionale et locale, les PAP/DPPD des Ministères et Institutions avec le PDES 2017-2021 ;
- la faible synergie inter et intra sectorielle.

3.7. Défis majeurs à relever

Au regard de l'analyse diagnostique et des éléments de contexte, neuf (9) grands défis majeurs sont à relever. Ces défis prennent en compte les trois dimensions du développement durable (l'Economie, l'Environnement et la Société) ainsi que les spécificités régionales et les questions transversales (genre, changements climatiques, dynamique démographiques, droits humains).

1. **Améliorer significativement le capital humain** à travers principalement l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation ; le développement de la recherche-développement, l'adéquation de l'offre de formation aux besoins du marché de l'emploi, de l'offre de soins et services de santé de qualité, de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et la maîtrise de l'urbanisation ; la réduction des inégalités de genre,

l'élargissement de la protection sociale ; la maîtrise de la natalité, de la mortalité et les interrelations populations-développement.

2. **Assurer la résilience face aux chocs et aléas climatiques** notamment par la prévention des risques, la gestion des catastrophes ;
3. Développer la chaîne des valeurs de la production **agro-sylvo -pastoraux et halieutiques (ASPH), pétrolière et minière à travers** à travers notamment le développement des infrastructures économiques résilientes, la poursuite de la création de la maison du paysan, l'amélioration de l'accès des producteurs aux facteurs de production (eau, intrants de qualité)/la mise à disposition aux producteurs des matériels et intrants agricoles, la promotion de la petite et de la grande irrigation ainsi que le développement des industries minière, pétrolière et agroalimentaire et le système de commercialisation,.
4. **Assurer le maillage du territoire en Forces de Défense et de sécurité** en mettant l'accent sur la sécurisation des frontières, le renforcement des équipements et des moyens d'intervention des forces de défense et de sécurité, l'extension de la police de proximité et du système d'identification nationale, la consolidation de la paix ainsi que le renforcement du personnel et l'amélioration de la formation continue des militaires et paramilitaires.
5. **Réduire les disparités inter et intra régionales** à travers notamment la création et l'opérationnalisation des pôles régionaux de développement, le transfert effectif de compétences et des ressources, la prise en compte du genre et de la migration dans la planification locale, l'application de la loi et l'adoption des textes d'application du code de collectivités territoriales et la territorialisation effective du PDES.
6. **Consolider l'efficacité des institutions** par la responsabilisation et la transparence dans la gestion des affaires publiques
7. **Assurer la bonne gouvernance et la mise en place d'une administration publique performante** à travers le renforcement de la stabilité du cadre macroéconomique, l'amélioration de la gestion des finances publiques, Consolider les acquis démocratiques, transparence et redevabilité ; le renforcement la production des données statistiques de qualité, la poursuite de la lutte contre la corruption, le changement de comportements et de mentalités des dirigeants et usagers des services publics, l'amélioration de la gestion du développement et la maîtrise des flux migratoires.